

MINISTRE DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE DU BUDGET



BURKINA FASO  
Unité – Progrès – Justice

\*\*\*\*\*

**Rapport sur la situation  
d'exécution du budget et de la  
trésorerie de l'Etat, exercice  
2022, au 31 décembre**

## NOTE SYNTHETIQUE

Le budget de l'Etat, exercice 2022 s'est exécuté dans un contexte international peu favorable. En effet, l'activité économique, peinant à se redresser des effets de la pandémie de la COVID-19, s'est fragilisée avec la survenue de la crise russo-ukrainienne, la poursuite des tensions géopolitiques et le durcissement des conditions financières mondiales. Dans un tel contexte, la croissance économique mondiale a ralenti à 3,4% en 2022 contre 6,2% en 2021.

Dans la zone UEMOA, l'activité économique est restée dynamique avec toutefois un léger ralentissement. Le taux de croissance ressort à 5,7% en 2022 après 6,0% un an plus tôt. Ce dynamisme serait porté par la progression du secteur secondaire, les performances du secteur tertiaire et une bonne campagne agricole.

Au plan national, le budget de l'Etat, exercice 2022 s'est exécuté dans un environnement marqué par la persistance de la crise sécuritaire et l'instabilité politique. En outre, l'activité économique a été affectée par la flambée des prix, notamment ceux des produits de grande consommation.

En matière de finances publiques, la gestion budgétaire 2022 est marquée par la mise en œuvre des priorités en lien avec les différents changements institutionnels et par les difficultés de mobilisation des financements extérieurs.

Les priorités budgétaires ont été axées sur les défis liés au contexte économique et social, principalement la poursuite des actions de défense et de sécurisation du territoire national, la réponse à la crise humanitaire engendrée par le terrorisme, la refondation de l'Etat, l'amélioration de la gouvernance ainsi que la réconciliation nationale et la cohésion sociale.

A fin décembre 2022, le niveau de mobilisation des ressources du budget général de l'Etat s'établit à 2663,69 milliards FCFA sur des prévisions annuelles ajustées de 2449,11 milliards FCFA, soit un niveau de réalisation de 108,76%. En 2021 à la même période, le taux se situait à 103,25% sur des prévisions annuelles de 2 181,98 milliards de FCFA. Les recettes ordinaires et les recettes extraordinaires ont été recouvrées respectivement à hauteur de 2400,62 milliards FCFA et 263,07 milliards de FCFA à fin décembre 2022, soit des taux respectifs de 113,77% et 77,58%.

Au titre des dépenses budgétaires, sur une prévision annuelle révisée de 3052,01 milliards FCFA en crédits de paiement, les dépenses exécutées « base ordonnancée » à fin décembre 2022 s'élèvent à 3076,87 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 100,81% contre un taux d'exécution de 96,87% en 2021 à la même période. Les dépenses ordinaires et les dépenses en capital enregistrent des taux respectifs « base ordonnancée » de 100,81% et de 100,82%.

Au titre de la gestion de la trésorerie à fin décembre 2022, il a été décaissé 3552,04 milliards FCFA contre des encaissements constatés de 3476,12 milliards de FCFA. Il se dégage un solde débiteur de 75,12 milliards de FCFA sous la période. Ce solde est entièrement couvert par les disponibilités de début de période de l'ordre de 186,35 milliards FCFA.

Au 31 décembre 2022, il se dégage une épargne budgétaire de 559,68 milliards de FCFA et un solde budgétaire global déficitaire de -313,77 milliards de FCFA. Ce déficit est en amélioration par rapport à la prévision initiale.

TABLE DES MATIERES

<b>NOTE SYNTHETIQUE</b> .....	<b>A</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>B</b>
<b>TABLEAUX</b> .....	<b>D</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES</b> .....	<b>E</b>
<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	<b>E</b>
<b>SIGLES ET ABBREVIATIONS</b> .....	<b>G</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>I. CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL, SOUS REGIONAL ET NATIONAL</b> .....	<b>2</b>
I.1. CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL, REGIONAL ET SOUS REGIONAL .....	2
I.1.1. Principaux agrégats macroéconomiques.....	2
I.1.2. Cours du dollar par rapport au FCFA et cours de quelques principales matières premières.....	3
I.2. CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE .....	4
I.3. PRIORITES ET MESURES POUR L'EXECUTION DU BUDGET 2022.....	7
I.3.1. Rappel des priorités du budget 2022 .....	7
I.3.2. Mise en œuvre des reformes budgétaires .....	8
I.4. CONFIGURATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2022 AU 31 DECEMBRE .....	13
<b>II. SITUATION DE MOBILISATION DES RECETTES BUDGETAIRES</b> .....	<b>16</b>
II.1. REALISATION AU TITRE DU 4 <sup>EME</sup> TRIMESTRE DES RECETTES BUDGETAIRES (DU 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2022) .....	16
II.1.1. Réalisation trimestrielle des recettes ordinaires.....	16
II.1.2. Réalisation trimestrielle des recettes extraordinaires .....	20
II.2. CUMUL DES REALISATIONS DES RECETTES BUDGETAIRES AU 31 DECEMBRE 2022.....	20
II.2.1. Réalisation cumulée des recettes ordinaires au 31 décembre 2022 .....	21
II.2.2. Analyse par structure de recouvrement .....	26
II.2.3. Réalisation cumulée des recettes extraordinaires .....	34
<b>III. SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES</b> .....	<b>38</b>
III.1. ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT PAR NATURE DE DEPENSES....	40
III.1.1. Les dépenses ordinaires.....	42
III.1.1.1. Les charges financières de la dette .....	43
III.1.1.2. Les dépenses de personnel.....	43
III.1.1.3. Les dépenses d'acquisitions de biens et services.....	44
III.1.1.4. Les dépenses de transferts courants .....	44
III.1.1.5. Les dépenses en atténuation des recettes.....	45
III.1.2. Les dépenses en capital .....	45
III.1.2.1. Les dépenses d'investissements exécutés par l'Etat.....	46
III.1.2.2. Les transferts en capital .....	48
III.2. L'ANALYSE DE LA SITUATION D'EXECUTION PAR PROGRAMME .....	49
III.2.1. Situation d'exécution des crédits de paiement par programme .....	49
III.2.2. Situation de consommation des autorisations d'engagement par programme/dotation budgétaire .....	50
III.3. ANALYSE DES DÉPENSES SPÉCIFIQUES.....	51
III.3.1. Analyse des dépenses sociales .....	51
III.3.2. Analyse des crédits délégués .....	51
III.3.3. Dépenses spécifiques pour prendre en charge les effets de la COVID-19 .....	51
III.3.4. Analyse des restes à liquider en procédure normale .....	52
III.3.5. Situation d'exécution des dépenses non abouties des exercices antérieurs .....	52

III.4. ANALYSE DES DEPENSES DE CONSOMMATION D'EAU, D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE	
53	
III.4.1. Analyse des dépenses de consommation d'électricité.....	54
III.4.2. Analyse des dépenses de consommation d'eau.....	54
III.4.3. Analyse des dépenses de consommation de téléphone.....	55
<b>IV. SITUATION D'EXECUTION DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES .....</b>	<b>56</b>
IV.1. SITUATION D'EXECUTION DES PLANS DE PASSATION DES MARCHES DES MINISTERES ET DES INSTITUTIONS.....	56
IV.2. SITUATION DES REMISES DE PENALITES ET DE PAIEMENT DES INTERETS MORATOIRES.	
59	
IV.2.1. Remises de pénalités de retard.....	59
IV.2.2. Intérêts moratoires.....	59
IV.3. REPARTITION DES MARCHES PAR PROCEDURE DE PASSATION.....	59
IV.3.1. Délais de traitement des dossiers.....	59
IV.3.1.1. Validité des offres.....	60
IV.3.1.2. Respect des indicateurs de bonne gouvernance économique en matière de marchés publics	60
<b>V. SITUATION D'EXECUTION DES PLANS DE DEBLOCAGES DE FONDS .....</b>	<b>64</b>
V.1. SITUATION D'EXECUTION PAR NATURE DE DEPENSE .....	64
V.2. SITUATION D'EXECUTION DU PDF PAR MINISTERE ET INSTITUTION .....	64
V.3. SITUATION D'EXECUTION DU PDF PAR PROGRAMME .....	65
V.4. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE DEBLOCAGE DES FONDS. ....	66
<b>VI. EVOLUTION DES DELAIS DE PAIEMENT DE LA DEPENSE PUBLIQUE .....</b>	<b>66</b>
<b>VII. GESTION DE LA TRESORERIE.....</b>	<b>70</b>
VII.1. DE LA SITUATION DES ENCAISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2022.....	70
VII.2. DE LA SITUATION DES DECAISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2022.....	71
VII.3. DU SOLDE DES OPERATIONS D'ENCAISSEMENTS ET DE DECAISSEMENTS .....	71
VII.4. DE L'EVOLUTION DES INSTANCES DE PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC DU 31 DECEMBRE 2022 ...	71
VII.5. DE L'EVOLUTION MENSUELLE DES SOLDES DES COMPTES DE DEPOTS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022	72
VII.6. DES PRINCIPALES DIFFICULTES .....	73
VII.7. PERSPECTIVES.....	73
<b>VIII. ANALYSE DES PRINCIPAUX SOLDES ET INDICATEURS DE PERFORMANCES DE LA GESTION BUDGETAIRE .....</b>	<b>74</b>
VIII.1. LES SOLDES BUDGETAIRES.....	74
VIII.1.1. L'épargne budgétaire.....	74
VIII.1.2. le solde budgétaire global.....	75
VIII.2. CRITERE AGREGATS DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT (TOFE)	
75	
<b>IX. RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>76</b>
IX.1. AU TITRE DES DEPENSES DE PERSONNEL.....	76
IX.2. AU TITRE DE LA TRANSMISSION DES RAPPORTS MENSUELS LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE PASSATION DES MARCHES DES MINISTERES ET DES INSTITUTIONS .....	77

IX.3. AU TITRE DE LA TRANSMISSION DES RAPPORTS MENSUELS SUR L'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE DES BUDGETS DES MINISTERES ET DES INSTITUTIONS.....	78
--	----

<b>CONCLUSION .....</b>	<b>79</b>
-------------------------	-----------

## TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution du taux de la croissance du PIB et de ses contributions sectorielles, du PIB nominal et du taux d'inflation sur la période 2019-2022	6
Tableau 2 : Synthèse de mise en œuvre des innovations de la réforme budgétaire au 31 décembre 2022.	9
Tableau 3 : récapitulatif des ajustements de crédits opérés au cours de l'exercice budgétaire 2022 à fin décembre (en milliers de FCFA)	15
Tableau 4 : Etat de recouvrement par nature des recettes ordinaires du 4ème trimestre 2021, des 3ème et 4ème trimestres 2022 (en milliards FCFA)	18
Tableau 5 : Etat de recouvrement par régime des recettes ordinaires du 4ème trimestre 2021, des 3ème et 4ème trimestres 2022 (en milliards FCFA)	19
Tableau 6 : Etat de recouvrement cumulé des recettes au 31 décembre 2021 et 2022 (en milliards FCFA)	21
Tableau 7 : Situation des recettes ordinaires par régime à fin décembre 2021 et 2022 (en milliards)	34
Tableau 8 : Situation des décaissements des dons programmes par groupe de donateurs au 31 décembre 2022 (en milliards FCFA)	36
Tableau 9 : Situation des décaissements des dons projets par groupe de donateurs au 31 décembre 2022 (en milliards FCFA)	37
Tableau 10 : Situation des décaissements des dons projets et programmes par groupe de donateurs au 31 décembre 2021 et 2022 (en milliards FCFA)	37
Tableau 11 : Situation d'exécution des dépenses par grande nature au 31 décembre 2021 et 2022 (en milliards de FCFA)	39
Tableau 12 : Evolution trimestrielle des dépenses ordonnancées par nature au 31 décembre 2022 (en milliards FCFA)	41
Tableau 13 : Situation d'exécution des charges financières de la dette au 31 décembre 2022 (en milliers FCFA).	43
Tableau 14 : Situation d'exécution des dépenses d'investissements financés sur ressources extérieures au 31 décembre 2022 (en milliers FCFA).	48
Tableau 15 : Evolution de consommation d'électricité à fin décembre sur la période 2021 à 2022	54
Tableau 16 : Evolution de consommation d'eau à fin décembre sur la période 2021 à 2022	55
Tableau 17 : Evolution des dépenses de communications téléphoniques à fin décembre sur la période 2021 à 2022	55
Tableau 18 : Situation d'exécution des PPM des ministères et institutions à fin décembre 2022 (milliers FCFA)	57
Tableau 19 : Situation d'exécution du PDF, par grandes natures de dépenses, à fin décembre 2022 (en milliers FCFA)	64
Tableau 20 : délai de traitement des dossiers de dépenses publiques dans les ministères et institutions au 31 décembre 2022 et 2021 (en jours)	67
Tableau 21 : Délais de traitement des dossiers sur crédits délégués	68
Tableau 22 : Situation des disponibilités totales en 2021 et 2022 au 31 décembre (en milliards FCFA)	72
Tableau 23 : Situation des soldes au 31 décembre 2022 (en milliards de FCFA)	74
Tableau 24 : situation de transmission des rapports mensuels sur la situation d'exécution physique et financière du quatrième trimestre 2022	78

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Perspectives de croissance économique dans les grandes zones (en %)	3
Graphique 2 : Evolutions du cours du dollar par rapport au FCFA et des cours de quelques principales matières premières	4
Graphique 3 : Taux de croissance du PIB réel et contributions des secteurs à la formation du PIB	6
Graphique 4 : Evolution du recouvrement des recettes en 2022 par trimestre et par régie (en milliards de FCFA)	19
Graphique 5 : recouvrements des recettes ordinaires à fin décembre 2021 et 2022 par nature	22
Graphique 6 : recouvrements de quelques impôts et taxes leaders à fin décembre 2021 et 2022.	22
Graphique 7: Recouvrements de quelques impôts et taxes leaders à fin décembre 2021 et 2022.	25
Graphique 8: les recouvrements de quelques impôts et taxes -leaders de la Direction Générale des Impôts à fin décembre 2021 et 2022.	27
Graphique 9 : les recouvrements de quelques droits et taxes leaders de la Direction Générale des Douanes à fin décembre 2021 et 2022.	29
Graphique 10 : Les recouvrements des recettes leaders de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à fin décembre 2021 et 2022.	32
Graphique 11 : Situation d'exécution des dépenses par nature au 31 décembre 2022 (en milliards FCFA)	41
Graphique 12: Evolution des dépenses exécutées par nature au 31 décembre 2021 et 2022 (en milliards FCFA)	42
Graphique 13 : Etat de mise en œuvre du PPM au 31 décembre 2022.	58
Graphique 14 : Evolution des soldes des correspondants du Trésor au 31 décembre 2022 (en milliards FCFA)	73

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Situation d'exécution des dépenses de personnel, par ministère au 31 décembre 2022 en FCFA.	I
Annexe 2 : Situation d'exécution des dépenses d'acquisition des biens et service, par ministère 31 décembre 2022 en FCFA.	II
Annexe 3 : Situation d'exécution des dépenses de transferts courants, par ministère au 31 décembre 2022 en F CFA).	III
Annexe 4 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement exécuté par l'Etat, par ministère au 31 décembre 2022 en FCFA).	IV
Annexe 5 : Situation d'exécution des autorisations d'engagement des programmes budgétaires au 31 décembre 2022 (en milliers F CFA).	V
Annexe 6 : Situation d'exécution des Crédits de paiement des programmes budgétaires au 31 décembre 2022 (en milliers F CFA).	VII
Annexe 7 : Situation d'exécution des Crédits de paiement des dépenses sociales au 31 décembre 2022 (en millier FCFA).	IX
Annexe 8 : Situation d'exécution des CP des crédits délégués au 31 décembre 2022 en FCFA	X
Annexe 9 : Situation d'exécution des lignes Covid-19 au 31 décembre 2022 (en milliers FCFA).	XI
Annexe 10 : Situation des restes à liquider des crédits de paiement en procédure normale en FCFA	XI
Annexe 11 : Situation des dépenses non abouties de 2021 et antérieurs à réengager sur l'exercice 2022 à fin décembre (en milliers FCFA)	XII
Annexe 12 : Situation des consommations d'électricité de 2021 et 2022 à fin décembre (en milliers FCFA)	XIII
Annexe 13 : Situation des consommations d'eau de 2021 et 2022 à fin décembre (en milliers FCFA)	XIV
Annexe 14 : Situation des consommations téléphoniques de 2021 et 2022 à fin décembre (en milliers FCFA)	XV
Annexe 15 : Situation de la mise en œuvre des plans de déblocage de fonds par ministères et institutions au 31 décembre 2022 (en milliers FCFA).	XVI

**Annexe 16 : Situation de la mise en œuvre des plans de déblocage de fonds par programmes budgétaires au 31 décembre 2022 (en milliers FCFA).**

**XVII**

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ABS</b>	: Appuis Budgétaires Sectoriels
<b>BA-BF</b>	: Banque Atlantique du Burkina Faso
<b>BCE</b>	: Banque Centrale Européenne
<b>BCEAO</b>	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CF</b>	: Contrôleur Financier
<b>CID</b>	: Circuit Informatisé de la Dépense
<b>CODEP-MP</b>	: Comité de Suivi des délais d'Exécution des Dépenses Publics et des Marchés Publics
<b>CRD</b>	: Commission de Règlement des Différends
<b>DAF</b>	: Direction de l'Administration et des Finances
<b>DC-BR</b>	: Dépositaire Central/Banque de Règlement
<b>DCIM</b>	: Dépenses Communes Interministérielles
<b>DGB</b>	: Direction Générale du Budget
<b>DGCMEF</b>	: Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers
<b>DGD</b>	: Direction Générale des Douanes
<b>DGI</b>	: Direction Générale des Impôts
<b>DGTCP</b>	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DOC</b>	: Direction de l'Ordonnancement et de la Comptabilité
<b>FEC</b>	: Facilité Elargie de crédits
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>IAP</b>	: Instrument Automatisé de Prévisions
<b>IP</b>	: Indicateur de Performance
<b>IPC</b>	: Indice Prix Consommation
<b>IS</b>	: Impôt sur les Sociétés
<b>IUTS</b>	: Impôt Unique sur les Traitements et Salaires
<b>LED</b>	: Light Emitting Diode (Diode Electroluminescente en Français)
<b>LFI</b>	: Loi de finances Initiale
<b>LFR</b>	: Loi de finances rectificative
<b>MCA</b>	: Millenium Challenge Account
<b>MINEFID</b>	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
<b>MOD</b>	: Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
<b>OCDE</b>	: Organisation de Coopération et de Développement en Europe
<b>ONATEL</b>	: Office National des Télécommunications
<b>ONEA</b>	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
<b>PAGEDD</b>	: Programme d'Actions du Gouvernement pour l'Emergence et le Développement Durable
<b>PAP</b>	: Programme d'Actions Prioritaires
<b>PCS</b>	: Prélèvement Communautaire de Solidarité



<b>PDF</b>	: Plan de Déblocage des Fonds
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PNDES</b>	: Plan National de Développement Economique et Sociale
<b>PPM</b>	: Plan de Passation des Marchés
<b>PRM/DMP</b>	: Personne responsable des Marchés/Directeur des marchés Publics
<b>PSCE</b>	: Programme Spécial de Création d'Emplois
<b>PSUT</b>	: Programme Socio-économique d'Urgence de la Transition
<b>PTBA</b>	: Plan de Travail du Budget Annuel
<b>SCADD</b>	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
<b>SIGASPE</b>	: Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du personnel de l'Etat
<b>SIGEET</b>	: Système Intégré de gestion de l'Eau, de l'Electricité et du Téléphone
<b>SIMP</b>	: Système d'Information Intégré des marchés Publics
<b>SONABEL</b>	: Société Nationale d'Electricité du Burkina
<b>SONABHY</b>	: Société Nationale des Hydrocarbures du Burkina
<b>SYDONIA</b>	: Système Douanier Automatisé
<b>TOFE</b>	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
<b>TPP</b>	: Taxe sur les Produits Pétroliers
<b>TVA</b>	: Taxe sur la valeur Ajoutée
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

## **INTRODUCTION**

Le budget de l'Etat, exercice 2022 a été adopté par la loi n°042-2021/AN du 16 décembre 2021 portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022. Promulguée par le décret n°2021-1352/PRES du 31 décembre 2021, ladite loi a été mise en exécution depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Dans le cadre du suivi de l'exécution des lois de finances, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MEFP) produit trimestriellement un rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat.

Le présent rapport fait la synthèse de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022, au 31 décembre tant en recettes qu'en dépenses. Il analyse le contexte économique mondial, sous régional et national d'exécution du budget, dresse la situation de mobilisation des recettes, et d'exécution des dépenses budgétaires de même que la situation d'exécution du plan de passation des marchés et du plan de débloccage des fonds. Aussi, il traite de l'évolution des délais de paiement de la dépense publique et analyse les principaux soldes et indicateurs de performance de la gestion budgétaire avant de formuler des recommandations générales pour une meilleure exécution du budget.

## I. CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL, SOUS REGIONAL ET NATIONAL

Le budget de l'Etat, exercice 2022, s'est exécuté dans un contexte international marqué par les effets de la crise russo-ukrainienne et les pressions inflationnistes. A l'interne, la situation sécuritaire est restée préoccupante du fait de la persistance des attaques terroristes.

### I.1. CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL, REGIONAL ET SOUS REGIONAL

#### I.1.1. Principaux agrégats macroéconomiques

**Au niveau mondial**<sup>1</sup>, l'activité économique, déjà éprouvée par les effets de la pandémie de la COVID-19, s'est fragilisée avec la survenue de la crise russo-ukrainienne qui a accentué les pressions inflationnistes, nonobstant le durcissement des conditions financières mondiales imprimé par les États-Unis et l'Europe. Ces facteurs ont entraîné une dégradation des perspectives de raffermissement de l'activité économique par rapport aux prévisions. La croissance économique mondiale a ralenti pour se situer à 3,4% en 2022 après 6,2% en 2021. Le ralentissement s'accentuerait en 2023 avec un taux de croissance projeté à 2,9%.

Les prix à la consommation au niveau mondial se sont maintenus à un niveau élevé. En effet, la répercussion tardive des hausses passées des prix mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie sur les prix à la consommation ont contribué à augmenter l'inflation. En moyenne annuelle, le taux d'inflation mondiale a presque doublé pour se situer à 8,8% en 2022 contre 4,7% en 2021. En perspective, le taux d'inflation mondiale déclinerait à 6,6% en 2023.

**Au niveau de la région de l'Afrique subsaharienne**<sup>2</sup>, l'activité économique enregistre un ralentissement en 2022 avec un taux de 3,8% après 4,7% en 2021. Ce fléchissement est la résultante des chocs externes en plus des chocs internes que connaît la région. En perspective, la croissance resterait modérée à 3,8% en 2023.

Quant à l'inflation, elle s'est inscrite dans la tendance mondiale de flambée des prix à la consommation en s'établissant à 14,4% en 2022 contre 11,1% en 2021. Ce niveau des prix est imputable au conflit en Ukraine, à l'impact de la COVID-19 et aux perturbations des chaînes d'approvisionnements.

<sup>1</sup> FMI : Perspectives de l'économie mondiale, mise à jour en janvier 2023

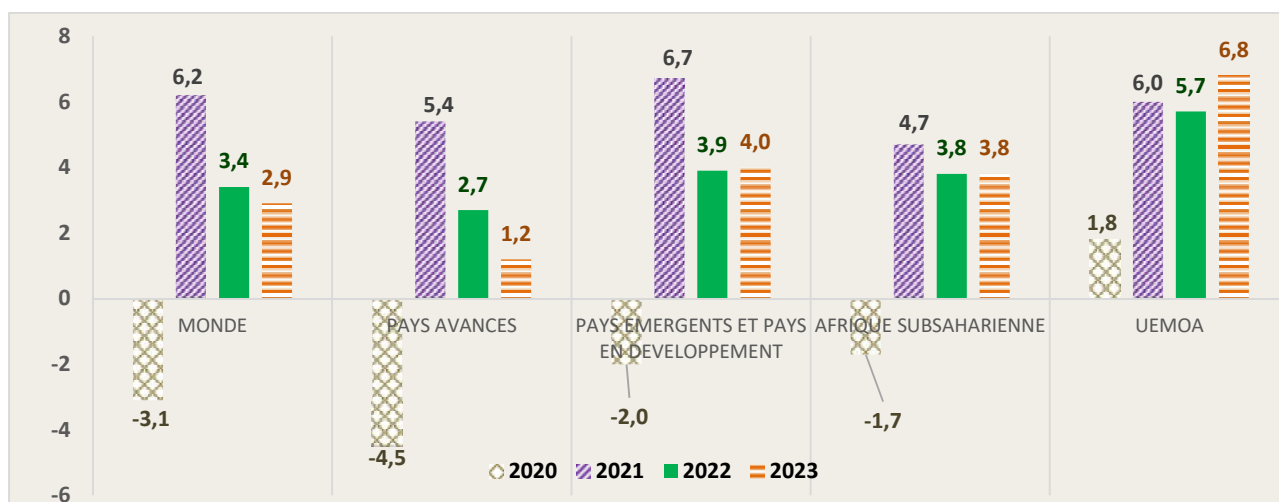
<sup>2</sup> FMI : Perspectives de l'économie mondiale, mise à jour en janvier 2023

En prévision, sous l'hypothèse de l'assouplissement des facteurs de risques, les pressions sur les prix dans la région fléchiraient à 11,4% en 2023.

**Dans la sous-région UEMOA<sup>3</sup>**, l'activité économique est restée dynamique en dépit d'un léger ralentissement en 2022 avec un taux de croissance prévu à 5,7% après 6,0% en 2021. Ce dynamisme est porté par la progression du secteur secondaire, les performances du secteur tertiaire et une bonne campagne agricole. En perspective, la croissance économique est estimée à 6,8% en 2023.

Le niveau général des prix à la consommation dans l'Union s'est accentué de 3,8 points de pourcentage pour ressortir à 7,4% en 2022. Cette inflation est essentiellement expliquée par les répercussions des niveaux élevés des cours mondiaux des produits pétroliers et alimentaires. En 2023, l'inflation est prévue en fléchissement à 5,6%.

**Graphique 1 : Perspectives de croissance économique dans les grandes zones (en %)**



**Source :** DGEP, à partir de la Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale du FMI, avril 2022

### 1.1.2. Cours du dollar par rapport au FCFA et cours de quelques principales matières premières

**Sur le marché des changes**, le dollar US s'échange à 619,5 FCFA en décembre 2022, en dépréciation de 3,7% par rapport à novembre 2022. Comparativement à décembre 2021, le cours du dollar US s'apprécie de 6,8%. Au cours du quatrième trimestre 2022, le cours moyen du dollar US se situe à 643,5 FCFA, en appréciation de 12,2% par rapport au même trimestre en 2021. En 2022, le dollar US s'échange en moyenne à 623,8 FCFA, en appréciation de 12,5% par rapport à 2021.

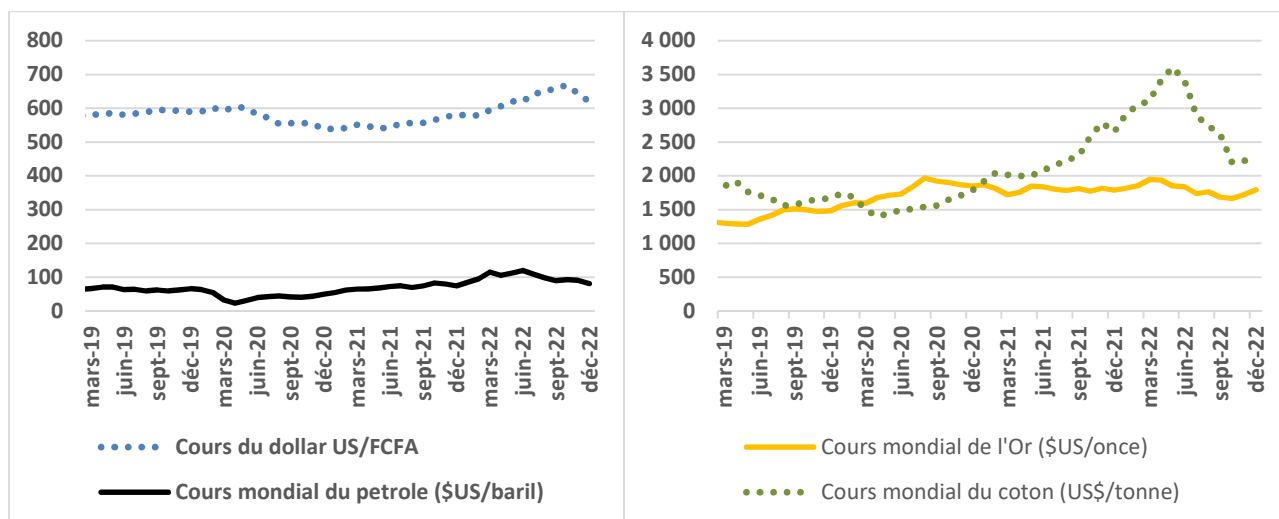
<sup>3</sup> Cadrage macroéconomique de l'UEMOA, BCEAO, novembre 2022

**Sur le marché des matières premières**, le cours du baril de pétrole est en baisse de 11,2% en décembre 2022, en variation mensuelle. En effet, il s'affiche à 80,9 dollars US contre 91,1 dollars US le mois précédent. En glissement annuel, il est en hausse de 8,9%. Au quatrième trimestre 2022, le cours moyen du baril s'établit à 88,4 dollars US contre 79,6 dollars US à la même période en 2021, soit une augmentation de 11,0%. En 2022, le cours moyen du baril de pétrole se situe à 99,8 dollars US, en hausse de 41,7% par rapport à 2021.

**Le cours du coton** se situe à 2 223,8 dollars US/tonne en décembre 2022, en baisse de 0,1% par rapport à novembre 2022. Rapporté à celui de décembre 2021, il est en baisse de 15,6%. En moyenne, le cours ressort en baisse de 17,2% au quatrième trimestre de 2022, en s'affichant à 2 215,6 dollars US contre 2 674,6 dollars la même période en 2021. En moyenne, la tonne du coton s'échange à 2 866,1 dollars US, en hausse de 28,5% comparé à 2021.

**Le cours de l'once d'or** est en hausse de 4,0% en s'affichant à 1 794,2 dollars US en décembre 2022 contre 1 725,4 dollars US le mois précédent. En glissement annuel, il est en hausse de 0,3%. Au dernier trimestre 2022, l'once d'or équivaut en moyenne à 1 728,4 dollars US, en baisse de 3,7% par rapport à 2021. En 2022, l'once d'or se vend en moyenne à 1801,5 dollars US, en baisse de 0,1% en glissement annuel.

**Graphique 2 : Evolutions du cours du dollar par rapport au FCFA et des cours de quelques principales matières premières**



**Source :** DGEP, à partir des données de la Banque Mondiale, décembre 2022

## I.2. CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE

L'activité économique nationale s'est déroulée dans un environnement marqué par la persistance de la crise sécuritaire, une rupture de l'ordre institutionnel et la mise en place de

transitions politiques. Ce contexte a entraîné des difficultés de mobilisation des financements extérieurs et des conséquences sur l'exécution budgétaire. En outre, l'économie a été soumise aux effets néfastes de la crise russo-ukrainienne, notamment l'accentuation des pressions sur les prix des produits importés et locaux.

Sous les effets conjugués de cette conjoncture internationale et nationale particulièrement difficile, le taux de croissance du PIB réel ralentit à 2,7% en 2022 contre 6,9% en 2021. Cette croissance est tirée par les secteurs tertiaire et primaire, le secteur secondaire étant en contraction. Le PIB nominal s'établit à 12 025,1 milliards de FCFA en 2022 contre 11 317,1 milliards de FCFA en 2021. En perspective, le taux de croissance du PIB réel est attendu à 5,3% en 2023.

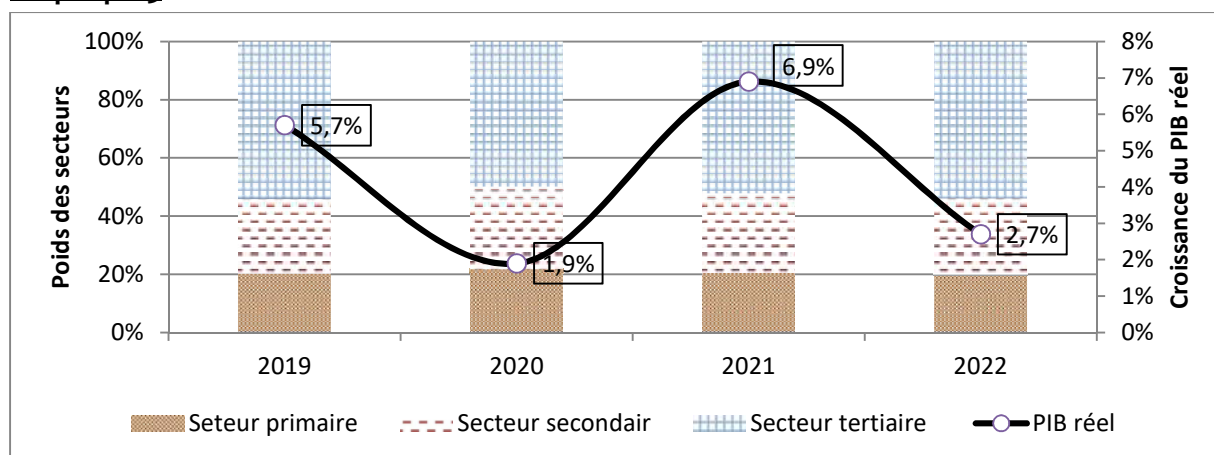
La valeur ajoutée du secteur tertiaire ressort en hausse de 6,3% en 2022 après 14,3% en 2021. Cette performance est la résultante de celle des branches « activités financières et d'assurance » (+13,4%), « transport et entreposage » (+12,6%), « activités professionnelles, scientifiques, techniques, services de soutien et de bureau » (+11,5%), « hôtellerie et restauration » (+10,7%) et « commerce et réparation » (+7,6%).

Le secteur primaire connaît une progression de sa valeur ajoutée de 4,9% en 2022 après une baisse de 9,0% en 2021. Cette performance est principalement imputable à l'agriculture vivrière (+7,2%) et l'«égrenage coton» (+5,7%). Par contre, l'agriculture de rente connaît une baisse de 1,4%.

La valeur ajoutée du secteur secondaire est en baisse de 4,3% en 2022 après une croissance de 8,3% en 2021. Cette contre-performance est principalement liée aux branches « travaux de construction » (-11,9%) et aux « activités extractives » (-11,3%), atténuée par les performances enregistrées dans les branches « électricité- eau-assainissement » (+14,3%) et « activité manufacturière » (+6,8%).

En 2022, l'inflation ressort à 14,1% contre 3,9% en 2021. En 2023, elle déclinerait à 8,5%.

**Graphique 3 : Taux de croissance du PIB réel et contributions des secteurs à la formation du PIB**



**Source :** DGEP/CPC, cadrage macroéconomique, décembre 2022

**Tableau 1 : Evolution du taux de la croissance du PIB et de ses contributions sectorielles, du PIB nominal et du taux d'inflation sur la période 2019-2022**

Rubrique	2019	2020	2021	2022
<b>Taux de croissance du PIB réel (%)</b>	<b>5,7</b>	<b>1,9</b>	<b>6,9</b>	<b>2,7</b>
Secteur primaire (%)	1,7	6,5	-9,0	4,9
Secteur secondaire (%)	2,3	6,4	8,3	-4,3
Secteur tertiaire (%)	8,4	-3,1	14,3	6,3
Impôts et taxes nets sur les produits (%)	11,8	3,5	6,7	2,1
<b>PIB Nominal en milliards de FCFA</b>	<b>9 369,2</b>	<b>10 310,6</b>	<b>11 317,1</b>	<b>12 025,1</b>
Taux d'inflation en moyenne annuelle (%)	-3,2	1,9	3,9	14,1

**Source :** DGEP/CPC, décembre 2022

### **I.3. PRIORITES ET MESURES POUR L'EXECUTION DU BUDGET 2022**

#### **I.3.1. Rappel des priorités du budget 2022**

Les orientations et choix stratégiques budgétaires pour l'élaboration du Budget de l'Etat, exercice 2022, se sont inscrits dans un contexte international et sous régional marqué par la reprise progressive de l'activité économique du fait du recul du niveau de la pandémie à corona virus suite aux efforts de vaccination des populations en cours à l'échelle de la planète.

Les priorités sur la période 2022-2024 ont été définies conformément aux axes stratégiques du nouveau PNDES qui prennent en compte les défis liés au contexte économique et social actuel. Ces axes prioritaires se déclinent comme suit :

- la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ;
- l'approfondissement des réformes institutionnelles et la modernisation de l'administration publique ;
- la consolidation du développement du capital humain durable et de la solidarité ;
- la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Toutefois, avec le changement de régime politique suite à l'avènement du Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration (MPSR) le 24 janvier 2022, et la mise en place d'une transition politique après l'adoption d'une charte et d'une feuille de route, les priorités ont été ajustées comme suit :

- (I) la sécurisation des populations contre les attaques terroristes ;
- (II) la restauration de l'intégrité du territoire ;
- (III) le retour des Personnes déplacées internes (PDI) dans leurs localités ;
- (IV) la prise en charge sociale des victimes des attaques terroristes.

Pour faire face à ces priorités, les choix stratégiques budgétaires s'inscrivent dans la dynamique d'une amélioration significative de la mobilisation des ressources propres pour une plus grande couverture des charges du budget de l'Etat et d'une plus grande efficacité dans l'exécution des dépenses publiques.



### **1.3.2. Mise en œuvre des réformes budgétaires et perspectives**

#### **◆ Etat de mise en œuvre de la réforme de la loi organique 073-2015 relative aux lois de finances (LOLF) et du budget programme**

Au 31 décembre 2022, au titre de la mise en œuvre des réformes, le décret n°2022-0055/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 20 avril 2022 portant organisation-type des départements ministériels a été adopté et mis en œuvre. Ce décret vise l'adaptation de l'organisation des ministères et institutions à l'approche budget programme.

A cet effet, dix-huit (18) départements ministériels sur vingt-deux (22) et le Secrétariat Général du Gouvernement et du conseil des ministres (SGG-CM) ont adopté leurs organigrammes conformément audit décret.

En outre, un atelier s'est tenu en 2022 sur l'état de mise en œuvre de la réforme au 30 septembre 2022. Le projet de rapport y relatif indique que sur les innovations envisagées, dix-sept (17) sont totalement mise en œuvre, six (6) sont en cours et cinq (5) n'ont pas connu de début de mise en œuvre. Ledit projet a relevé des difficultés relatives à certaines innovations qui peinent toujours à être opérationnalisées notamment en matière de comptabilité, de contrôle modulé, de plafonds d'emplois et aussi sous l'angle de l'alignement des programmes budgétaires et la méconnaissance des acteurs et du processus. Aussi, il a été recommandé la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité technique pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la réforme. Enfin, un plan d'action a été élaboré en vue de parachever la mise en œuvre de la réforme. L'état de mise en œuvre des innovations est joint en annexe.

Par ailleurs, la Direction Générale du Budget (DGB) a renforcé les capacités des institutions pour leur basculement à la budgétisation sensible au genre et aux droits de l'enfant à travers une communication organisée à leur profit. Quarante (40) personnes ont pris part à cette journée d'information.

En termes de mise en œuvre des réformes engagées, les éléments détaillés de l'état de mise en œuvre de la réforme de l'étude bilan au 30 septembre 2022 ressortent comme suit :

**Tableau 2 : Synthèse de mise en œuvre des innovations de la réforme budgétaire au 31 décembre 2022.**

INNOVATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE
<b>1. INNOVATIONS ENTIÈREMENT MISES EN ŒUVRE :</b>	
Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP)- Article 54 alinéa 1 de la LOLF	Effective depuis 2016
Documents de programmation pluriannuelle des dépenses (DPPD)- Article 55 de la LOLF	
Débat d'orientation budgétaire (DOB)- Article 59 de la LOLF	
Présentation du budget de l'État par politiques publiques et la démarche de la performance- Article 14 de la LOLF	
Nouvelle nomenclature budgétaire de l'État (NBE)- Décret n°2016-600/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016	
Présentation des dépenses en autorisation d'engagement et en crédits de paiement- Article 19 de la LOLF	
Exécution du budget de l'État par programme/dotations	
Transmission du rapport trimestriel d'exécution du budget à l'Assemblée Nationale- Article 94 de la LOLF	Effective depuis 2017
Élaboration du rapport annuel de performance- Article 52 de la LOLF	Effective depuis 2018
Déconcentration de la fonction d'ordonnateur- Article 70 de la LOLF- Article 67 de la LOLF (délégation)	Effective depuis 2017
Déconcentration du contrôle financier- Article 72 de la LOLF	Effective depuis 2012
Tenue de la comptabilité des matières - Article 80 alinéa 3 de la LOLF- Décret 2016-603/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016	Effective (sauf à la CENI- AN)
Élaboration des états financiers de l'État- Article 24 du décret 2016-601/PRES/PM/MINIFID du 08 juillet 2016	Effective depuis 2019 pour certains aspects
Encadrement des délais de jugement des comptes des comptables publics par le juge des comptes- Article 98 de la LOLF	Effective en 2022 pour les comptes de gestion des années 2016 et antérieures de l'Etat
Tenue de la comptabilité budgétaire de l'ordonnateur - Article 133 du décret n°2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 , RGCP	Début d'implémentation des outils en 2019- Non prise en compte exhaustive de la phase administrative des opérations de recettes: perspectives dans SI_N@FOLO
Plafonds d'autorisation d'emplois rémunérés par l'Etat - Article 14 de la LOLF	Des avancés mais tous les outils ne sont pas encore disponibles
Dialogue de gestion	Axe vertical du dialogue de gestion est effectif dans certains ministères. • absence d'outils didactiques ;

INNOVATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• non adoption de chartes de gestion au niveau des ministères et institutions/ programmes budgétaires ;</li> <li>• retards dans la déclinaison des programmes budgétaires en BOP et UOP ;</li> </ul>
<b>2. INNOVATIONS EN COURS DE MISE EN ŒUVRE :</b>	
<p><b>Mise en place du contrôle modulé-</b> Article 15 de la LOLF; Article 45 du décret n°2017-0182/PRES/PM/MINEFID du 10 avril 2017 (MCOFE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modulation de premier niveau est effective</li> <li>• Deuxième niveau n'est pas encore engagée;</li> <li>• Non évaluation des dispositifs de contrôle interne dans tous les Ministères et Institutions;</li> <li>• Non opérationnalisation du contrôle de gestion</li> </ul>
<p><b>Renforcement du contrôle a posteriori du contrôleur financier-</b> 15 et 72 de la LOLF, 179 et 184 du RGCP- Article 54 MCOFE</p>	<p>Projet d'arrêté portant modalités d'exercice du contrôle a posteriori disponible:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• manque de formation;</li> <li>• non mise en œuvre intégrale du contrôle modulé.</li> </ul>
<p><b>Évaluation des dispositifs du contrôle interne et mise en place du contrôle de gestion-</b> Article 15, alinéa 3 de la LOLF</p>	<p>Cartographies des risques de dix-neuf (19) ministères et de sept (07) programmes budgétaires réalisées par l'IGF; outils de CI disponibles</p> <p>Document d'orientation sur le contrôle de gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse d'effectif des IF;</li> <li>• réforme inachevée des corps de contrôle;</li> <li>• l'absence d'outils pour la tenue de la comptabilité analytique.</li> </ul>
<p><b>Opérationnalisation des réseaux comptables -</b> Articles 20 et 27 du RGCP et <b>Décret modificatif n°2022-0219/PRES-TRANS/PM/MEFP du 24 mai 2022 du décret 2019-0305/PRES/PM/MINEFID du 15 avril 2019, portant définition et création des postes comptables</b></p>	<p>instaure une progressivité dans l'opérationnalisation des nouveaux postes comptables- Trésorerie ministérielle du MENAPLN pour le moment.</p>
<p><b>Émission d'avis sur la qualité de la gestion des ordonnateurs et sur la performance des programmes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non effectivité de l'évaluation des dispositifs de contrôle interne dans l'ensemble des ministères, des institutions et des programmes budgétaires ;</li> <li>• Insuffisance de compétence des contrôleurs financiers en matière d'évaluation de la performance des programmes budgétaires ;</li> <li>• Non élaboration du guide/des outils d'évaluation de la performance des programmes budgétaires à l'usage des contrôleurs financiers.</li> </ul>
<p><b>Prestation de serment et la constitution de garanties par les contrôleurs financiers</b></p>	<p>Non détermination de la base des garanties à constituer par les contrôleurs financiers</p> <p>Non prise des arrêtés d'application prévus par le décret</p>

INNOVATIONS	ETAT DE MISE EN ŒUVRE
<b>3. INNOVATIONS NON ENCORE ENGAGEES</b>	
<p><b>Émission d'avis sur la qualité de la gestion des ordonnateurs et sur la performance des programmes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non effectivité de l'évaluation des dispositifs de contrôle interne dans l'ensemble des ministères, des institutions et des programmes budgétaires ;</li> <li>• Insuffisance de compétence des contrôleurs financiers en matière d'évaluation de la performance des programmes budgétaires ;</li> <li>• Non élaboration du guide/des outils d'évaluation de la performance des programmes budgétaires à l'usage des contrôleurs financiers.</li> </ul>
<p><b>Prestation de serment et la constitution de garanties par les contrôleurs financiers</b></p>	<p>Non détermination de la base des garanties à constituer par les contrôleurs financiers  <b>Non prise des arrêtés d'application prévus par le décret</b></p>
<p><b>Contrôle des rapports annuels de performance (RAP) - Article 53 de la LOLF</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide d'élaboration du Rapport sur l'exécution des lois de finances (RELF) et de ses annexes adoptées en mai 2022 par la Cour des Comptes ;</li> <li>• Mécanisme d'appréciation en phase d'expérimentation au niveau de la Cour des comptes.</li> </ul>
<p><b>Certification des comptes- Article 100 de la LOLF</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non établissement de manière exhaustive de la situation financière et patrimoniale de l'État ;</li> <li>• Non opérationnalisation du contrôle interne comptable de l'Etat ;</li> <li>• Non opérationnalisation intégrale des réseaux comptables ;</li> <li>• Insuffisance du renforcement des compétences du personnel de la Cour des comptes en matière de certification des comptes.</li> </ul>
<p><b>Jugement des comptes de gestion des comptables des matières- l'article 68 du décret n°2016-603/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 - CM</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non opérationnalisation intégrale de la comptabilité des matières au niveau des ministères et institutions ;</li> <li>• Absence de prestation de serment des comptables principaux des matières devant la Cour des comptes ;</li> <li>• Non précision de la nature de la garantie à constituer par les comptables matières.</li> </ul>

Source : DGB

▪ **Au niveau des établissements publics de l'Etat (EPE)**

Le décret n° 2019-0782/PRES/PM/MINEFID du 18 juillet 2019 portant régime financier et comptable des établissements publics de l'Etat (EPE) au Burkina Faso a été adopté et offre aux EPE la possibilité de présenter leurs budgets en programmes ou en dotations. Ce décret permet aux EPE de s'aligner sur l'approche programme en cours dans notre pays. Dix (10) EPE ont bénéficié d'une formation et d'un appui technique pour l'élaboration de leurs budgets programme.

▪ **Au niveau des collectivités territoriales (CT)**

Les documents suivants ont été élaborés et validés en 2022. Il s'agit :

- du projet de maquette standard de programmes et d'actions des collectivités territoriales ;
- du projet de guide d'élaboration et d'exécution du budget programme des collectivités territoriales au Burkina Faso ;
- du projet de manuel de suivi-évaluation des programmes budgétaires dans les collectivités territoriales.

L'ensemble de ces documents a été validé avec la participation des acteurs concernés.

Les CT y compris la commune de Ouaga ont bénéficié d'une formation et d'un appui technique pour l'élaboration de leurs budgets programme en 2022.

➤ **En termes de perspectives pour 2023**

Il s'agit principalement :

- d'adopter le plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme sur le budget programme et les autres innovations introduites par la LOLF ;
- de mettre en place un comité de pilotage qui sera présidé par le Premier Ministre et un comité technique pour dynamiser le suivi-évaluation de la réforme;
- d'examiner et adopter des textes sur les acteurs (DSO, DGF, RP, RBOP et RUOP);
- de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de tous les acteurs chargés de la conduite et de la mise en œuvre de la réforme.

#### I.4. CONFIGURATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2022 AU 31 DECEMBRE

Le budget de l'Etat, exercice 2022, a été adopté en recettes et en dépenses (crédits de paiement) respectivement à 2 349,11 milliards FCFA et à 2 919,15 milliards FCFA avec une épargne budgétaire de 96,74 milliards FCFA et un besoin de financement de 570,04 milliards FCFA représentant 4,9% du PIB nominal. En prenant en compte les prévisions du CAST, «Remboursement des crédits TVA» d'un montant de 100 milliards FCFA, le montant des recettes s'établit à 2 449,11 milliards FCFA.

A l'exécution, la configuration du budget au 31 décembre 2022 est marquée par la mise en place des crédits budgétaires suivant cinq (05) décrets d'avances sur la base de crédits régulés et annulés et de recettes additionnelles. Ces décrets qui seront régularisés par la loi de règlement, se présentent chacun comme suit :

- Le premier décret a permis l'ouverture de crédits budgétaires d'un montant de 135,48 milliards FCFA. En rappel, ces ouvertures sont faites sur la base des propositions d'annulation de crédits budgétaires du même montant formulées par les ministères et institutions. Elles ont permis à l'Etat de disposer des ressources nécessaires pour faire face aux besoins inscrits dans le plan d'action de la transition ;
- Le deuxième décret a consacré l'ouverture de crédits budgétaires portant sur des autorisations d'engagement (AE) d'un montant de 30,39 milliards FCFA et des crédits de paiement (CP) d'un montant de 46,93 milliards FCFA. Ces ouvertures ont été faites au profit de certains départements afin de prendre en compte les changements institutionnels induits par le décret n°2022-053/PRES du 05 mars 2022 portant composition du gouvernement. Des annulations d'égal montant prises en compte à travers un arrêté d'annulation ont été effectuées sur les crédits de certains ministères ;
- Le troisième décret a consacré l'ouverture de crédits budgétaires portant sur des autorisations d'engagement (AE) d'un montant de 13 milliards FCFA au profit du Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des ministres et des crédits de paiement (CP) d'un montant de 27,50 milliards FCFA au profit de quatre (04) départements ministériels et institutions [le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (11 milliards FCFA) , le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (1 milliard FCFA), la Présidence du Faso (14,80 milliards FCFA) et le Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Relation avec le Parlement ( 0,7 milliard FCFA)]. Ces

ouvertures ont été faites au profit de ces départements pour prendre en charge des dépenses spécifiques notamment celles relatives aux forces de défense et de sécurité ;

- Le quatrième décret a permis l'ouverture des crédits budgétaires d'un montant 135,85 milliards FCFA sur la base des recettes additionnelles indexées sur le dépassement dans le recouvrement des recettes budgétaires prévues dans la loi de finances initiale. Ces ouvertures ont permis de prendre en charge entre autres certains besoins de financements exprimés par les ministères et institutions ;
- Le cinquième décret a permis l'ouverture des crédits budgétaires dans le cadre de clôture des opérations budgétaires. Les crédits ouverts se chiffrent à 127, 24 milliards FCFA et ont permis d'une part d'opérer des ajustements techniques au niveau des prévisions des dépenses de personnel, de subventions et de prêts et d'autre part, de mobiliser les crédits budgétaires oisifs pour la régularisation des avances de trésoreries accordées en 2022 à hauteur de 65, 96 milliards FCFA.

En définitive, le budget de l'Etat a été arrêté en recettes et en dépenses (crédits de paiement) respectivement à 2 349,11 milliards FCFA et à 3 052,01 milliards FCFA.

Les autorisations d'engagement s'élèvent à 656,20 milliards FCFA. Par rapport aux prévisions de la LFI 2022, les prévisions des recettes ordinaires et extraordinaires enregistrent respectivement une hausse de 289,64 milliards FCFA et une baisse de 76,00 milliards FCFA. Quant aux prévisions des dépenses ordinaires, elles enregistrent une légère hausse de 13,94 milliards FCFA. Les prévisions des dépenses en capital enregistrent une hausse de 118,91 milliards FCFA. Cette configuration a évolué avec les différents ajustements opérés par les ministères et institutions (fongibilité asymétrique, transferts et virements de crédits).

A cet effet et conformément aux dispositions des articles 25, 27 et 51 de la loi organique précitée, ces ajustements ont consisté à l'ouverture, par décrets d'avances, de crédits de paiements d'un montant total de 473,00 milliards FCFA adossée à une annulation de crédits de paiement d'un montant de 340,14 milliards FCFA et à des recettes additionnelles de 132,86 milliards FCFA.

En prenant en compte ces ajustements, la nouvelle configuration du budget de l'Etat, exercice 2022 se présente par nature de dépense comme suit :

- ✓ la charge financière de la dette demeure à son niveau initial à savoir 195,80 milliards FCFA ;

- ✓ les dépenses de personnel restent à leur niveau initial de 1012,03 milliards FCFA;
- ✓ les dépenses d'acquisition de biens et services ressortent à 205,50 milliards FCFA contre initialement 207,40 milliards F CFA dans la LFI ;
- ✓ les dépenses de transferts courants ressortent à 513,35 milliards FCFA contre initialement 497,06 milliards F CFA dans la LFI;
- ✓ les dépenses en atténuation des recettes demeure à 1,00 milliard FCFA;
- ✓ les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat ressortent à 119,87 milliards FCFA contre initialement 995,85 milliards FCFA dans la LFI;
- ✓ les dépenses de transferts en capital ressortent à 4,89 milliards de FCFA contre initialement 10 milliards FCFA dans la LFI.

Il est à noter que l'ensemble des opérations de clôture s'est déroulé conformément aux dispositions du décret n°2017-0106/PRES/PM/MINEFID du 13 mars 2017 portant régime juridique des ordonnateurs de l'Etat et des autres organismes publics dont l'alinéa 5 de l'article 67 précise que « ... le ministre chargé des finances peut, si les circonstances l'exigent, fixer de nouveaux délais pour l'arrêt des opérations d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement au titre de l'exécution du budget » sans pour autant excéder le 31 décembre.

**Tableau 3 : récapitulatif des ajustements de crédits opérés au cours de l'exercice budgétaire 2022 à fin décembre (en milliers de FCFA)**

RECETTES		DEPENSES													
Libellés	Prévisions 2022	Libellés	PREVISIONS 2022	ANNULATION N 1	ANNULATION 2	ANNULATION 3	ANNULATION 4 (clôture)	TOTAL ANNULATION	OUVERTURE 1	OUVERTURE 2	OUVERTURE 3	OUVERTURE 4	OUVERTURE 5 (clôture)	TOTAL OUVERTURE	PREVISIONS DEFINITIVES
<b>I- Recettes Ordinaires</b>		<b>I- Dépenses Ordinaires</b>													
Vente de produits	0	Charge financière de la dette	195 800 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	195 800 000
Recettes fiscales (*)	1 762 400 405	Dépenses de Personnel	1 012 034 328	0	0	0	27 711 854	27 711 854	0	0	0	0	27 711 854	27 711 854	1 012 034 328
Recettes non fiscales	247 641 316	Acquisitions de biens et services	207 400 000	7 215 998	1 655 602	0	10 544 770	19 416 370	4 444 488	1 775 262	0	10 846 674	-	17 066 424	205 050 054
Produits financiers		Dépenses de Transf. Courants (*)	497 062 814	35 901 693	5 931 176	1 019 000	12 101 734	54 953 603	51 850 000	5 861 176	0	13 533 000	-	71 244 176	513 353 387
Recettes exceptionnelles		Dépenses en atténuation des recettes	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	1 000 000
<b>Total Recettes Ordinaires</b>	<b>2 010 041 721</b>	<b>Total Dépenses Ordinaires</b>	<b>1 913 297 142</b>	<b>43 117 691</b>	<b>7 586 778</b>	<b>1 019 000</b>	<b>50 358 358</b>	<b>102 081 827</b>	<b>56 294 488</b>	<b>7 636 438</b>	<b>-</b>	<b>24 379 674</b>	<b>27 711 854</b>	<b>116 022 454</b>	<b>1 927 237 769</b>
<b>II- Recettes Extraordinaires</b>		<b>II- Dépenses en Capital</b>													
Dons projet	221 670 829	Investis- Exécutés par l'Etat	995 851 431	92 359 629	39 345 586	26 477 232	74 772 547	232 954 994	79 182 832	39 295 926	27 496 232	111 471 937	99 528 068	356 974 995	1 119 871 432
Don programme	117 400 000	Etat	649 690 602	92 359 629	15 041 399	26 477 232	41 207 766	175 086 026	79 182 832	14 991 739	27 496 232	111 471 937	65 963 287	299 106 027	773 710 603
		Subvention	221 670 829	0	15 150 565	0	16 239 309	31 389 874	0	15 150 565	0	0	16 239 309	31 389 874	221 670 829
		Prêts	124 490 000	0	9 153 622	0	17 325 472	26 479 094	0	9 153 622	0	0	17 325 472	26 479 094	124 490 000
		Transferts en Capital	10 000 000	0	0	0	5 104 017	5 104 017	0	0	0	0	-	-	4 895 983
<b>Total Recettes Extraordinaires</b>	<b>339 070 829</b>	<b>Total Dépenses en Capital</b>	<b>1 005 851 431</b>	<b>92 359 629</b>	<b>39 345 586</b>	<b>26 477 232</b>	<b>79 876 564</b>	<b>238 059 011</b>	<b>79 182 832</b>	<b>39 295 926</b>	<b>27 496 232</b>	<b>111 471 937</b>	<b>99 528 068</b>	<b>356 974 995</b>	<b>1 124 767 415</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 349 112 550</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 919 148 573</b>	<b>135 477 320</b>	<b>46 932 364</b>	<b>27 496 232</b>	<b>130 234 922</b>	<b>340 140 838</b>	<b>135 477 320</b>	<b>46 932 364</b>	<b>27 496 232</b>	<b>135 851 611</b>	<b>127 239 922</b>	<b>472 997 449</b>	<b>3 052 005 184</b>
Epargne Budgétaire	96 744 579	Solde budgétaire global	-570 036 023												
		Solde budgétaire de base	-562 946 023												

Source : DGB



## II. SITUATION DE MOBILISATION DES RECETTES BUDGETAIRES

Les prévisions de recettes pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022 y comprises les recettes relatives au CAST « remboursement crédits TVA » d'un montant de 100 milliards FCFA se chiffrent à 2449,11 milliards FCFA. Les prévisions des recettes ordinaires et des recettes extraordinaires se chiffrent respectivement à 2110,04 milliards FCFA et 339,07 milliards FCFA. Aussi, il est à signaler que les données relatives aux recouvrements de recettes sont extracomptables.

### II.1. REALISATION AU TITRE DU 4<sup>EME</sup> TRIMESTRE DES RECETTES BUDGETAIRES (DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE AU 31 DECEMBRE 2022)

Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre, les recettes totales ont été recouvrées à hauteur de 713,48 milliards FCFA. Par rapport aux réalisations du 3<sup>ème</sup> trimestre qui s'élevaient à 734,77 milliards FCFA, il ressort une baisse du volume des réalisations trimestrielles de 21,29 milliards FCFA.

Comparativement au recouvrement du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 qui s'est chiffré à 724,27 milliards FCFA, il est enregistré une baisse de 10,80 milliards FCFA en valeur absolue et de 1,49% en valeur relative.

Les réalisations des recettes ordinaires constituent 92,03% de la mobilisation totale des ressources du trimestre contre 86,12% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 et 79,41% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Les encaissements du trimestre au titre des recettes extraordinaires s'élèvent à 56,83 milliards FCFA. Ces décaissements ont été fait principalement au titre des dons projets. Comparativement au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 et au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, on enregistre respectivement une baisse de 45,14 milliards FCFA et de 92,31 milliards FCFA. Cette baisse est imputable au contexte socio politique du pays qui a entraîné la suspension des décaissements des appuis budgétaires.

#### II.1.1. Réalisation trimestrielle des recettes ordinaires

Les réalisations des recettes ordinaires au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre se sont chiffrées à 656,64 milliards FCFA sur un montant attendu de 582,09 milliards FCFA, soit un taux de réalisation de l'objectif périodique de 112,81%.

Comparé au 3<sup>ème</sup> trimestre où les réalisations étaient de 632,80 milliards FCFA, il ressort une hausse en volume de 23,84 milliards FCFA.

Par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 qui enregistrait un volume de 575,13 milliards FCFA, les réalisations trimestrielles sont en hausse de 81,51 milliards FCFA (14,17%).

L'analyse par nature des recettes ordinaires fait ressortir la répartition suivante :

- ✓ **recettes fiscales :** Sur une prévision trimestrielle de 514,37 milliards FCFA, base loi de finances initiale, les recettes fiscales ont été réalisées à hauteur de 593,94 milliards FCFA, soit un taux d'exécution global de 115,47%. Par rapport aux réalisations de 555,23 milliards FCFA pour le 3<sup>ème</sup> trimestre, il ressort une hausse de 6,97%. Comparativement au recouvrement du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 qui s'est chiffré à 475,78 milliards FCFA, il est enregistré une hausse de 118,17 milliards FCFA en valeur absolue et de 24,84% en valeur relative.
- ✓ **recettes non fiscales :** Sur une prévision trimestrielle de 67,73 milliards FCFA, base loi de finances initiale, les recettes non fiscales ont été recouvrées à hauteur de 62,70 milliards FCFA, soit un taux d'exécution global de 92,58%. Par rapport aux réalisations du 3<sup>ème</sup> trimestre de 77,57 milliards FCFA, il ressort une baisse de 19,16%. Comparativement au recouvrement du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 qui s'est chiffré à 72,44 milliards FCFA, il est enregistré une baisse de 9,74 milliards FCFA en valeur absolue et de 13,44% en valeur relative.

En somme, il ressort de l'analyse par nature de recettes que la performance globale du trimestre s'explique par les taux de réalisation des recettes fiscales et non fiscales qui sont respectivement de 115,47% et de 92,58%.

Le tableau ci-dessous récapitule par nature de recettes l'évolution du recouvrement des recettes ordinaires entre les 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 et 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

**Tableau 4 : Etat de recouvrement par nature des recettes ordinaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2022 (en milliards FCFA)**

Nature de recette	3 <sup>ème</sup> trimestre 2022			4 <sup>ème</sup> trimestre 2022			4 <sup>ème</sup> trimestre 2021			Ecart en %	
	Prév	Rec	Tx	Prév	Rec	Tx	Prév	Rec	Tx	e-h	e-b
	a	b	c=b/a	d	e	f=e/d	g	h	i=h/g		
Recettes fiscales	450,79	555,23	123,17%	514,37	593,94	115,47%	446,85	475,78	106,47%	24,84%	6,97%
Recettes non fiscales	75,17	77,57	103,19%	67,73	62,70	92,58%	50,21	72,44	144,28%	-13,44%	-19,16%
<b>Total</b>	525,96	632,80	120,31%	582,09	656,64	112,81%	497,06	575,13	115,71%	14,17%	3,77%

Source : DGB

Par régie de recettes, la situation des recouvrements du trimestre se présente comme suit :

- ✓ **DGI** : sur un objectif de recouvrement trimestriel de 291,67 milliards FCFA, les réalisations du trimestre se chiffrent à 331,86 milliards FCFA, soit un taux de 113,78%. Les réalisations de la DGI, qui ont augmenté respectivement de 10,97% et de 23,06% par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 et au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, représentent 50,54% de la réalisation totale des recettes ordinaires contre 47,26% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 et 46,89% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 ;
- ✓ **DGD** : sur des objectifs de recouvrement du trimestre de 226,61 milliards FCFA, les réalisations du trimestre se chiffrent à 264,01 milliards FCFA, soit un taux de 116,50%. Les réalisations de la DGD ont augmenté de 2,45 % par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 et augmenté de 20,24% par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021. Les réalisations de ce trimestre représentent 40,21% de la réalisation totale des recettes ordinaires contre 40,72% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 et 38,18% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 ;
- ✓ **DGTCP** : sur des objectifs de recouvrement trimestriel de 63,80 milliards FCFA, les réalisations du trimestre se chiffrent à 60,77 milliards FCFA, soit un taux de 95,24%. Les réalisations de la DGTCP qui ont baissé de 20,08% par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 et baissé de 29,24% par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, représentent 9,25% de la réalisation totale des recettes ordinaires contre 12,02% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 et 14,93% au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.

Le tableau ci-dessous récapitule par régie l'évolution du recouvrement des recettes ordinaires entre les 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 et 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

**Tableau 5 : Etat de recouvrement par régie des recettes ordinaires du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2022 (en milliards FCFA)**

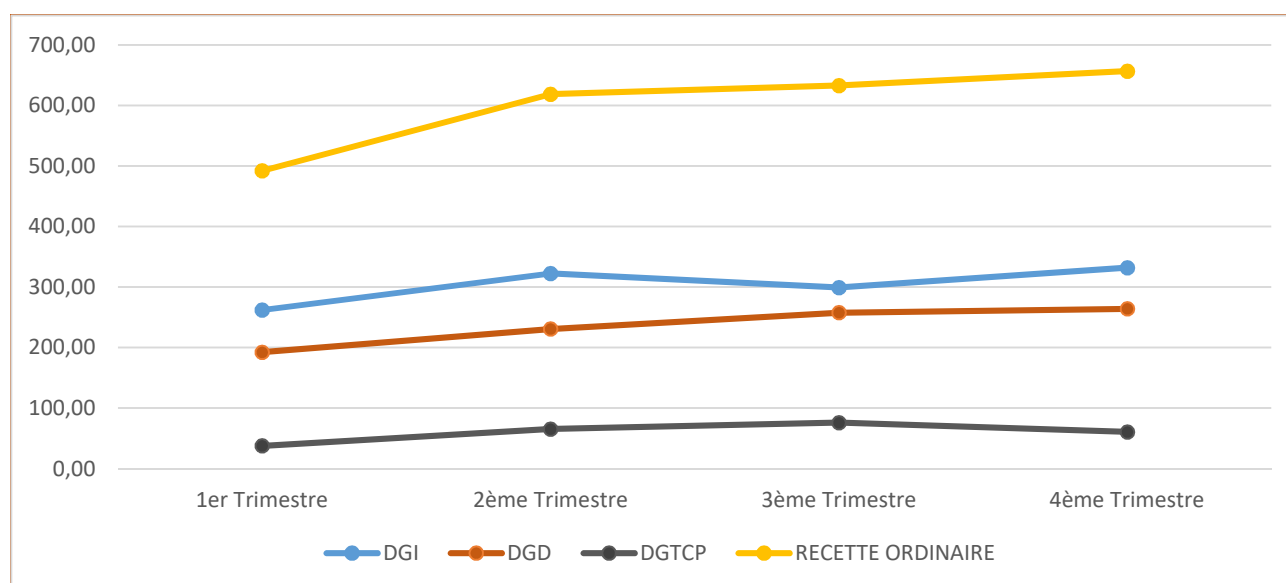
Régie de recette	4 <sup>ème</sup> trimestre 2021			3 <sup>ème</sup> trimestre 2022			4 <sup>ème</sup> trimestre 2022			Ecart en %	
	Prév	Rec	Tx	Prév	Rec	Tx	Prév	Rec	Tx	h-b	h-e
	a	b	c=b/a	d	e	f=e/d	g	h	i=h/g		
DGI	244,03	269,67	110,51%	263,04	299,07	113,70%	291,67	331,86	113,78%	23%	11%
DGD	206,33	219,58	106,42%	190,88	257,69	135,00%	226,61	264,01	116,50%	20%	2%
DGTCP	46,70	85,88	183,90%	72,04	76,04	105,55%	63,80	60,77	95,24%	-29%	-20%
<b>Total</b>	<b>497,06</b>	<b>575,13</b>	<b>115,71%</b>	<b>525,96</b>	<b>632,80</b>	<b>120,31%</b>	<b>582,09</b>	<b>656,64</b>	<b>112,81%</b>	<b>14%</b>	<b>4%</b>

Source : DGB

Il ressort que le taux de réalisation trimestriel des recettes ordinaires se situe à 112,81% sur des prévisions trimestrielles de 582,09 milliards FCFA. La performance globale dans le recouvrement des recettes ordinaires s'explique par les actions fortes entreprises par les différentes régies de recettes.

En somme, il ressort un dépassement global de 74,55 milliards FCFA au titre du recouvrement des recettes ordinaires du 4<sup>ème</sup> trimestre dû aux dépassements de la DGI et de la DGD qui se chiffrent respectivement à 40,19 milliards FCFA et à 37,40 milliards FCFA.

**Graphique 4 : Evolution du recouvrement des recettes en 2022 par trimestre et par régie (en milliards de FCFA)**



Source : DGB

### II.1.2. Réalisation trimestrielle des recettes extraordinaires

L'analyse de la répartition des mobilisations de ressources budgétaires extraordinaires du trimestre ressort comme suit :

- ✓ **dons programmes** : Aucun décaissement n'a été effectué au cours de ce trimestre. Les montants décaissés au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 et au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 se chiffrent respectivement à 60,27 milliards F CFA et à 52,01 milliards F CFA.
- ✓ **dons projets** : les décaissements effectifs des dons projets du trimestre se chiffrent à 56,83 milliards FCFA. Par rapport aux décaissements du 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 de 41,71 milliards FCFA, il ressort une hausse de 15,13 milliards FCFA, et une baisse de 40,30 milliards FCFA par rapport aux décaissements du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021.

### II.2. CUMUL DES REALISATIONS DES RECETTES BUDGETAIRES AU 31 DECEMBRE 2022

La mobilisation des recettes budgétaires se chiffre à 2663,69 milliards FCFA au 31 décembre 2022, soit un taux de recouvrement annuel de 108,76% correspondant à une hausse de 5,51 points par rapport à 2021 à la même période.

Les recettes ordinaires, avec une progression de 424,60 milliards FCFA en valeur absolue et de 21,49% en valeur relative par rapport à celles de 2021 à la même période, représentent 90,12% du montant des recouvrements réalisés. Les encaissements au titre des recettes extraordinaires connaissent une baisse de 13,76 milliards FCFA en valeur.

Le tableau ci-après fait ressortir le niveau de réalisation cumulé des recettes inscrites au titre du budget de l'Etat, exercice 2022 à fin décembre.

**Tableau 6 : Etat de recouvrement cumulé des recettes au 31 décembre 2021 et 2022 (en milliards FCFA)**

Nature de recettes	2021			2022						Variations 2021-2022	
	Prévisions annuelles LFR	Recouvrements au 31 décembre		Prévisions annuelles LFI	Prévisions du 4 <sup>ème</sup> trimestre LFI	Recouvrements au 31 décembre		Recouvrements du 4 <sup>ème</sup> trimestre		Absolue	Relative
		Montant	Taux (%)			Montant	Taux LFI (%)	Montant	Taux trimestriel (%)		
	a	c	d=c/a	g	h	j	k=j/g	l	m=l/h	q=j-c	r=p/c
<b>RECETTES ORDINAIRES</b>	1 867,518	1 976,02	105,81	2 110,04	582,09	2 400,62	113,77	656,64	112,81	424,60	21,49
Recettes fiscales	1 647,05	1 736,46	105,43	1862,40	514,37	2 152,23	115,56	593,94	115,47	415,78	23,94
Recettes non fiscales	220,47	239,56	108,66	247,64	67,73	248,39	100,30	62,70	92,58	8,82	3,68
<b>RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>	314,47	276,83	88,03	339,07	60,11	263,07	77,58	56,83	94,54	-13,76	-4,97
Dons programmes	93,38	97,53	104,44	117,40	3,28	60,27	51,33	0,00	-	-37,26	-38,21
Dons projets	221,09	179,30	81,10	221,67	56,83	202,80	91,49	56,83	100,00	23,50	13,10
<b>TOTAL</b>	<b>2 181,98</b>	<b>2 252,85</b>	<b>103,25</b>	<b>2 449,11</b>	<b>642,21</b>	<b>2 663,69</b>	<b>108,76</b>	<b>713,48</b>	<b>111,10</b>	<b>410,84</b>	<b>18,24</b>

Source : DGB

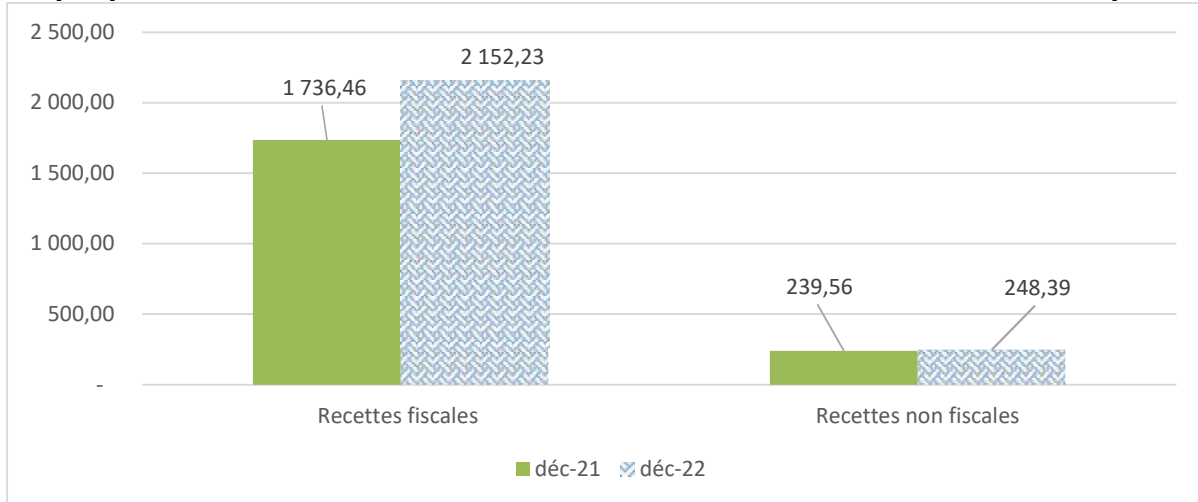
### II.2.1. Réalisation cumulée des recettes ordinaires au 31 décembre 2022

Les prévisions annuelles des recettes ordinaires de la LFI se chiffrent à 2110,04 milliards FCFA dont 1862,40 milliards FCFA au titre des recettes fiscales, 247,64 milliards FCFA au titre des recettes non fiscales.

Au 31 décembre 2022, le recouvrement des recettes ordinaires se chiffre à 2400,62 milliards FCFA, soit un taux de recouvrement annuel de 113,77%. Par rapport aux recouvrements de 2021 à la même période qui étaient de 1976,02 milliards FCFA, les recettes ordinaires sont en hausse de 424,60 milliards FCFA (+21,49 %), le taux de réalisation est en hausse de 7,96 points.

Le graphique ci-après fait ressortir le niveau de recouvrement des recettes ordinaires à fin décembre 2021 et 2022 par nature de recettes.

**Graphique 5 : recouvrements des recettes ordinaires à fin décembre 2021 et 2022 par nature**



**Source :** DGB

L'analyse de la situation des recettes ordinaires, à fin décembre 2022, est faite par nature de recettes et par structure de recouvrement. Les recettes ordinaires sont portées sur, les recettes fiscales et les recettes non fiscales.

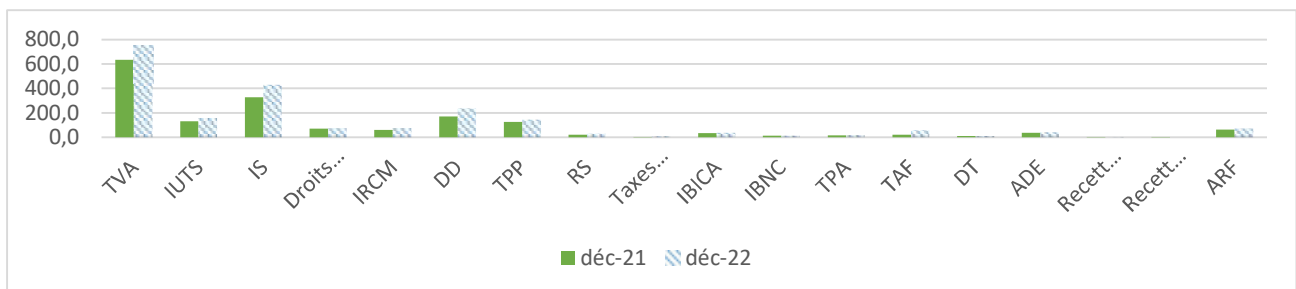
**A. Les recettes fiscales**

Au 31 décembre 2022, il a été recouvré 2 152,23 milliards F CFA sur des prévisions annuelles LFI de 1 862,40 milliards FCFA, soit un taux de recouvrement de 115,56%.

Comparée à la même période en 2021, avec un niveau de réalisation cumulé de 1 736,46 milliards FCFA, il ressort une progression de 23,94% en valeur relative correspondant à 415,78 milliards FCFA en valeur absolue.

Le graphique ci-après fait ressortir le niveau de recouvrement de quelques impôts et taxes leaders à fin décembre 2021 et 2022.

**Graphique 6 : recouvrements de quelques impôts et taxes leaders à fin décembre 2021 et 2022**



**Source :** DGB

## ❑ **Les impôts et taxes intérieures sur les biens et services**

Cette catégorie de recettes fiscales est essentiellement composée de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la taxe sur les produits pétroliers (TPP).

### ● **La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

La prévision annuelle base LFI de la taxe sur la valeur ajoutée au titre du budget 2022 est de 705,08 milliards FCFA dont 382,74 milliards FCFA à l'importation et 322,34 milliards FCFA à l'intérieur.

À la date du 31 décembre 2022, le montant total cumulé recouvré par l'ensemble des régies est de 750,80 milliards FCFA, soit un taux d'exécution annuel de 106,48%.

Une analyse comparative entre les niveaux de recouvrement cumulé à fin décembre 2021 et 2022, fait ressortir une hausse de l'ordre de 18,61% en valeur relative et de 117,78 milliards FCFA en valeur absolue. La TVA constitue 34,88% des recettes fiscales mobilisées en 2022.

### ● **Taxe sur les produits pétroliers (TPP)**

Sur une prévision annuelle LFI de 123,24 milliards F CFA, la TPP a été recouvrée au 31 décembre 2022 à hauteur de 143,15 milliards FCFA, soit un taux de réalisation annuel de 116,16%. Comparativement à la même période de l'année 2021 où le recouvrement cumulé était de 125,77 milliards FCFA, il est observé une hausse de 13,82% correspondant à un montant de 17,38 milliards FCFA. Les réalisations de cette recette représentent 6,65% du recouvrement des recettes fiscales.

### ● **Les impôts sur les revenus et bénéfices**

L'analyse porte sur quelques impôts leaders tels que l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) et sur les autres droits d'enregistrement (IRCM ou ADE).

#### ✓ **L'impôt sur les sociétés (IS)**

Sur une prévision annuelle LFI de 307,83 milliards FCFA, le montant cumulé recouvré de l'IS se chiffre à 430,01 milliards FCFA au 31 décembre 2022, soit un taux d'exécution annuel de 139,69%. L'IS représente 19,98% des recettes fiscales.



En 2021 à la même période, le recouvrement de l'impôt sur les sociétés s'est établi à 327,37 milliards F CFA. De ce qui précède, il ressort une hausse du niveau de recouvrement de l'IS de 102,64 milliards FCFA (soit un taux de progression de 31,35%).

✓ **L'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS)**

Prévu annuellement base LFI à hauteur de 143,93 milliards FCFA, le recouvrement cumulé de l'IUTS s'élève à 156,89 milliards FCFA à fin décembre 2022, soit un taux de réalisation annuel de 109,01%. Comparativement à la même période en 2021, le niveau de recouvrement de l'IUTS s'est accru de 25,82 milliards F CFA en valeur absolue, correspondant à un taux de progression de l'ordre de 19,70%. L'IUTS représente 7,29% des recettes fiscales.

✓ **Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (IRCM)**

Pour l'exercice budgétaire 2022 base LFI, il est prévu un montant de 54,12 milliards FCFA au titre des IRCM. A fin décembre, la DGI en a recouvré 76,44 milliards F CFA qui représentent 141,25% de l'objectif annuel sur ces droits. Comparativement à fin décembre 2021 où le recouvrement était de 61,26 milliards FCFA, il ressort une hausse de 15,18 milliards FCFA correspondant à un taux de progression de 24,78%. L'IRCM représente 3,55% des réalisations des recettes fiscales.

□ **Droits et taxes à l'importation et à l'exportation**

Cette rubrique est composée pour l'essentiel des Droits de douanes, de la redevance statistique et des droits d'accises.

● ***Les droits de douane***

Le recouvrement cumulé des droits de douane (DD) s'est établi à 235,78 milliards F CFA et 169,38 milliards F CFA respectivement à fin décembre 2021 et 2022, soit une augmentation de 39,20%.

Par rapport à la prévision annuelle qui s'élève à 186,84 milliards F CFA, le taux de réalisation s'établit à 126,19% à fin décembre. Les DD représentent 10,96% des recouvrements de recettes fiscales.

● ***La redevance statistique***

Le niveau de recouvrement de la redevance statistique est en hausse de 7,51 milliards FCFA comparativement à 2021 à la même période. En effet, le recouvrement cumulé de ladite taxe est passé de 21,67 milliards F CFA au 31 décembre 2021 à 29,19 milliards F CFA au 31 décembre 2022.

Relativement à la prévision de 2022 qui se chiffre à 25,03 milliards F CFA, le taux d'exécution se situe à 116,60%. Le montant recouvré représente 1,36% des réalisations des recettes fiscales.

### ● Les droits d'accises

Les droits d'accises regroupent la taxe sur les boissons (TSB), la taxe sur les tabacs (TST), la taxe sur les produits de parfumerie et de cosmétique, la taxe sur la Cola et la taxe sur les café et thé perçus en régime intérieur et de porte.

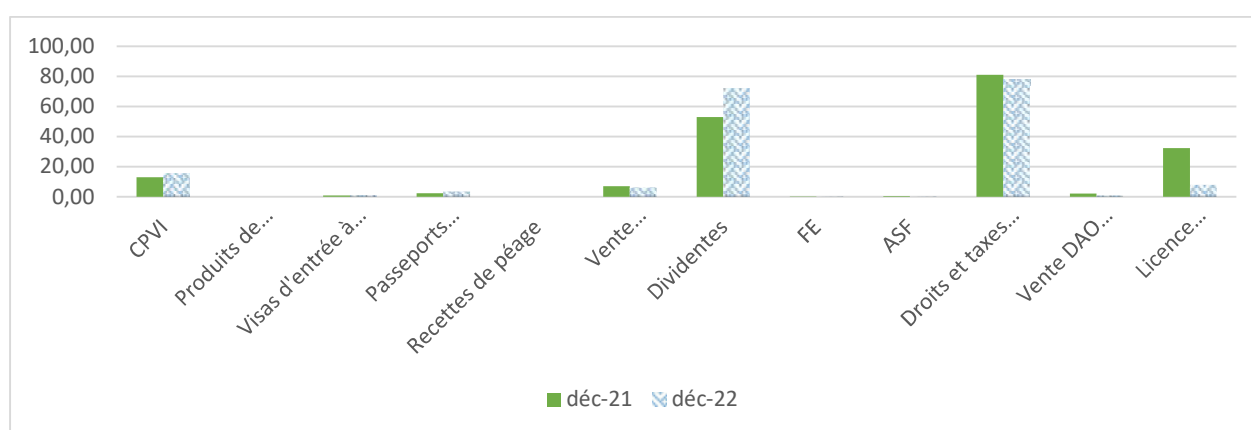
Le recouvrement cumulé desdits droits s'est établi à 72,48 milliards FCFA au 31 décembre 2022 contre 70,66 milliards F CFA à la même période en 2021, soit une hausse en volume de 1,82 milliards FCFA (+2,57%). Cette catégorie de recettes représente 3,37% de la réalisation des recettes fiscales.

### B. Les recettes non fiscales

Les recettes non fiscales ont enregistré globalement une hausse en volume de 8,82 milliards F CFA, passant de 239,56 milliards FCFA à fin décembre 2021 à 248,39 milliards FCFA en 2022 au 31 décembre. Les recettes non fiscales représentent 10,35% du recouvrement cumulé des recettes ordinaires.

Le graphique ci-après fait ressortir le niveau de recouvrement de quelques impôts et taxes leaders des recettes non fiscales à fin décembre 2021 et 2022.

**Graphique 7: Recouvrements de quelques impôts et taxes leaders à fin décembre 2021 et 2022.**



**Source :** DGB

## II.2.2. Analyse par structure de recouvrement

Les structures chargées du recouvrement des recettes ordinaires sont la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale des Douanes et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. L'analyse est faite sur la base des prévisions de la Loi de finances initiale (LFI). Les objectifs annuels assignés aux régies se chiffrent à 2110,04 milliards FCFA.

### A. La Direction Générale des Impôts

Au titre de sa mission de mobilisation des ressources intérieures, la Direction Générale des Impôts (DGI) s'est vue assigner, pour l'exercice budgétaire 2022, un objectif de recouvrement de 1 105,04 milliards FCFA au profit du budget de l'État. Cet objectif connaît une hausse de 148,33 milliards FCFA (+15,50%) par rapport aux prévisions LFR de 2021 qui étaient de 956,71 milliards FCFA.

À fin décembre 2022, les recouvrements de la DGI se chiffrent à 1 215,52 milliards F CFA, soit un taux de réalisation de 110,00%. Ces recouvrements sont en dépassement de l'objectif annuel de 110,48 milliards F CFA.

Les réalisations de la Direction Générale des Impôts (DGI) représentent 55,63% du recouvrement cumulé des recettes ordinaires.

Comparativement à fin décembre 2021 où les réalisations étaient de 1 052,94 milliards FCFA, il ressort une progression du niveau des recettes mobilisées en 2022 de l'ordre de 162,58 milliards F CFA en valeur absolue et 15,44% en valeur relative. Il est à signaler que cette progression globale réalisée au cours de ladite période est portée principalement par les impôts leaders tels que l'IS, l'IUTS, l'IRCM, les ADE et accessoirement par d'autres impôts notamment la TPA, l'IBICA, la TSB, la T/Tabacs, la TS/ET, la TAF et la TUA.

Ce niveau de performance s'explique par la résilience de l'activité économique au regard de la situation sécuritaire et la poursuite des actions entreprises par la DGI dont :

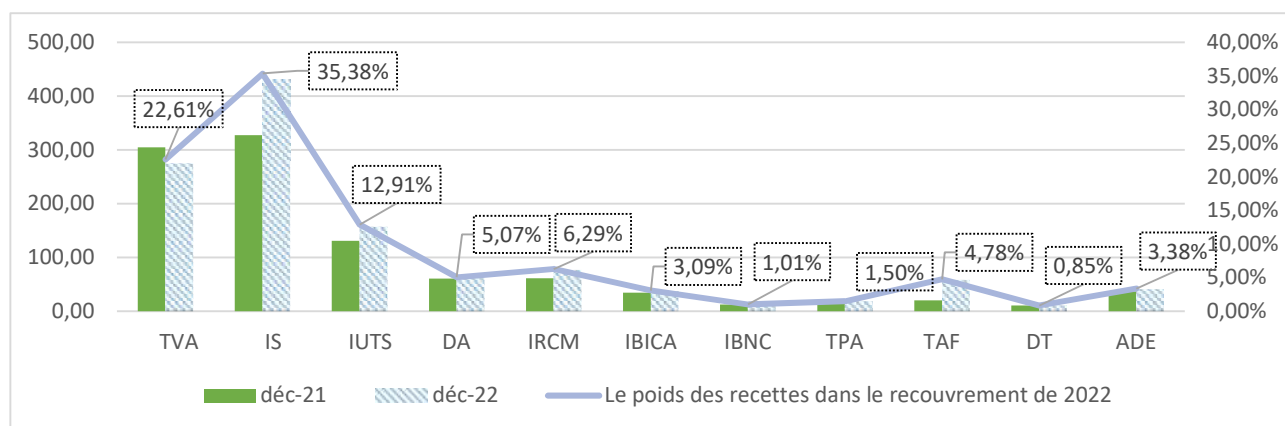
- la multiplication des campagnes de recouvrement par les unités de recouvrement (UR);
- la répression de la fraude fiscale à travers la judiciarisation de certains actes (circuits de fausse facturation de TVA, utilisation frauduleuse de numéro IFU, ...);
- la poursuite des actions de maîtrise et d'apurement des RAR ;

- la multiplication des visites pédagogiques auprès des contribuables ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de promotion du civisme fiscal ;
- la vulgarisation des télé procédures qui vise à faciliter la déclaration et le paiement en ligne des impôts et taxes par tous les segments de contribuables.

Quant à la TVA, à l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales (IBNC) et aux droits de mutation (DM) qui ont connu une régression par rapport à fin décembre 2021, cela peut s'expliquer par l'instauration de la taxe sur les activités financières (TAF), le ralentissement de l'exécution et du paiement des marchés publics, l'absence de signataire de certains titres de jouissance tels que le permis urbain d'habiter (PUH) et le permis d'exploiter (PE) n'incitant pas aux mutations.

Le graphique ci-dessous présente le recouvrement cumulé à fin décembre 2021 et 2022 de quelques impôts leaders au niveau de la DGI.

**Graphique 8: les recouvrements de quelques impôts et taxes -leaders de la Direction Générale des Impôts à fin décembre 2021 et 2022.**



Source : DGB

La DGI pourrait nettement améliorer ces résultats obtenus si elle n'était pas confrontée à de nombreuses difficultés dont les plus importantes se résument comme suit :

- ✓ l'insécurité qui a conduit à la délocalisation de certaines sous unités de recouvrement dans les chefs-lieux des régions ;
- ✓ l'indisponibilité et/ou l'instabilité du réseau informatique RESINA dans certaines sous unités de recouvrement ;

- ✓ l'incivisme fiscal ;
- ✓ la vétusté des locaux existants et des installations électriques et informatiques ;
- ✓ les dotations insuffisantes de la DGI au titre du fonds d'équipement et du budget de l'Etat;
- ✓ l'insuffisance de moyens logistiques et du personnel spécifique (techniciens du cadastre, informaticiens, statisticiens).

Pour l'année 2023, il est assigné à la DGI, un objectif de recouvrement de 1280,36 milliards FCFA au profit du budget de l'Etat. A cet effet, les perspectives d'actions pour améliorer le niveau des recettes seront orientées vers des actions porteuses de recettes.

Plus spécifiquement, la DGI entreprendra les actions suivantes :

- ✓ la poursuite des opérations intensives de recouvrement des arriérés fiscaux ;
- ✓ la justice fiscale pour améliorer l'égalité de tous devant l'impôt et participer à la justice sociale ;
- ✓ l'élargissement de l'assiette fiscale pour une amélioration de la répartition de la charge fiscale entre les contribuables ;
- ✓ la poursuite de l'opération de contrôle fiscal à titre pédagogique des structures de l'administration centrale, des institutions et des établissements publics de l'Etat ;
- ✓ la poursuite des travaux d'analyse et d'apurement des arriérés fiscaux pour un meilleur ciblage des actions de recouvrement ;
- ✓ le renforcement de l'utilisation des télé procédures pour la déclaration et le paiement des impôts ;
- ✓ le renforcement des actions de localisation des contribuables avec impact dans le logiciel métier IFU.

## **B. La Direction Générale des Douanes**

L'objectif annuel de recouvrement assigné à la Direction Générale des Douanes (DGD) s'élève à **772,49 milliards FCFA.**

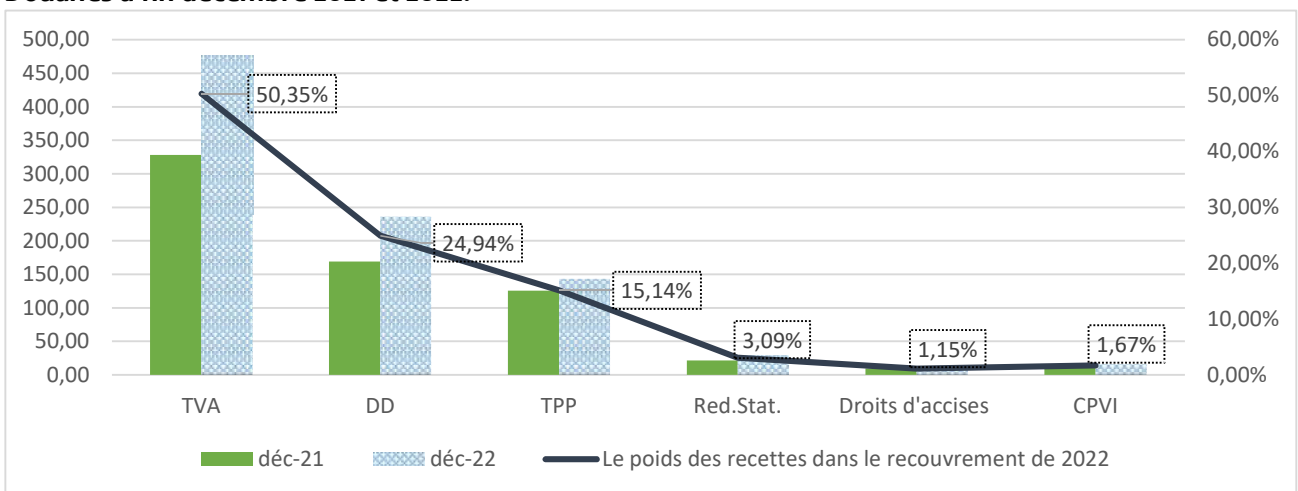
Au 31 décembre 2022, les réalisations de recettes pour le compte du budget de l'Etat se chiffrent à **945,26** milliards FCFA, soit un taux de recouvrement de 122,37%.

Ces réalisations, qui représentent 39,38% des recouvrements cumulés de recettes ordinaires au 31 décembre 2022, se décomposent en recettes fiscales et non fiscales respectivement de 929,15 milliards FCFA et de 16,11 milliards FCFA.

A la même période de l'année 2021, les réalisations étaient de 696,06 milliards FCFA. Il ressort de l'analyse comparative du niveau de réalisation entre fin décembre 2021 et 2022, une augmentation de 249,20 milliards FCFA, soit un taux de progression de 35,80%. Cette performance s'explique par les actions fortes entreprises par la DGD.

Le graphique ci-dessous présente les recouvrements de quelques droits et taxes leaders de la DGD à fin décembre 2021 et 2022.

**Graphique 9 : les recouvrements de quelques droits et taxes leaders de la Direction Générale des Douanes à fin décembre 2021 et 2022.**



Source : DGB

En termes de difficultés elles sont répertoriées comme suit :

- ✓ l'insécurité grandissante ;
- ✓ la fraude douanière de manière générale ;
- ✓ l'hostilité récurrente de la population à l'activité de la douane.

Les mesures prises par la DGD qui constituent des actions en cours ou à venir sont :

- ✓ l'élargissement des codes de spécifications tarifaires des produits à risque contrôlés dans SYDONIA et suivi par la Direction de la Valeur, de l'Analyse du Risque et du Renseignement (DVAR) des vingt (20) produits sensibles à la fraude ;
- ✓ le suivi en permanence de l'évaluation des marchandises dans les offices par la DVAR en mettant l'accent sur la lutte contre les glissements tarifaires et les fausses déclarations de quantités ;
- ✓ le ciblage des chargements à partir des interconnexions;
- ✓ l'intensification des contrôles après dédouanement notamment le suivi des régimes économiques et des bénéficiaires des mesures de facilités ;
- ✓ la poursuite du travail d'assainissement au milieu des Commissionnaires en Douane Agréés (CDA) ;
- ✓ l'implémentation du module de gestion des exonérations;
- ✓ le suivi particulier des régimes économiques et des mesures de facilitation dans le cadre des régimes économiques ;
- ✓ l'informatisation de la gestion des Laissez-passer des véhicules étrangers;
- ✓ l'opérationnalisation de l'interconnexion avec la Côte d'Ivoire par la voie ferroviaire.

Pour l'exercice 2023, il a été assigné à la DGD, un objectif de recouvrement de 927,49 milliards FCFA au profit du budget de l'Etat. Pour ce faire, la DGD prévoit la mise en œuvre de réformes stratégiques que sont :

- ✓ la mise en œuvre de la plateforme e-Douane;
- ✓ la poursuite de l'interconnexion du système d'informatisation douanier du Burkina Faso avec les pays voisins;
- ✓ l'informatisation de tous les offices de douane;
- ✓ la relecture des compétences des bureaux de douane;
- ✓ le renforcement des systèmes d'escorte et du suivi satellitaire des marchandises en transit surtout ceux transportant le carburant;
- ✓ le renforcement du contrôle non-intrusif;
- ✓ la mise en place d'un système d'émission d'avis sur la valeur en douane des marchandises à la DVAR;
- ✓ l'informatisation de la gestion des recettes des offices non connectés au SYDONIA;

- ✓ l'opérationnalisation de l'interfaçage entre le SYstème de Liaison Virtuelle des opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE) et le SYDONIA.

### C. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

L'objectif annuel de recouvrement des recettes assigné à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), s'élève à 232,51 milliards FCFA. Cet objectif est constitué essentiellement des recettes non fiscales qui représentent 98,22%.

La DGTCP a recouvré au 4ème trimestre 2022 un montant de 60,77 milliards FCFA sur une prévision trimestrielle de 63,80 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 95,24%. A la même période en 2021, sur des objectifs de recouvrement de 46,70 milliards FCFA, les réalisations trimestrielles se sont établies à 85,88 milliards FCFA, soit un taux de recouvrement de 183,90%.

Comparativement au troisième trimestre de l'année 2022 (76,04 milliards FCFA), les réalisations du quatrième trimestre sont en baisse de 15,27 milliards FCFA, représentant 20,08% en valeur relative.

En rapportant les réalisations à fin décembre (239,84 milliards FCFA) à l'objectif annuel 2022 (232,51 milliards FCFA), il ressort un taux d'exécution de 103,15%. Au 31 décembre 2021, les réalisations de recettes pour le compte du budget de l'Etat se chiffraient à 253,93 milliards FCFA. Ces réalisations rapportées à l'objectif annuel révisé 2021, fait ressortir un taux de recouvrement de 121,77%.

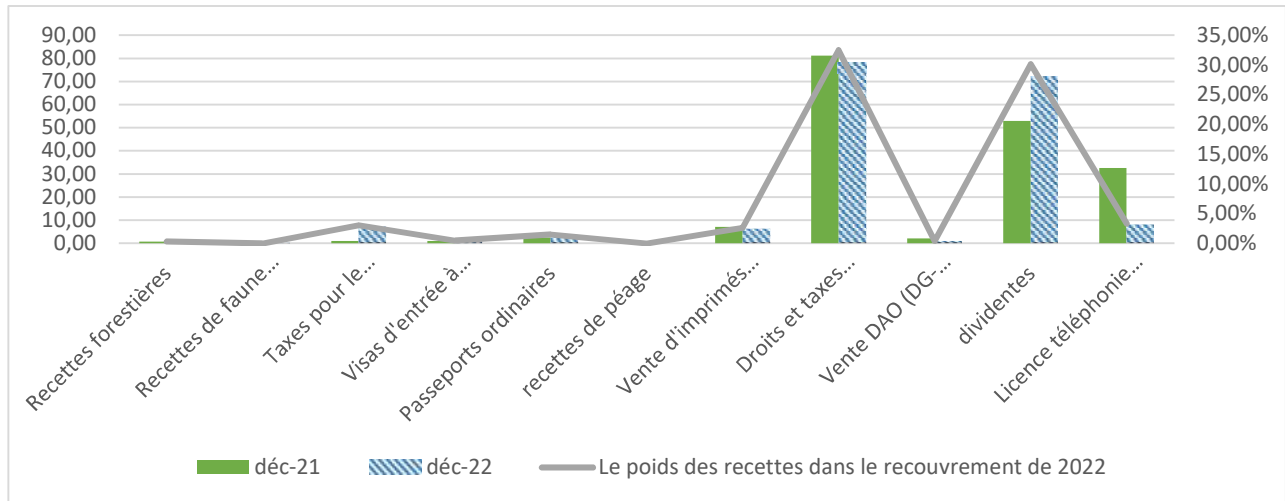
Entre 2021 et 2022 à fin décembre, les recettes mobilisées par la DGTCP ont connu une baisse de 14,10 milliards FCFA, soit un taux de régression de 5,55%. Cette baisse est liée à celle des recettes attendues au titre de la licence 4G de la téléphonie mobile dont le montant recouvré est passé de 32,5 milliards FCFA en 2021 à 8 milliards FCFA en 2022 et qui a été un peu compensée par le meilleur recouvrement des dividendes (72,27 milliards FCFA en 2022 contre 52,98 milliards FCFA en 2021).

Le graphique ci-après indique que le niveau de performance de la DGTCP a été porté essentiellement par (i) les droits proportionnels et taxes superficiaires, (ii) les dividendes, (iii) la licence de téléphonie mobile et dans une moindre mesure, (iv) la taxe pour le développement



des activités audiovisuelles représentant respectivement 32,52%, 30,13%, 3,34% et 3,03% du total des recouvrements.

**Graphique 10 : Les recouvrements des recettes leaders de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à fin décembre 2021 et 2022.**



Source : DGB

De façon globale, l'on note une baisse du niveau des recouvrements au 31 décembre 2022 comparé à son niveau en 2021 au regard du taux de régression de 5,55%. Cette contreperformance de la DGTCPC se justifie principalement par la baisse des recettes attendues de la licence 4G de la téléphonie mobile dont 08 milliards ont été recouverts (sur 11 milliards FCFA attendus) à fin décembre 2022 contre un montant de 32,5 milliards FCFA encaissé à la même période en 2021. Cependant, on note une amélioration du niveau de recouvrement de certaines natures de recettes, à savoir :

- les recettes minières ;
- les dividendes ,
- les recettes issues de la délivrance des passeports ordinaires et des visas d'entrée du ministère en charge de la sécurité ;
- les recettes liées aux ventes des fiches de candidature aux examens du secondaire et particulièrement celles du baccalauréat recouvrées par le MENAPLN ;
- les frais de visas de contrats de travail des travailleurs étrangers, d'inscription en ligne aux concours et de ventes des attestations de soumissions recouverts par le ministère en charge de la fonction publique et du travail ;

- les amendes et confiscations, les autorisations spéciales d'importation, les frais de délivrance des cartes professionnelles de commerçants ainsi que les redevances pour loyer perçus par le ministère en charge du commerce ;
- les recettes issues de certaines prestations rendues par le ministère en charge de l'urbanisme et de l'habitat et particulièrement celles issues de l'exploitation des engins de viabilisation et de la direction générale de l'architecture , de l'habitat et de la construction (DGAHC) ;
- les recettes issues de la délivrance des passeports diplomatiques et autres prestations rendues par le ministère en charge des affaires étrangères ;
- les frais de validation des licences d'agence, ceux issus de la délivrance de certificat d'exportation et d'origine, de la location des panonceaux et des autorisations d'exploiter les restaurants et les hôtels perçus par le ministère en charge de la culture.

Toutefois, les activités de mobilisation de la DGTCP sont influencées par les difficultés liées à l'insuffisance et/ou la mise à disposition tardive des moyens financiers pour les actions de recouvrement ainsi que par l'impact de l'environnement national, sous régional et international marqué par les effets néfastes de la crise sanitaire liée à la Covid 19, l'insécurité et plus particulièrement les attaques terroristes qui ne sont pas de nature à favoriser les sorties sur le terrain notamment dans les zones à fort risque.

Avec l'adoption de la loi de finances initiale 2023, le 24 décembre 2022 par l'Assemblée Législative de la Transition (ALT), il a été assigné à la DGTCP, un objectif de recouvrement de 239,96 milliards FCFA au profit du budget de l'Etat. En vue de l'atteinte de ses objectifs, la DGTCP assurera la mise en œuvre des mesures et actions identifiées à l'occasion des débats budgétaires. Il s'agit de :

- la mise en oeuvre des travaux du Comité de suivi de la mise en oeuvre des recommandations issues des débats budgétaires et relatives à la gestion des recettes de service (CSMR) ;
- la tenue effective des cadres de concertation internes et des concertations permanentes inter-régies ;

- la poursuite des activités de prospection de nouvelles recettes en vue de l'élargissement de l'assiette des recettes de service ;
- la mise en œuvre des campagnes d'information et de sensibilisation sur les prestations payantes de l'administration publique ;
- le renforcement des capacités du personnel chargé du recouvrement ;
- la relecture des textes sur les redevances minières en vue du réajustement des tranches de calcul des redevances à payer et les dates d'exigibilité pour capter les dividendes liés au bon niveau du cours de l'once d'or ;
- le déploiement du logiciel SYGARS (système de gestion automatisée des recettes de service) dans le cadre de l'informatisation du système de recouvrement des recettes de service.

**Tableau 7 : Situation des recettes ordinaires par régie à fin décembre 2021 et 2022 (en milliards)**

Nature de recettes	2021			2022					Variations 2021-2022	
	Prévisions annuelles LFR	Recouvrements au 31 décembre		Prévisions annuelles LFI	Recouvrements au 31 décembre		Recouvrements du 4 <sup>ème</sup> trimestre		Absolue	Relative
		Montant	Taux (%)		Montant	Taux LFI (%)	Montant	Taux trimestriel (%)		
	a	c	d=c/a	g	j	k=l/g	l	m=l/h	q=j-c	r=p/c
<b>I. DGTCP</b>	<b>208,54</b>	<b>253,93</b>	<b>121,77</b>	<b>232,51</b>	<b>239,84</b>	<b>103,15</b>	<b>60,77</b>	<b>95,24</b>	<b>12,82</b>	<b>5,05</b>
Recettes fiscales	4,05	1,89	46,84	4,13	8,17	197,53	2,31	227,12	6,27	330,96
Recettes non fiscales	204,50	225,13	110,09	228,38	231,67	101,44	58,46	93,10	6,55	2,91
<b>II. DGI</b>	<b>956,71</b>	<b>1 052,94</b>	<b>110,06</b>	<b>1 105,04</b>	<b>1 215,52</b>	<b>110,00</b>	<b>331,86</b>	<b>113,78</b>	<b>162,58</b>	<b>15,44</b>
Recettes fiscales	955,97	1 052,24	110,07	1 104,41	1 214,92	110,01	331,74	113,81	162,68	15,46
Recettes non fiscales	0,74	0,70	94,13	0,64	0,60	94,64	0,12	64,59	-0,10	-14,11
<b>III. DGD</b>	<b>702,26</b>	<b>696,06</b>	<b>99,12</b>	<b>772,49</b>	<b>945,26</b>	<b>122,37</b>	<b>264,01</b>	<b>116,50</b>	<b>249,20</b>	<b>35,80</b>
Recettes fiscales	687,30	682,33	99,28	756,03	929,149	122,90	259,89	117,14	246,82	36,17
Recettes non fiscales	14,96	13,74	91,83	16,45	16,11	97,93	4,12	86,76	2,38	17,30
<b>IV. Total Recettes Ordinaires (IV=I+II+III)</b>	<b>1 867,52</b>	<b>2 002,93</b>	<b>107,25</b>	<b>2 110,041721</b>	<b>2 400,62</b>	<b>113,77</b>	<b>656,64</b>	<b>112,81</b>	<b>424,60</b>	<b>21,20</b>

Source : DGB

### II.2.3. Réalisation cumulée des recettes extraordinaires

Les montants attendus au titre de la loi de finances initiale 2022 se chiffrent à 339,07 milliards FCFA dont 117,40 milliards FCFA pour les dons programmes et 221,67 milliards FCFA au titre des dons projets.

Au 31 décembre 2022, un montant de 263,07 milliards FCFA a été enregistré, soit un taux de décaissement global annuel de 77,58%. Comparé à 2021 à la même période, où le taux était de 83,03% sur des prévisions de 314,47 milliards FCFA, il ressort une baisse des décaissements de 13,76 milliards FCFA.

Les recettes extraordinaires sont constituées des dons programmes et des dons projets.

#### **A. Dons programmes**

Sur une prévision annuelle de 117,40 milliards FCFA, les dons programmes ont été décaissés à hauteur de 60,27 milliards FCFA à fin décembre 2022, soit un taux annuel de décaissement de 51,33%. Ce montant a été décaissé au cours du 3e trimestre (le 19 août 2022) et correspond à l'appui budgétaire général qu'accorde la Banque Mondiale à notre pays. Le faible taux de décaissement des appuis budgétaires en 2022 est dû au contexte socio politique du pays qui a entraîné leurs suspensions par les PTF. A la même période en 2021 sur une prévision annuelle de 93,38 milliards FCFA, les dons programmes ont été décaissés à hauteur de 97,53 milliards FCFA, soit un taux annuel de décaissement de 104,44%. On constate pour la période 2021-2022, une baisse de 53,11 points de pourcentage.

Les dons programmes sont répartis selon le groupe de donateurs en dons bilatéraux et multilatéraux.

Au niveau bilatéral en 2022, on note qu'aucun décaissement n'a été effectué au cours de cette année 2022. Les taux de décaissement annuel affichent donc des taux nuls. Pour l'année 2021 à la même période, le taux de décaissement annuel était de 130,50% .

Concernant les dons multilatéraux, ils ont constitué 88,71% des prévisions des dons programmes en 2022. Le taux de décaissement du 4e trimestre est de 0,00% et celui de décaissement annuel se situe à 57,86%, correspondant à un décaissement total de 60,27 milliards FCFA. Notons qu'au 4e trimestre, il n'y avait aucune prévision de décaissement au titre des dons multilatéraux. A la même période en 2021, le taux de décaissement était de 99,02% pour le taux annuel et 99,29% pour le quatrième trimestre.

Au titre du budget 2023, la DGCOOP entend poursuivre efficacement le suivi de la mise en œuvre des indicateurs et renforcer le partenariat avec les PTF en vue d'améliorer le niveau de décaissement des appuis budgétaires.

Le tableau suivant fait ressortir la situation des décaissements des dons programmes par groupe de donateurs au 31 décembre 2021 et 2022

**Tableau 8 : Situation des décaissements des dons programmes par groupe de donateurs au 31 décembre 2022 (en milliards FCFA)**

Groupe Donateur	Prévision 2022	Prévision du quatrième trimestre 2022	Montants décaissés du quatrième trimestre 2022	Montants cumulés décaissés	Taux périodique de décaissement.	Taux annuel de décaissement	Montant non décaissé de la période
Bilatéral	13,25	3,28	0	0	0	0	3,25
Multilatéral	104,15	0	0	60,26	0	57,86%	45,92
Total	117,4	3,28	0	60,26	0	57,86%	49,17

Source : DGCOOP

## B. Dons projets

Au 31 décembre 2022, le taux de réalisation annuel des dons projets est de 91,49% correspondant à un décaissement total de 202,80 milliards FCFA sur des prévisions de 221,67 milliards FCFA. A la même période en 2021, ce taux était de 81,10% correspondant à des décaissements de 179,30 milliards FCFA sur des prévisions de 221,09 milliards FCFA. Il ressort une hausse en valeur relative de 13,10%. Les dons projets sont constitués des partenaires bilatéraux et multilatéraux :

- les partenaires bilatéraux ont décaissé au titre des dons projets un montant de 45,54 milliards FCFA sur une prévision de 91,02 milliards FCFA, soit un taux de décaissement de 50,03%. La contribution des bilatéraux représente 22,46% du décaissement total des dons projets. Au 31 décembre 2022, les montants décaissés des gouvernements affiliés au club de Paris se chiffrent à 26,88 milliards FCFA ;
- quant à la contribution des partenaires multilatéraux, elle représente respectivement 58,94% et 77,54% des prévisions et réalisations totales des dons projets. En effet, sur des prévisions annuelles de 130,65 milliards FCFA, les décaissements effectifs desdits partenaires s'élèvent à 157,26 milliards FCFA, soit un taux de décaissement de 120,37%.

Ces décaissements se répartissent comme suit :

**Tableau 9 : Situation des décaissements des dons projets par groupe de donateurs au 31 décembre 2022**  
(en milliards FCFA)

Partenaires Multilatéraux	Decaissements	Partenaires Bilatéraux	Decaissements
BAD/FAD	11 970 094 146	AFD/France	13 917 494 373
BADEA	131 026 085	Belgique	44 840 330
BM/IDA	134 987 375 964	CHINE	17 727 480 000
BOAD	1 285 197 415	Luxembourg	1 839 774 141
FED/UE	2 582 086 496	RFA/KFW	11 080 838 386
FIDA	1 904 220 955	SUEDE	929 250 000
UNFPA	3 771 614 412		
Fonds Mondial de l'Environ/SILEME (FVC)	451 409 221		
FVC	179 299 241		
<b>Total</b>	<b>157 262 323 936</b>	<b>Total</b>	<b>45 539 677 230</b>

Source : DGTCP

L'appréciation de la performance de décaissement des dons projets s'avère difficile en l'absence d'informations sur les échéanciers de décaissement liés aux PTBA des projets qui permettent d'avoir les objectifs de décaissements périodiques.

Le tableau ci-dessous fait ressortir la synthèse du niveau de décaissement des recettes extraordinaires.

**Tableau 10 : Situation des décaissements des dons projets et programmes par groupe de donateurs au 31 décembre 2021 et 2022 (en milliards FCFA)**

BAILLEURS	2021			2022			ECART 2021+2022	
	Prévision annuelle CP	Décaissement au 31 décembre	Taux annuel (%)	Prévision annuelle CP	Décaissement au 31 décembre	Taux annuel (%)	ABSOLUE	RELATIF
<b>DONS PROJETS</b>	221,09	179,30	81,10	221,67	202,80	91,49	23,50	13,10
MULTILATERAL	125,71	92,96	73,94	130,65	157,26	120,37	64,31	69,18
BILATERAL	95,37	86,35	90,54	91,02	45,54	50,03	-40,81	-47,26
<b>DONS PROGRAMME</b>	93,38	97,53	104,44	117,40	60,27	51,33	-37,26	-38,21
Bilatéral	16,07	20,97	130,50	13,25	0,00	0,00	-20,97	-100,00
MULTILATERAL	77,31	76,55	99,02	104,15	60,27	57,86	-16,29	-21,28
<b>RECETTE EXTRAORDINNAIRE</b>	314,47	276,83	88,03	339,07	263,07	77,58	-13,76	-4,97

Source : DGB

### III. SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES

La présente partie fait le point du niveau d'exécution du budget de l'Etat exercice 2022, volet dépenses, à la date du 31 décembre. Les données sont issues du Circuit informatisé de la Dépense (CID) et du Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat (SIGASPE). L'objectif escompté en termes d'exécution des dépenses budgétaires de l'Etat à fin décembre 2022 est de 90% pour les ordonnancements et de 100% pour les liquidations.

L'analyse de la situation d'exécution des dépenses à fin décembre prend en compte les données sur les financements extérieurs (subventions et prêts), les paiements réels de la « charge financière de la dette » ainsi que les opérations de clôture budgétaire.

Les prévisions du budget de l'Etat, suivant la Loi de Finances Initiale (LFI) 2022 se chiffrent à 777,22 milliards FCFA en crédits d'autorisation d'engagement (AE) et à 2 919,15 milliards FCFA de crédits de paiement (CP) dont 65,54% au titre des dépenses courantes. A la suite des ajustements opérés dans le cadre de clôture budgétaire, les prévisions révisées se sont établies à 3 052, 01 milliards FCFA en crédits de paiement (CP) et à 652,68 milliards FCFA en autorisations d'engagement.

Au terme du quatrième trimestre 2022, les dépenses ordonnancées cumulées se chiffrent à 3 076,87 milliards FCFA contre 2 234,03 milliards FCFA à fin septembre ; 1 384,80 milliards FCFA à fin juin et 659,08 milliards FCFA à fin mars 2022. Les dépenses ordonnancées à fin décembre intègrent les décaissements hors budget d'un montant de 154,25 milliards FCFA.

Il ressort un volume de dépenses ordonnancées au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre de 842,84 milliards FCFA. Ce volume trimestriel de dépenses ordonnancées est en baisse de 6,40 milliards FCFA en valeur absolue et de 0,75% en valeur relative par rapport à celui du 3<sup>ème</sup> trimestre. Cette baisse du volume de dépenses ordonnancées est portée principalement par les dépenses ordinaires dont le montant trimestriel est passé de 530,42 milliards FCFA au 3<sup>ème</sup> trimestre à 432,80 milliards FCFA au 4<sup>ème</sup> trimestre, soit une baisse de 97,62 milliards FCFA.

Le taux d'exécution global annuel, base « ordonnancement » correspondant au cumul des dépenses ordonnancées au 31 décembre 2022, est de 100,81%. Hors subventions et prêts, ce taux est de 98,87%.

A la même date en 2021, le volume des dépenses ordonnancées était de 2 589,05 milliards

FCFA, correspondant à un taux d'ordonnancement de 96,87% pour des crédits de paiements révisés de 2 672,78 milliards FCFA. Entre 2021 et 2022, il ressort une hausse des dépenses ordonnancées de 487,82 milliards FCFA correspondant à un taux d'accroissement des dépenses de 18,84%. Cette hausse est liée à une augmentation simultanée des dépenses en capital (+325,54 milliards FCFA) et des dépenses ordinaires (+162,27 milliards FCFA) sur la période.

L'analyse du taux d'exécution global fait ressortir une progression de 3,95 points, passant de 96,87% à fin décembre 2021 à 100,81% à la même date en 2022. Comparé au taux repère de 90% escompté à fin décembre, le taux d'exécution global (100,81%) se situe au-dessus de la cible avec un écart positif de 10,81 points.

Quant à l'analyse du taux d'exécution budgétaire (hors décaissements prévus dans le budget), elle fait ressortir un taux de 95,76%.

La synthèse de l'exécution budgétaire par nature est consignée dans le tableau n°9 ci-après.

**Tableau 11 : Situation d'exécution des dépenses par grande nature au 31 décembre 2021 et 2022 (en milliards de FCFA)**

NATURE	2021				2022							VARIATION			
	AE ajust*	CP ajust*	Execut <sup>o</sup>	Taux execu <sup>t</sup> (%)	AE AJUSTE	CP +DECRETS AVANCES	CP ajust*	Execut <sup>o</sup> _TOTAL	Taux execu <sup>t</sup> (%)	Execut <sup>o</sup> _budget	Taux execu <sup>t</sup> (%)	EXECUTION _TOTAL		EXECUTION _BUDGET	
												MONTANT	EN %	MONTANT	EN %
a	b	c	d=c/b	e	d	f	g	h=g/f	i	j=i/f	k=j-c	l=k/c	m=i-c	n=m/c	
DEPENSES ORDINAIRES	0,00	1 771,57	1 778,07	100,37	0,00	1 927,24	1 924,70	1 940,35	100,81	1 940,35	100,81	162,27	9,13	162,27	9,13
CHARGES FINANCIÈRES DE LA DETTE	0,00	173,60	191,84	110,51	0,00	195,80	195,80	229,59	117,26	229,59	117,26	37,74	19,67	37,74	19,67
DÉPENSES DE PERSONNEL	0,00	950,00	949,55	99,95	0,00	1 012,03	1 012,03	1 009,12	99,71	1 009,12	99,71	59,58	6,27	59,58	6,27
DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES	0,00	199,95	196,73	98,39	0,00	205,05	219,71	209,67	95,43	209,67	95,43	12,94	6,58	12,94	6,58
DÉPENSES DE TRANSFERTS COURANTS	0,00	447,20	439,13	98,20	0,00	513,35	496,16	491,27	99,01	491,27	99,01	52,14	11,87	52,14	11,87
DÉPENSES EN ATTÉNUATION DES RECETTES	0,00	0,82	0,82	100,00	0,00	1,00	1,00	0,70	70,10	0,70	70,10	-0,12	-14,47	-0,12	-14,47
DEPENSES EN CAPITAL	643,64	901,22	810,98	89,99	652,68	1 124,77	1 127,30	1 136,52	100,82	982,27	87,13	325,54	40,14	171,30	21,12
INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	623,64	891,67	801,43	89,88	642,68	1 119,87	1 122,41	1 131,69	100,83	977,45	87,08	330,26	41,21	176,02	21,96
ETAT	378,76	546,09	497,63	91,13	316,61	773,71	776,25	729,96	94,04	729,96	94,04	232,33	46,69	232,33	46,69
SUBVENTION	135,22	221,09	179,30	81,10	128,28	221,67	221,67	202,80	91,49	143,10	64,55	23,50	13,10	-36,21	-20,19
PRÊT	109,66	124,49	124,49	100,00	197,79	124,49	124,49	198,93	159,80	104,39	83,85	74,44	59,80	-20,10	-16,15
TRANSFERTS EN CAPITAL	20,00	9,55	9,55	100,00	10,00	4,90	4,90	4,83	98,60	4,83	98,60	-4,72	-49,44	-4,72	-49,44
TOTAL GENERAL	643,64	2 672,78	2 589,05	96,87	652,68	3 052,01	3 052,01	3 076,87	100,81	2 922,62	95,76	487,82	18,84	333,57	12,88

Source : MEFP/DGB, DGCOOP et DGTCP

L'analyse détaillée de la situation d'exécution des dépenses est déclinée par nature et par programme budgétaire tout en mettant en exergue l'exécution de certaines dépenses



spécifiques que sont les dépenses sociales de réduction de la pauvreté, les crédits délégués aux structures déconcentrées, les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone, les dépenses communes interministérielles (subventions sociales, besoins de financement accordés aux ministères...), l'apurement des dépenses non abouties de 2021 et exercices antérieurs ainsi que l'apurement de la dette intérieure.

### **III.1. ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT PAR NATURE DE DEPENSES**

Au 31 décembre 2022, les dépenses ordinaires affichent un taux base « ordonnancée » de 100,81% sur des prévisions annuelles de crédits de paiement ajustées de 1 924,70 milliards FCFA. Quant aux dépenses en capital, elles enregistrent des dépenses ordonnancées de 1 136,52 milliards FCFA sur des CP ajustés de 1 127,30 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 100,82%.

En termes de volume trimestriel, les dépenses ordinaires enregistrent des montants ordonnancés de 432,80 milliards FCFA au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre, soit une baisse de 97,62 milliards FCFA par rapport au trimestre précédent.

Quant au volume trimestriel des dépenses en capital, il a augmenté de 28,62%, passant de 318,81 milliards FCFA au 3<sup>ème</sup> trimestre à 410,04 milliards FCFA au 4<sup>ème</sup> trimestre. Cette hausse est imputable aux investissements exécutés par l'Etat toutes sources de financement confondues (+91,33 milliards FCFA).

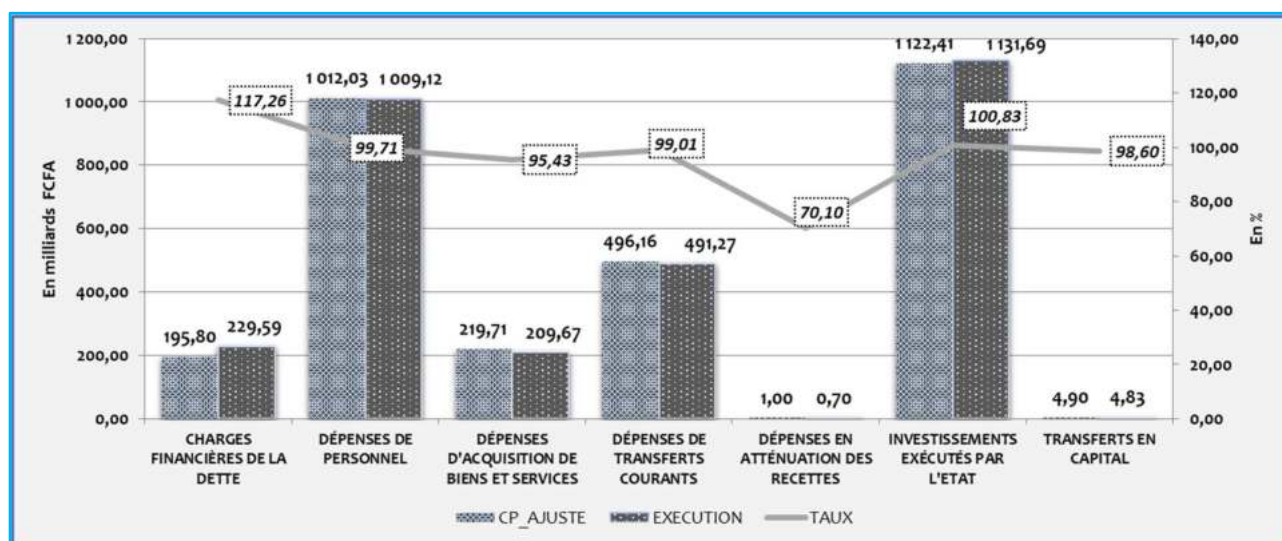
Le tableau suivant donne les cumuls et les volumes trimestriels des dépenses ordonnancées en 2022.

**Tableau 12 : Evolution trimestrielle des dépenses ordonnancées par nature au 31 décembre 2022 (en milliards FCFA)**

CATEGORIE	Cumul des dépenses ordonnancées 2022				Volume trimestriel des dépenses ordonnancées 2022				Variation des dépenses ordonnancées 2022	
	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	4e trim./ 2e trim.	4e trim./ 3e trim.
<b>DEPENSE COURANTES</b>	<b>554,64</b>	<b>977,13</b>	<b>1 507,55</b>	<b>1 940,35</b>	<b>554,64</b>	<b>422,49</b>	<b>530,42</b>	<b>432,80</b>	<b>10,31</b>	<b>-97,62</b>
CHARGES FINANCIÈRES DE LA DETTE	46,30	105,48	155,74	229,59	46,30	59,18	50,26	73,85	14,67	23,59
DÉPENSES DE PERSONNEL	242,48	485,52	772,39	1 009,12	242,48	243,04	286,87	236,73	-6,30	-50,13
DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES	54,03	116,75	161,94	209,67	54,03	62,72	45,19	47,73	-14,99	2,54
DÉPENSES DE TRANSFERTS COURANTS	211,83	283,10	417,11	491,27	211,83	71,27	134,01	74,16	2,89	-59,85
DÉPENSES EN ATTÉNUATION DES RECETTES	0,00	0,08	0,38	0,70	0,00	0,08	0,30	0,32	0,25	0,02
<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>104,44</b>	<b>407,67</b>	<b>726,48</b>	<b>1 136,52</b>	<b>104,44</b>	<b>303,23</b>	<b>318,81</b>	<b>410,04</b>	<b>106,81</b>	<b>91,23</b>
<b>INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT</b>	<b>103,73</b>	<b>405,16</b>	<b>722,77</b>	<b>1 131,69</b>	<b>103,73</b>	<b>301,43</b>	<b>317,60</b>	<b>408,93</b>	<b>107,49</b>	<b>91,33</b>
ETAT	63,07	220,80	437,70	729,96	63,07	157,74	216,90	292,26	134,52	75,36
SUBVENTION	6,16	104,26	145,97	202,80	6,16	98,10	41,71	56,83	-41,27	15,13
PRÊT	34,50	80,09	139,09	198,93	34,50	45,60	59,00	59,84	14,24	0,84
TRANSFERTS EN CAPITAL	0,71	2,50	3,71	4,83	0,71	1,80	1,21	1,11	-0,68	-0,10
<b>Total général</b>	<b>659,08</b>	<b>1 384,80</b>	<b>2 234,03</b>	<b>3 076,87</b>	<b>659,08</b>	<b>725,72</b>	<b>849,23</b>	<b>842,84</b>	<b>117,12</b>	<b>-6,40</b>

Source : DGB

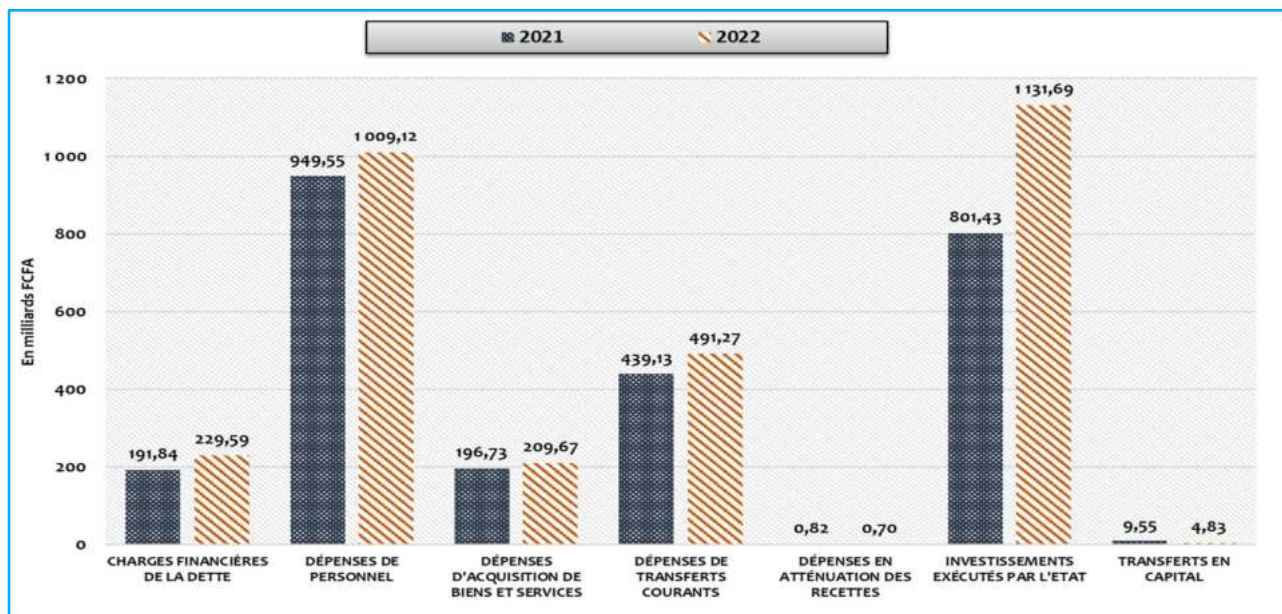
Le graphique suivant donne la situation d'exécution cumulée des dépenses par nature au 31 décembre 2022.

**Graphique 11 : Situation d'exécution des dépenses par nature au 31 décembre 2022 (en milliards FCFA)**


Source : DGB

Quant au graphique ci-dessous, il donne la situation d'exécution des dépenses par nature entre 2021 et 2022 au 31 décembre.

**Graphique 12: Evolution des dépenses exécutées par nature au 31 décembre 2021 et 2022 (en milliards FCFA)**



Source : DGB

### III.1.1. Les dépenses ordinaires

A fin décembre 2022, le montant ordonnancé au titre des dépenses ordinaires se chiffre à 1 940,35 milliards FCFA sur des crédits de paiement ajustés de 1 924,70 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 100,81% contre 100,37% à la même période en 2021. Ce taux d'exécution est supérieur à la cible escomptée à cette date (90,00%) avec un écart de 10,81 points.

Entre les deux exercices budgétaires, 2021 et 2022, le niveau d'exécution de ces dépenses affiche une hausse de 162,27 milliards FCFA. Cet accroissement est principalement porté en volume par les dépenses de personnel (+59,58 milliards FCFA), les transferts courants (+ 52,14 milliards FCFA), les charges financières de la dette (+37,74 milliards FCFA) et les acquisitions de biens et services (+12,94 milliards FCFA).

Quant au taux d'exécution des dépenses ordinaires, il affiche une hausse de 0,45 point par rapport à l'exercice précédent, imputable essentiellement aux charges financières de la dette (6,75 points) et aux dépenses de transferts courants (0,82 point). Les autres natures de dépenses ordinaires enregistrent une variation négative du taux d'exécution entre 2021 et 2022.

Par composante, la situation des dépenses courantes se présente comme suit :

### III.1.1.1. Les charges financières de la dette

A fin décembre 2022, les dépenses ordonnancées de la charge financière de la dette s'élèvent à 229,59 milliards FCFA sur des crédits de paiement ajustés de 195,80 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 117,26% contre 110,51% en 2021.

En valeur absolue, les paiements effectifs de la charge financière de la dette en 2022 ont augmenté de 37,74 milliards de francs CFA (19,67% en valeur relative) par rapport à 2021. Cette variation est liée aux nouvelles charges des nouveaux prêts et à l'appréciation du dollar US.

Quant au taux d'exécution, il a progressé de 6,75 points par rapport à l'exercice précédent.

**Tableau 13 : Situation d'exécution des charges financières de la dette au 31 décembre 2022 (en milliers FCFA).**

Ministères et Institutions	CP_INIT	CP_ajusté*	Mt eng_visé CP	Tx eng_visé CP (%)	Mt liq	Tx liq (%)	Mt ord	Tx ord (en %)
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	195 800 000	195 800 000	229 586 819	117,26	229 586 819	117,26	229 586 819	117,26
<b>Total général</b>	<b>195 800 000</b>	<b>195 800 000</b>	<b>229 586 819</b>	<b>117,26</b>	<b>229 586 818</b>	<b>117,26</b>	<b>229 586 818</b>	<b>117,26</b>

Source : DGB

### III.1.1.2. Les dépenses de personnel

Le niveau d'exécution des dépenses de personnel du budget de l'Etat, exercice 2022 base « ordonnancée » à fin décembre s'affichent à 1 009,12 milliards FCFA sur une prévision de 1 012,03 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 99,71%.

Ce niveau d'exécution est constitué de la solde mensuelle à hauteur de 765,86 milliards FCFA avec un effectif de 197 305 agents effectivement payés et des paiements hors solde d'un montant de 243,26 milliards FCFA.

Cette situation met en exergue une marge de sécurité potentielle de 2,91 milliards FCFA.

En 2021 à la même période, le taux était de 99,95 % correspondant à des dépenses ordonnancées à hauteur de 949,54 milliards FCFA.

De l'examen comparatif des niveaux d'exécution en 2021 et 2022, il ressort une hausse du volume des dépenses de personnel en 2022 de 59,58 milliards FCFA.

L'analyse par ministère indique que sur 33 sections, 31 présentent des taux d'ordonnancement de 100%. Les plus faibles taux sont constatés au niveau des dépenses communes interministérielles (54,45%) et du ministère en charge des affaires étrangères (87,88%).

L'**annexe 1** donne le détail des dépenses de personnel par section à fin décembre 2022.

### **III.1.1.3. Les dépenses d'acquisitions de biens et services**

Le montant ordonnancé des dépenses d'acquisition de biens et services à fin décembre 2022 se chiffre à 209,67 milliards FCFA sur des crédits de paiement ajustés de 219,71 milliards FCFA. Le taux d'exécution correspondant est de 95,43% contre 98,39% à la même date en 2021.

Entre les deux (02) exercices budgétaires, les dépenses ordonnancées enregistrent une hausse de 12,94 milliards FCFA imputable essentiellement aux paragraphes, 612-Loyer et charges locatives (+4,50 milliards FCFA), 601-Matières, matériel et fournitures (+3,42 milliards FCFA) et 611-Frais de transport et de mission (+2,83 milliards F CFA).

L'analyse par section indique que neuf (09) ont enregistré des taux d'exécution des ABS inférieurs au taux repère (90%) attendu à fin décembre. Le plus faible taux est relevé au niveau du Ministère du Genre et de la Famille (41,86%).

A l'échelle trimestrielle, le volume de dépenses ordonnancées du 4<sup>ème</sup> trimestre de 2022 ressort à 47,73 milliards FCFA contre 45,19 milliards FCFA au 3<sup>ème</sup> trimestre, soit une hausse de 2,54 milliards FCFA en valeur absolue et de 5,63% en valeur relative.

Le détail est illustré dans **l'annexe 2**.

### **III.1.1.4. Les dépenses de transferts courants**

A la date du 31 décembre 2022, sur des crédits de paiement ajustés de 496,16 milliards FCFA, les dépenses de transferts courants exécutées base « ordonnancée » se chiffrent à 491,27 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 99,01% contre 98,20% en 2021. Ce taux d'exécution est supérieur au taux repère escompté (90,00%) à fin décembre avec un écart de 9,01 points et connaît une amélioration de 0,82 point par rapport à 2021.

Toutefois, il ressort de l'analyse par section que trois (03) d'entre elles affichent un taux d'exécution inférieur à 90%. Il s'agit du Ministère du Genre et de la Famille (79,71%), du

Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville (52,63%) et de la Commission Nationale des Droits Humains (66,76%).

Entre les deux exercices budgétaires, les dépenses ordonnancées ont enregistré une hausse de 52,14 milliards FCFA imputable essentiellement aux paragraphes 649-Autres transferts (+57,90 milliards FCFA), 646-Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations (+5,73 milliards FCFA) et 633-Subventions aux entreprises privées (+0,8 milliard FCFA).

Le volume des dépenses de transferts courants connaît une baisse de 59,85 milliards FCFA entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, passant de 134,01 milliards FCFA à 74,16 milliards FCFA). Cette baisse s'explique par le volume programmé des débloqués au 4<sup>ème</sup> trimestre qui est moins important que celui du 3<sup>ème</sup>.

Le détail des dépenses de transferts courants au 31 décembre 2022 est joint en **annexe 3**.

#### **III.1.1.5. Les dépenses en atténuation des recettes**

A la date du 31 décembre 2022, les dépenses en atténuation des recettes, inscrites en crédits de paiement ajustés pour un montant de 1,00 milliard FCFA, enregistrent un niveau d'exécution « base ordonnancée » de 0,70 milliard FCFA, soit un taux d'exécution de 70,10%.

En 2021 à la même période, ce taux était de 100% correspondant à des dépenses ordonnancées de 0,82 milliard FCFA.

Entre les deux (02) exercices budgétaires, les dépenses ordonnancées enregistrent une baisse de 0,12 milliard FCFA. Quant au taux d'exécution, il a régressé de 29,90 points par rapport à l'exercice précédent.

#### **III.1.2. Les dépenses en capital**

Les prévisions du budget initial 2022 au titre des dépenses en capital s'élèvent à 777,22 milliards FCFA en crédits d'autorisation d'engagement et à 1 005,85 milliards FCFA en crédits de paiement.

A la suite des réajustements opérés dans le cadre de la clôture de l'exercice, ces prévisions se sont établies à 1 124,77 milliards FCFA en crédits de paiement (CP) et à 652,68 milliards FCFA en autorisations d'engagement.

Au 31 décembre 2022, l'exécution de ces dépenses base « ordonnancement » se chiffre à 1 136,52 milliards FCFA. Rapportées aux prévisions ajustées de 1 127,30 milliards FCFA, le taux d'exécution se situe à 100,82% contre 89,99% en 2021 à la même date.

Entre les deux (02) exercices budgétaires, le montant ordonnancé des dépenses en capital a enregistré une hausse de 325,54 milliards FCFA. Cette hausse résulte de l'augmentation des dépenses d'investissements exécutées par l'Etat d'un montant (+330,26 milliards FCFA) malgré la baisse des transferts en capital d'un montant de (-4,72 milliards FCFA). Concernant le taux d'exécution base « ordonnancé », il affiche une progression de 10,83 points par rapport à l'exercice précédent.

En termes de volume trimestriel, les dépenses en capital ordonnancées sont passées de 318,81 milliards FCFA au 3<sup>ème</sup> trimestre à 410,04 milliards FCFA au 4<sup>ème</sup> trimestre, soit une hausse relative de 28,62% et 91,23 milliards FCFA en valeur absolue.

Les dépenses en capital sont constituées des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat (y compris les subventions et prêts) et des transferts en capital.

#### **III.1.2.1. Les dépenses d'investissements exécutés par l'Etat**

A fin décembre 2022, le montant des dépenses ordonnancées au titre des investissements exécutés par l'Etat, toutes sources de financement confondues, s'élèvent à 1 131,69 milliards FCFA sur des prévisions de crédits de paiement ajustés de 1 122,41 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 100,83% contre 89,88% en 2021 à la même période. Comparé au taux repère escompté à fin décembre 2022 (90,00%), ce taux est au-delà de la cible avec un écart de 10,83 points imputable essentiellement aux prêts (+69 points).

L'analyse comparative entre les deux (02) exercices budgétaires à la même période fait ressortir une hausse du niveau d'exécution desdites dépenses de 330,26 milliards FCFA. Cette hausse est attribuable à une augmentation simultanée des dépenses d'investissements financées sur ressources propres (+232,33 milliards FCFA), des subventions (+23,50 milliards FCFA) et de celles financées sur prêts (+ 74,44 milliards FCFA) sur la période.

Quant au taux d'exécution, il s'est amélioré de 10,95 points par rapport à l'exercice précédent.

### III.1.2.1.1. Les dépenses d'investissements sur ressources propres

A la date du 31 décembre 2022, sur des crédits de paiement ajustés de 776,25 milliards FCFA, les dépenses d'investissements sur ressources propres affichent un niveau d'exécution « base ordonnancée » de 729,96 milliards FCFA, correspondant à un taux d'exécution de 94,04%.

En 2021 à la même période, le taux d'exécution de ces dépenses était de 91,13% correspondant à des dépenses ordonnancées de 497,63 milliards FCFA.

L'analyse comparative entre les deux (02) exercices budgétaires à la même période fait ressortir une hausse du niveau d'exécution desdites dépenses de 232,33 milliards FCFA, soit un accroissement de 46,69%.

L'analyse par section budgétaire montre que seize (16) départements ont enregistré des taux d'exécution inférieurs à 90%. Deux de ces sections à savoir les Ministères de la Transition Energétique et celui de la Transition Ecologique présentent des taux d'exécution nuls au 31 décembre.

Le volume de dépenses d'investissements exécutés sur ressources propres au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre (292,26 milliards FCFA) a augmenté de 75,36 milliards FCFA par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre qui enregistrait 216,90 milliards FCFA.

**L'annexe 4** fournit le détail sur l'état d'exécution des investissements sur ressources propres.

### III.1.2.1.2. Les dépenses d'investissements financés sur ressources extérieures

A fin décembre 2022, le montant total des décaissements (base ordonnancement) s'élève à 401,73 milliards FCFA répartis en subvention pour 202,80 milliards FCFA et 198,93 milliards FCFA en prêt. Ce montant intègre les décaissements hors budget d'un montant de 154,25 milliards FCFA. Ces décaissements hors budget sont relatifs à des projets qui naissent en cours d'exercice budgétaire et qui ne sont pas prévus dans le PIP. La prise en compte de ces décaissements entraîne un dépassement des objectifs d'exécution des dépenses.

Le taux d'exécution se situe ainsi à 116,05% (dont 91,49% pour les subventions et 159,80% pour les prêts) par rapport aux crédits de paiement ajustés d'un montant de 346,16 milliards FCFA.



Ce taux est au-delà de l'objectif de 90,00% attendu à fin décembre avec un écart de 26,05 points imputable à la prise en compte des décaissements hors budget d'un montant de 154,25 milliards FCFA à fin décembre 2022.

Entre les deux (02) exercices budgétaires, il est à noter une hausse des dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures (prêts + subventions) de 97,94 milliards FCFA. Cette hausse est constituée de 23,50 milliards FCFA de subventions et 74,44 milliards FCFA de prêts.

**Tableau 14 : Situation d'exécution des dépenses d'investissements financés sur ressources extérieures au 31 décembre 2022 (en milliers FCFA).**

LIBELLE	AE_AJUS	CP_ajusté*	Mt eng_visé CP	Tx en_visé CP (%)	Mt liq	Tx liq (%)	Mt ord	Tx ord (%)
Subvention	128 275 735	221 670 829	202 802 001	91,49	202 802 001	91,49	202 802 001	91,49
Prêt	196 458 788	124 490 000	198 930 969	159,80	198 930 969	159,80	198 930 969	159,80
<b>Total général</b>	<b>324 734 523</b>	<b>346 160 829</b>	<b>401 732 971</b>	<b>116,05</b>	<b>401 732 971</b>	<b>116,05</b>	<b>401 732 971</b>	<b>116,05</b>

Source : DGB

### III.1.2.2. Les transferts en capital

A la date du 31 décembre 2022, les dépenses de transferts en capital inscrites en crédits de paiement ajustés pour un montant de 4,90 milliards FCFA, enregistrent un taux d'exécution de 98,60%, soit un montant ordonnancé de 4,83 milliards FCFA. Les transferts en capital au cours de l'année 2022 ont servi :

- au paiement des différentes tranches de souscription aux opérations d'augmentation générale de capital de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour un montant de 1,32 milliard FCFA ;
- au paiement des différentes tranches de souscription aux opérations d'augmentation générale de capital de la Banque Islamique de Développement (BID) pour un montant de 0,71 milliard FCFA ;
- au paiement de la 2ème et dernière tranche de la souscription du Burkina Faso à l'augmentation générale et sélective du capital 2018 de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) pour un montant de 1,21 milliard FCFA ;

- au paiement de la deuxième annuité relative à la libération du capital appelé en 2018 du par le Burkina Faso au profit du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique ( FAGACE ) pour un montant de 0,49 milliard FCFA ;
- à la prise en charge de la deuxième tranche du capital appelé du Fonds de Solidarité Africain (FSA) pour un montant de 0,46 milliard FCFA ;
- à la prise en charge de la première tranche des arriérés des 50% de la souscription du Burkina Faso au capital d'Africa50 pour un montant de 0,31 milliard FCFA ;
- à la prise en charge des arriérés du Burkina Faso au capital de Shelter Afrique au titre de l'année 2022 pour un montant de 0,33 milliard FCFA.

En 2021 à la même période, le taux d'exécution de ces dépenses était de 100% correspondant à des dépenses ordonnancées de 9,55 milliards FCFA. Il se dégage donc une baisse des dépenses exécutées de 4,72 milliards FCFA. Le taux d'exécution s'est également détérioré de 1,40 point par rapport à l'exercice précédent.

En termes de volume trimestriel, les dépenses de transferts en capital ordonnancées sont passées de 1,21 milliard FCFA au 3<sup>ème</sup> trimestre à 1,11 milliard FCFA au 4<sup>ème</sup> trimestre, soit une baisse de 0,10 milliard FCFA, principalement imputable au paragraphe 262-Prises de participations à l'extérieur (-0,096 milliard FCFA).

### **III.2. L'ANALYSE DE LA SITUATION D'EXECUTION PAR PROGRAMME**

Cette partie présente la situation d'exécution des crédits de paiement et des crédits d'autorisation d'engagement par programme et dotation. Le nombre de programmes et de dotations s'élève à 133. Toutefois, 129 programmes sont concernés par la présente analyse qui n'intègre pas les données sur les financements extérieurs et les dépenses de personnel.

#### **III.2.1. Situation d'exécution des crédits de paiement par programme**

L'état de consommation des crédits de paiement, hors dépenses de personnel et hors financements extérieurs, indique à la date du 31 décembre 2022 que 51 programmes et dotations budgétaires, soit 39,23% de l'effectif, enregistrent un taux d'exécution en deçà du taux repère de 90%. La situation détaillée se présente comme suit :

- un programme (01)enregistre un taux d'exécution inférieur à 25% ;

- trois (03) programmes enregistrent un taux d'exécution des crédits de paiement compris entre 25% et 50% ;
- treize (13) programmes enregistrent un taux d'exécution des crédits de paiement compris entre 50% et 75% inclus;
- cent-douze (112) programmes enregistrent un taux d'exécution supérieur ou égal à 75%.

L'annexe 6 donne la Situation d'exécution des programmes budgétaires hors dépenses de personnel et les financements extérieures au 31 décembre 2022.

### III.2.2. Situation de consommation des autorisations d'engagement par programme/dotation budgétaire

L'examen de la situation de consommation des crédits d'autorisation d'engagement (base « engagée visée ») révèle que sur un total de 100 programmes et dotations budgétaires concernés par la présente analyse, 82 programmes et dotations, soit 82% de l'effectif, enregistrent un taux d'exécution « base liquidée » en deçà du taux repère de 100% au 31 décembre 2022.

La synthèse de la répartition des programmes et dotations suivant les taux d'exécution base engagé visé se présente comme suit :

- 24 programmes enregistrent un taux d'exécution inférieur à 25% ;
- 18 programmes enregistrent un taux d'exécution des autorisations d'engagement compris entre 25% et 50% ;
- 22 programmes enregistrent un taux d'exécution des autorisations d'engagement compris entre 50% et 75% inclus ;
- 36 programmes enregistrent un taux d'exécution de plus de 75%.

En somme, il ressort que les crédits d'AE ont été globalement liquidés (hors financements extérieurs) à hauteur de 245,63 milliards FCFA sur des prévisions totales ajustées au titre de dépenses en capital de 326,61 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 75,20%.

L'annexe 5 donne le niveau d'exécution par programme des Autorisations d'Engagement au 31 décembre 2022.

### III.3. ANALYSE DES DÉPENSES SPÉCIFIQUES

#### III.3.1. Analyse des dépenses sociales

Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant les programmes prioritaires identifiés dans le PNDES pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. A fin décembre 2022, le niveau d'exécution des dépenses sociales de réduction de la pauvreté base « ordonnancée » se chiffre à 431,09 milliards F CFA sur des crédits de paiement ajustés de 466,31 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 92,45%, supérieur au taux repère (90,00%).

L'exécution desdites dépenses est composée de dépenses courantes (256,18 milliards FCFA) et de dépenses en capital (174,91 milliards FCFA) avec des taux d'exécution respectifs de 98,29% et 85,05%.

A la même date en 2021, le taux d'exécution des dépenses sociales était de 92,53%, pour des dépenses ordonnancées de 381,75 milliards FCFA.

L'**annexe 7** fournit le détail de l'exécution par ministère et institution.

#### III.3.2. Analyse des crédits délégués

Dans cette partie, il sera analysé les crédits délégués aux structures déconcentrées des ministères et institutions au titre des dépenses d'acquisition de biens et services.

A fin décembre 2022, lesdites dépenses ont enregistré un montant ordonnancé de 37,38 milliards FCFA, correspondant à un taux d'absorption de 98,72%.

A la même date en 2021, le taux d'exécution des crédits délégués était de 97,81% pour des dépenses ordonnancées de 30,30 milliards FCFA. La situation d'exécution des crédits délégués par régions à l'**annexe 8**.

#### III.3.3. Dépenses spécifiques pour prendre en charge les effets de la COVID-19

Le montant des crédits de paiement ajustés au titre de ces dépenses s'élève à 13,74 milliards FCFA (hors financements extérieurs). Par département, ces dépenses sont réparties entre les ministères en charge de la santé et celui en charge de la solidarité nationale pour des montants respectifs de 6,51 milliards F CFA et 7,23 milliards FCFA.

A fin décembre, ces dépenses sont entièrement exécutées. Elles ont servi à la mise en œuvre du projet de préparation et de riposte à la COVID-19, à la vaccination contre la COVID-19 et à la prise en charge de la distribution gratuite des vivres, des kits d'hygiène et de dignité.

A la même date en 2021, le taux d'exécution des dépenses de la COVID-19 était de 78,16%, soit des dépenses ordonnancées de 8,54 milliards FCFA.

L'**annexe 9** donne la situation d'exécution dépenses de la COVID-19 au 31 décembre 2022.

#### **III.3.4. Analyse des restes à liquider en procédure normale**

Au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022, sur un montant de dépenses engagées en procédure normale de 77,31 milliards FCFA, il a été liquidé 64,45 milliards FCFA, soit un taux de liquidation de 83,36%.

L'analyse détaillée fait ressortir un niveau de liquidation assez-satisfaisant dans la majorité des ministères et institutions.

Le montant total des restes à liquider est de 12,86 milliards FCFA, soit 16,64% des dépenses engagées en procédure normale.

Les détails des restes à liquider en procédure normale sont consignés dans l'**annexe 10**.

#### **III.3.5. Situation d'exécution des dépenses non abouties des exercices antérieurs**

Au 31 décembre 2021, le montant des dépenses non abouties (DNA) des ministères et institutions s'élevait à 35,85 milliards FCFA.

Le montant des DNA 2021 réengagé en 2022 au 31 décembre se situe à 13,42 milliards FCFA, soit 37,43% des DNA en 2021. L'analyse détaillée fait ressortir un niveau de réengagement assez faible dans l'ensemble des ministères et institutions.

Les restes des DNA de 2021 à réengager au 31 décembre 2022 se chiffrent à 22,43 milliards FCFA, soit 62,57%. Ces restes à réengager sont enregistrés principalement au niveau du ministère en charge de l'eau et de l'assainissement (14,63 milliards FCFA), du ministère en charge de l'urbanisme (2,63 milliards FCFA) et le ministère en charge de l'agriculture et des ressources animales (1,95 milliards FCFA).

Suivant les natures de dépenses, au 31 décembre 2021, les investissements représentent 96,12% des DNA, soit 34,44 milliards FCFA, suivis respectivement des dépenses d'acquisition de biens et services (1,25 milliard FCFA) et des dépenses de transferts courants (0,15 milliard FCFA).

En outre, les restes à réengager à la date du 31 décembre 2022 par nature de dépenses se présentent comme suit :

- Dépenses d'investissement : 21,52 milliards FCFA sur 34,44 milliards FCFA ;
- Dépenses d'acquisition de biens et services : 0,81 milliard FCFA sur 1,25 milliards FCFA ;
- Dépenses de transferts courants : 0,09 milliard FCFA sur 0,15 milliard FCFA.

Ces dépenses devraient faire l'objet d'un réengagement en priorité par ces ministères.

Les détails des réengagements et des restes à réengager sont consignés dans **l'annexe 11**.

#### **III.4. ANALYSE DES DEPENSES DE CONSOMMATION D'EAU, D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE**

Au cours de l'année 2022, les mesures de rationalisation des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone de l'Etat ont permis de contenir la progression desdits postes de dépenses. Ces mesures se résument entre autres comme suit :

- les contrôles inopinés sur l'utilisation des abonnements publics d'eau, d'électricité et de téléphone des commerces privés implantés au sein ou à proximité des services publics dans dix (10) villes cibles (Bobo-dioulasso, Banfora, Gaoua, Koudougou, Tenkodogo, Manga, Ouagadougou, Zorgho, Boussé et Ziniaré);
- le contrôle des compteurs d'eau et d'électricité de l'Administration publique dans six (6) villes pilotes (Bobo-dioulasso, Banfora, Gaoua, Koudougou, Tenkodogo et Manga) permettant de résilier des abonnements obsolètes et réaliser une économie annuelle de 30,99 millions FCFA ;
- l'ajustement des puissances électriques non optimales ;
- la formation des grands consommateurs de ces postes de dépenses ;
- le suivi et le contrôle des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone des ministères et institution.

### III.4.1. Analyse des dépenses de consommation d'électricité

Les dépenses de consommation d'électricité se sont établies à fin décembre 2022 à 20,97 milliards FCFA contre 20,84 milliards FCFA à la même période en 2021, soit une hausse de 0,58%.

**Tableau 15 : Evolution de consommation d'électricité à fin décembre sur la période 2021 à 2022**

Rubrique	A fin decembre 2021	A fin decembre 2022
Consommation d'électricité	20 835 302 465	20 956 938 083
Ecart (%)	0,00%	0,58%

Source : DGAIE

Cette hausse qui est relativement moins importante s'explique principalement par la mise en œuvre effective des mesures de rationalisation ci-dessus citées

Néanmoins, certains ministères et institutions enregistrent une hausse importante de leurs consommations. Il s'agit entre autres de l'Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption (+115,61%), du Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes (+23,63%) et du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (+21,26%). Certains dépassements s'expliqueraient par les consommations des entreprises privées en charges des travaux au profit de l'administration.

Ces actions devront se renforcer et se poursuivre en matière d'électricité par :

- la relecture des textes encadrants les abonnements publics d'électricité ;
- la promotion des équipements moins gourmands en électricité au sein de l'Administration Publique;
- l'acquisition des batteries de compensation pour corriger les facteurs de puissance des abonnements ayant un mauvais facteur de puissance ;
- le respect des termes du décret N°2016-876/PRES/PM/MINEFID/MATDSI portant réglementation générale des abonnements public d'eau, électricité, de téléphone et services connexes et de boîtes postales, notamment, la nécessité de branchement autonome par les entrepreneurs dans le cadre des travaux.

### III.4.2. Analyse des dépenses de consommation d'eau

Les dépenses de consommation d'eau se sont établies à fin décembre 2022 à 8,36 milliards FCFA contre 8,92 milliards FCFA à la même période en 2021, soit une baisse de 6,32%.

**Tableau 16 : Evolution de consommation d'eau à fin décembre sur la période 2021 à 2022**

Rubrique	A fin décembre 2021	A fin décembre 2022
Consommation d'eau	8 918 912 954	8 355 395 790
Ecart (%)	0,00%	-6,32%

Source : DGAIE

Cette baisse est imputable principalement à la baisse des consommations d'eau de certains ministères et institutions. Il s'agit entre autres du Ministère en charge de l'urbanisme (-50,55%), du Médiateur du Faso (-44,85%) et du Conseil Economique et Social (-31,19%). Néanmoins certains ministères et institution enregistrent toujours une hausse de consommations d'eau. Il s'agit entre autres du Ministère en charge des sports (+93,96%), du Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres (+83,22%) et de la Cour de Cassation (+71,80%).

Au niveau de l'eau les actions recommandées pour contenir la consommation sont entre autres la formation du personnel responsable de leur suivi au sein des ministères et institutions identifiés comme grands consommateurs et la réalisation de forages pour lesdits ministères.

### III.4.3. Analyse des dépenses de consommation de téléphone

A fin décembre 2022, les dépenses de communications téléphoniques s'élèvent à 6,28 milliards FCFA contre 5,96 milliards FCFA à la même période en 2021, soit une hausse de 5,38%.

**Tableau 17 : Evolution des dépenses de communications téléphoniques à fin décembre sur la période 2021 à 2022**

Rubrique	A fin décembre 2021	A fin décembre 2022
Consommation de téléphone	5 958 357 492	6 279 182 422
Ecart (%)	0,00%	5,38%

Source : DGAIE

Cette hausse est imputable principalement à la hausse des consommations de téléphone de certains ministères et institutions. Il s'agit notamment du Conseil d'Etat (+181,24%), du ministère en charge de l'Education Nationale (+49,96%) et de la Cour des Comptes (+41,51%). Les perspectives envisagées pour rationaliser les dépenses liées aux consommations téléphonique seraient entre autres la résiliation de tous les d'abonnement non fonctionnel de l'administration publique et la négociation à la baisse du montant de la redevance du RESINA.

**Les annexes 12, 13 et 14** donnent respectivement les consommations d'électricité, d'eau et de téléphones



#### **IV. SITUATION D'EXECUTION DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES**

Conformément aux articles 48 et 49 du Décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, la nature et l'étendue des besoins de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2022 ont été déterminées à travers un plan annuel de passation des marchés (PPM). Le PPM est examiné par un comité avant son approbation par les Ministres et Présidents d'Institutions.

En rappel, la circulaire n°2019-010/PM/SG/DGEF du 25 février 2019 oblige les Ministres et les Présidents d'Institutions à transmettre systématiquement une copie des contrats approuvés et l'état d'exécution des PPM à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers (DGCMEF) au plus tard le 25 du mois en cours.

L'état de mise en œuvre dudit plan permet de faire le point suivant en fin décembre 2022.

##### **IV.1. SITUATION D'EXECUTION DES PLANS DE PASSATION DES MARCHES DES MINISTERES ET DES INSTITUTIONS**

Au 31 décembre 2022 et sur la base des informations transmises à la DGCMEF, la situation d'exécution des plans de passation des marchés (PPM) s'établit en prévision à 1 445 dossiers pour un montant de 325,85 milliards FCFA contre 2 156 dossiers pour un montant de 635,16 milliards FCFA à la même période en 2021, d'où, une baisse de 711 dossiers par rapport à l'exercice précédent.

A la date du 31 décembre 2022, 1 107 dossiers ont connu un début d'exécution pour un montant de 301,50 milliards FCFA soit un taux d'exécution globale de 76,61% en nombre et 92,53% en valeur contre 1 633 dossiers représentant un montant de 558,33 milliards FCFA soit un taux de 75,74% en nombre et 87,91% en valeur à la même période en 2021.

Par ailleurs, on note que sur les 1 107 dossiers ayant connu un début d'exécution au 31 décembre 2022, 941 marchés ont été approuvés pour un montant total de 257,86 milliards FCFA (dont 04 conventions de MOD pour un montant de 19,77 milliards FCFA) contre 1 359 marchés pour un montant total de 484,54 milliards FCFA (dont 07 conventions de MOD pour un montant de 1,61 milliards FCFA) à la même période en 2021.

Les dossiers n'ayant pas connu un début d'exécution au 31 décembre 2022 sont au nombre de 338 pour un montant de 24,35 milliards FCFA soit 23,39% en nombre et 7,47% en valeur (sur la base des situations transmises) contre, à la même période en 2021, 523 pour un montant de 76,82 milliards FCFA soit 24,26% en nombre et 12,09% en valeur.

Toutefois, il y a lieu de signaler que ces taux ne permettent pas d'émettre une appréciation exhaustive sur la situation d'exécution globale des PPM au 31 décembre 2022, dans la mesure où certains ministères et institutions n'ont pas transmis de façon régulière la situation d'exécution de leur PPM au cours de la période considérée.

En effet, malgré le rappel de la circulaire visée plus haut, force est de constater le non-respect des dispositions de ladite circulaire par certains Ministères et institutions.

**Tableau 18 : Situation d'exécution des PPM des ministères et institutions<sup>4</sup> à fin décembre 2022 (milliers FCFA)**

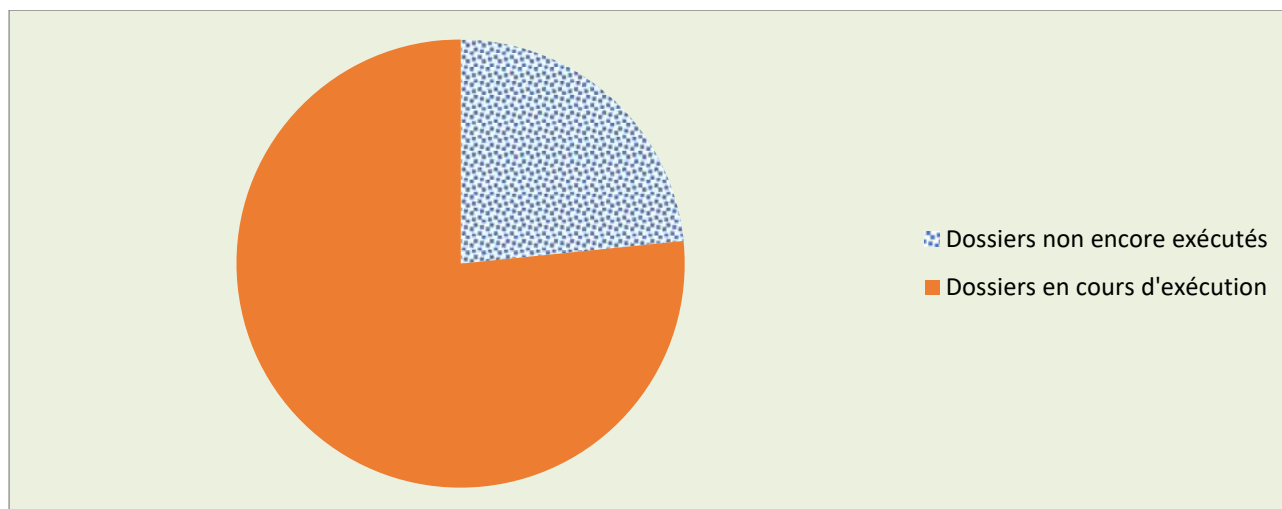
Désignation	Dossiers		Dossiers	
	Nombre	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
<b>Dossiers non encore lancés</b>	<b>338</b>	<b>23,39</b>	<b>24 350 396</b>	<b>7,47</b>
Dossiers d'appel à concurrence non encore lancés	338	23,39	24 350 396	7,47
<b>Dossiers connaissant ou ayant connu un début de lancement</b>	<b>1 107</b>	<b>76,61</b>	<b>301 499 246</b>	<b>92,53</b>
Dossiers d'appels à concurrence en attente de délai règlementaire en vue de l'ouverture, de l'évaluation et de l'attribution)	23	1,59	10 886 462	3,34
Examen des offres (en traitement par les Commissions d'Attribution des Marchés)	131	9,07	32 395 562	9,94
Dossiers au niveau de l'Organe de Règlement des Différends (ORD)	12	0,83	360 735	0,11
Projets de contrats en cours d'approbation	174	12,04	125 781 542	38,60
Contrats approuvés et en attente de notification définitive	28	1,94	32 827 351	10,07
Contrats en cours d'exécution	405	28,03	46 371 773	21,71
Contrats dont l'exécution est achevée	334	23,11	70 754 624	8,74
<b>Total Général</b>	<b>1 445</b>	<b>100,00</b>	<b>325 849 642</b>	<b>100,00</b>

**Source :** DGCMEF/DCEPS

Le graphique n°10 illustre d'état d'exécution du PPM sur la base des dossiers transmis à la DGCMEF au 30 septembre 2022.

<sup>4</sup> Les ministères et institutions ayant transmis leurs situations de mise en œuvre de leur PPM au 31 décembre 2022.

**Graphique 13 : Etat de mise en œuvre du PPM<sup>5</sup> au 31 décembre 2022**



**Source :** DGCMEF/DCEPS

De façon globale, la situation d'exécution du PPM des ministères et institutions ayant transmis la situation d'exécution de leur PPM à la DGCMEF à fin décembre 2022 est présentée dans le tableau ci-après.

Les informations contenues dans le tableau pourraient être améliorées, si l'ensemble des Ministères et Institutions transmettaient de façon régulière la situation d'exécution de leur PPM à la DGCMEF conformément aux dispositions de la circulaire prise à cet effet.

Aussi, il y a lieu de rendre beaucoup plus opérationnel le SIMP 2 afin d'avoir une situation exhaustive de l'exécution du PPM de l'ensemble des Ministères et Institutions et matérialiser toute modification du PPM dans le logiciel SIMP 2.

Les difficultés relatives à l'exécution du PPM peuvent se résumer en ces points :

- la non-transmission à temps des expressions de certains besoins à la Direction des Marchés Publics entraînant un retard dans la mise en œuvre des procédures du Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- la non-maturité des dossiers techniques ne permettant pas le lancement à bonne date des dossiers d'appel à concurrence y relatifs ;
- les difficultés liées à l'opérationnalisation du SIMP version 2 ainsi que la non maîtrise dudit logiciel par certains acteurs.

<sup>5</sup> sur la base des dossiers transmis à la DGCMEF

## **IV.2. SITUATION DES REMISES DE PENALITES ET DE PAIEMENT DES INTERETS MORATOIRES.**

### **IV.2.1. Remises de pénalités de retard**

A la date du 31 décembre 2022, il a été accordé des remises de pénalités de retard à hauteur de 0,31 milliard FCFA correspondant à 26 requêtes. A la même date en 2021, on a enregistré 31 requêtes ayant bénéficié de remise pour un montant de 0,19 milliard FCFA.

Ces remises de pénalités de retard s'expliquent essentiellement par des cas de force majeure intervenus dans l'exécution des prestations relatives aux marchés ou par des manquements des autorités contractantes dans le suivi de l'exécution des contrats. Elles peuvent s'expliquer également par des pénalités de retard induites calculées.

Pour permettre d'atténuer les montants liés aux remises de pénalités de retard, il sied donc :

- de former les différents acteurs dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics ;
- d'interpeler les autorités contractantes pour une programmation à bonne date des réceptions des prestations après les requêtes des titulaires des marchés ;
- de veiller à ne pas émettre d'ordre de service sans tenir compte du degré de maturité des dossiers, notamment sur l'identification des sites et la disponibilité de plan des travaux.

### **IV.2.2. Intérêts moratoires**

Au 31 décembre 2022, il a été émis 02 avis favorables pour le paiement d'intérêts moratoires correspondant à un montant de 56 475 607 FCFA. A la même date en 2021, aucun avis favorable a été émis.

## **IV.3. REPARTITION DES MARCHES PAR PROCEDURE DE PASSATION.**

Dans le cadre du suivi des délais de traitement des dossiers de marchés publics et des délégations de service public, il peut être fait le point suivant :

### **IV.3.1. Délais de traitement des dossiers**

À fin décembre 2022, pour l'ensemble des ministères et institutions et toutes sources de financement confondues, 1 002 marchés dont 352 conventions ont été approuvés pour un montant total de 98,29 milliards FCFA.

En décembre 2021, pour tous les ministères et institutions et toutes les sources de financement confondues, 3 033 marchés dont 1 814 conventions ont été approuvés pour un montant total de 187,63 milliards FCFA.

La situation des indicateurs se présente comme suit :

#### **IV.3.1.1. Validité des offres**

Pour l'indicateur IP18 qui apprécie le pourcentage des marchés publics conclus dans le délai de validité des offres, il peut être noté qu'à fin décembre 2022, sur un total de 650 marchés approuvés concernés par le délai de traitement, tous les marchés ont été conclus dans le délai de validité des offres, soit un taux de 100% pour une cible supérieure à 90% selon la matrice du cadre de résultats 2022-2024 du PTA du MEFP.

Lesdits marchés approuvés et concernés par le délai de validité des offres se décomposent comme suit par source de financement :

- 588 marchés financés sur ressources propres ont été conclus dans le délai de validité des offres, soit un taux de 100% ;
- 62 marchés sur fonds extérieurs ont été conclus dans le délai de validité des offres, soit un taux de 100%.

Il ressort donc un respect de l'indicateur IP 18 à fin décembre 2022.

#### **IV.3.1.2. Respect des indicateurs de bonne gouvernance économique en matière de marchés publics**

Le détail des marchés approuvés à fin décembre 2022 suivant le type de procédure (IP19) se présente comme suit :

- A. Calcul de l'indicateur IP19 en prenant en compte les marchés passés par entente directe sur la base du décret n°2022-0009/PRES/PM/MEFP du 20 janvier 2022 portant allègement des mesures relatives à la passation, à l'exécution, à la réception et au paiement des marchés publics et des délégations de service public dans le cadre de la mise en œuvre du PUS.**

### ◆ Appel à concurrence ouverte

Le taux des appels à concurrence ouverte à fin décembre 2022 est de 78,72% selon la valeur et 85,54% selon le nombre pour une norme d'au moins 85% dans les deux cas.

### ◆ Procédures exceptionnelles (Entente Directe et Appels à concurrence restreinte).

94 marchés passés par les procédures exceptionnelles ont été approuvés à fin décembre 2022 représentant des taux de 21,28% selon la valeur et de 14,46% selon le nombre pour une cible prévisionnelle inférieure à 15 % dans les deux cas.

Le taux à fin décembre 2022 des procédures exceptionnelles s'explique par :

#### ◆ Les ententes directes :

**Selon la valeur :** A la date du 31 décembre 2022, pour tout ministère et institution et toute source de financement confondus, le montant global des marchés approuvés, passés par entente directe est de 11,83 milliards FCFA, soit la somme de 0,23 milliard FCFA enregistrée au cours dudit mois.

**Selon le nombre :** pour tout ministère et institution et toute source de financement confondus, 86 marchés ont été approuvés à la date du 31 décembre 2022 sur la base d'une procédure d'entente directe, soit 7 marchés enregistrés au cours dudit mois.

#### ◆ Les appels d'offres restreints et consultations restreintes

**Selon la valeur :** A la date du 31 décembre 2022, pour tout ministère et institution et toute source de financement confondus, le montant global des marchés approuvés, passés par appels d'offres restreints et consultations restreintes est de 3,31 milliards FCFA.

**Selon le nombre :** Pour tout ministère et institution, et toute source de financement confondus, 8 marchés ont été approuvés à la date du 31 décembre 2022 sur la base d'une procédure restreinte.

A fin décembre 2022, en prenant en compte les marchés passés par entente directe sur la base du décret n°2022-0009/PRES/PM/MEFP du 20 janvier 2022 portant allègement des mesures relatives à la passation, à l'exécution, à la réception et au paiement des marchés publics et des

délégations de service public dans le cadre de la mise en œuvre du PUS, il est noté un non-respect de l'indicateur IP 19 en valeur et un respect de l'indicateur IP19 en nombre . Cela s'explique par le nombre élevé des marchés conclus par la procédure d'entente directe sur la base du décret PUS.

En conclusion, on peut noter qu'à fin décembre 2022, en prenant en compte les allègements sur la passation et l'exécution des marchés publics et des délégations de service public, l'indicateur IP18 ci-dessus visés est respecté et l'indicateur IP19 est respecté en nombre seulement.

**B. Calcul de l'indicateur IP 19 en ne prenant pas en compte les marchés passés par entente directe sur la base du décret n°2022-0009/PRES/PM/MEFP du 20 janvier 2022 portant allègement des mesures relatives à la passation, à l'exécution, à la réception et au paiement des marchés publics et des délégations de service public dans le cadre de la mise en œuvre du PUS**

◆ Appel à concurrence ouverte

Le taux des appels à concurrence ouverte à fin décembre 2022 est de 82,88% selon la valeur et 91,00% selon le nombre pour une norme d'au moins 85% dans les deux cas.

◆ Procédures exceptionnelles (Entente Directe et Appels à concurrence restreinte).

Cinquante-cinq (55) marchés passés par les procédures exceptionnelles ont été approuvés à fin décembre 2022 représentant des taux de 17,12% selon la valeur et de 9,00% selon le nombre pour une cible prévisionnelle inférieure à 15 % dans les deux cas.

Le taux à fin décembre 2022 des procédures exceptionnelles s'explique par :

🇨🇲 Les ententes directes :

**Selon la valeur** : A la date du 31 décembre 2022, pour tout ministère et institution et toute source de financement confondus, le montant global des marchés approuvés, passés par entente directe est de 8,26 milliards FCFA soit la somme de 60,92 millions FCFA enregistrée au cours dudit mois.

**Selon le nombre** : pour tout ministère et institution et toute source de financement confondus, quarante-sept (47) marchés ont été approuvés à la date du 31 décembre 2022 sur la base d'une procédure d'entente directe, soit deux (2) marchés enregistrés au cours dudit mois.

 Les appels d'offres restreints et consultations restreintes

**Selon la valeur** : A la date du 31 décembre 2022, pour tout ministère et institution et toute source de financement confondus, le montant global des marchés approuvés, passés par appels d'offres restreintes et consultations restreintes est de trois milliards trois cent neuf millions neuf cent trente-quatre mille cent quatre-vingt-cinq (3 309 934 185) FCFA.

**Selon le nombre** : Pour tout ministère et institution, et toute source de financement confondus, huit (8) marchés ont été approuvés à la date du 31 décembre 2022 sur la base d'une procédure restreinte.

A fin décembre 2022, en ne prenant pas en compte les marchés passés par entente directe sur la base du décret n°2022-0009/PRES/PM/MEFP du 20 janvier 2022 portant allègement des mesures relatives à la passation, à l'exécution, à la réception et au paiement des marchés publics et des délégations de service public dans le cadre de la mise en œuvre du PUS, il est noté seulement un respect de l'indicateur IP 19 en nombre.

**En conclusion, on peut noter qu'à fin décembre 2022, en ne prenant pas en compte les allègements sur la passation et l'exécution des marchés publics et des délégations de service public, l'indicateur IP18 est respecté et IP 19 est respecté uniquement en nombre.**



## V. SITUATION D'EXECUTION DES PLANS DE DEBLOCAGES DE FONDS

L'analyse de la situation d'exécution du plan de déblocage de fonds (PDF) des ministères et des institutions au 31 décembre 2022 est faite sur la base des objectifs de l'exercice 2022, par nature des dépenses d'une part et par programme d'autre part.

### V.1. SITUATION D'EXECUTION PAR NATURE DE DEPENSE

Les prévisions de déblocage de fonds sur le budget de l'Etat, exercice 2022 s'élèvent à 1 215,58 milliards FCFA et au 31 décembre, le niveau global des déblocages effectués est de 1 159,95 milliards FCFA correspondant à un taux d'exécution global de 95,42% pour une cible de 100%.

Le taux d'exécution était de 95,21% en 2021 à la même période (soit un montant débloqué de 866,12 milliards FCFA pour des prévisions définitives de 909,72 milliards FCFA).

Par nature de dépense, Ces taux sont respectivement de 99,83% pour les dépenses de personnel, 95,94% pour les dépenses d'acquisition de biens et services, 91,48% pour les dépenses de transferts courants et 95,97% pour les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat.

Le tableau suivant fournit le détail de la mise en œuvre du PDF au 31 décembre 2022

**Tableau 19 : Situation d'exécution du PDF, par grandes natures de dépenses, à fin décembre 2022 (en milliers FCFA)**

NATURE DE DEPENSE	Montant total Déblocage prévu en 2022 {1}	Montant total débloqué {2}	Taux d'exécution global {3=2/1}	Ecart-prévisions et réalisations {4=1-2}
Dépenses de personnel	235 643 212	235 249 021	99,83%	394 191
Dépenses d'acquisition de biens et services	89 111 325	85 493 872	95,94%	3 617 453
Dépenses de transferts courants	349 638 442	319 843 920	91,48%	29 794 522
Investissements exécutés par l'Etat	541 183 934	519 365 822	95,97%	21 818 112
<b>TOTAL</b>	<b>1 215 576 913</b>	<b>1 159 952 635</b>	<b>95,42%</b>	<b>55 624 278</b>

Source : MEFP/SG/DGCMEF

### V.2. SITUATION D'EXECUTION DU PDF PAR MINISTERE ET INSTITUTION

L'analyse de la situation indique pour l'ensemble des ministères et institutions et par rapport aux prévisions à fin décembre 2022, un taux d'exécution global est de **95,42%**.

- Douze (12) ministères et institutions ont un taux de déblocage de 100%, ce qui représente un poids de 36,24% des déblocages effectués.
- Quinze (15) d'entre eux ont des taux d'exécution compris entre 90% et 100%, soit un poids de 55,68% de l'ensemble des déblocages effectués.
- Cinq (05) d'entre eux ont des taux d'exécution compris entre 75% et 90%, soit un poids de 5,06% de l'ensemble des déblocages effectués.

Cependant, il y a lieu de signaler que sept (07) ministères et institutions enregistrent des taux d'exécution inférieurs à 75%, soit un poids de 3,02% de l'ensemble des déblocages effectués . Il s'agit du MENAPLN (68,27%), du Conseil Supérieur de la Communication (64,46%), du Secrétariat Général du Gouvernement ( 61,52%), du Ministère en charge de l'urbanisme ( 51,35%), de la CNDH (50,81%), du Conseil Constitutionnel ( 46,71%),du Parlement (40,88%).

La situation d'exécution du PDF au 31 décembre 2022 est consignée dans ***l'annexe 15***.

### **V.3. SITUATION D'EXECUTION DU PDF PAR PROGRAMME**

La présente situation concerne cent trente-un (131) programmes budgétaires des ministères et institutions. A la date du 31 décembre 2022, la situation d'exécution du plan de déblocage de fonds par programme, base prévisions annuelles corrigées, se présentent comme suit :

- Cinquante-quatre (54) programmes ont atteint l'objectif de déblocage de 100% en fin d'exercice. Avec un volume débloqué de 698,62 milliards FCFA, ces programmes représentent 60,23% du montant total débloqué.
- Quarante (40) programmes, avec un poids de 34,68% des déblocages effectifs annuels de 402,24 milliards FCFA, affichent des taux de déblocage compris entre 90% et 100%.
- Quatorze (14) programmes affichent des taux compris entre 75% et 90%. Le montant débloqué desdits programmes se chiffrent à 35,8 milliards FCFA correspondant à un poids de 3,09%.
- Vingt-trois (23) programmes affichent des taux inférieurs à 75%. Le montant débloqué desdits programmes se chiffrent à 23,29 milliards FCFA correspondant à un poids de 2,01%.

Le détail de la situation de déblocage par programmes est consigné dans ***l'annexe 16***.

#### **V.4. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE DEBLOCAGE DES FONDS.**

Au titre des difficultés rencontrées, il ressort entre autres :

- la modification tardive des plans de déblocage en vue de prendre en compte les modifications budgétaires intervenues au cours de l'année ;
- la justification tardive des précédents déblocages qui conditionne l'exécution des lignes concernées au titre de l'exercice 2022 ;
- la mauvaise qualité des pièces justificatives ;
- le déblocage tardif qui entraîne la récurrence dans les demandes d'utilisation des ressources débloquées sur l'exercice suivant.

### **VI. EVOLUTION DES DELAIS DE PAIEMENT DE LA DEPENSE PUBLIQUE**

Le délai de paiement s'entend de la période qui va de la délivrance par le gestionnaire de crédits du reçu de demande de liquidation au règlement de la dépense par le comptable public.

Il est un indicateur qui témoigne de la bonne performance administrative et économique d'un pays. Réduire davantage ces délais constitue une préoccupation constante de notre administration. De ce fait, il a été décidé de la création des unités de vérifications auprès de tous les ministères et institutions afin de réduire les délais de paiement, de mieux accompagner l'exécution du budget de l'Etat en mode programme et partant, de faciliter l'application du principe d'ordonnancement multiple.

Le référentiel des délais de paiement en matière d'exécution des dépenses publiques a été actualisé et les délais de paiement sont suivis auprès desdits ministères et institutions. Les délais sont également calculés sur les dépenses exécutées sous la forme de crédits délégués au niveau régional.

Par ailleurs, les dossiers qui font l'objet de suivi, ne concernent que ceux de la procédure normale d'exécution des dépenses publiques.

#### **VI.1. LES DELAIS DE PAIEMENT AU NIVEAU CENTRAL MINISTERES ET INSTITUTIONS)**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, 3 197 mandats « procédure normale » de l'année 2022 ont été payés pour un montant de 91,18 milliards FCFA contre 5 269 mandats pour un montant 151,2 milliards FCFA à la même période en 2021.

Le délai moyen de paiement de ces dossiers est de 33 jours en 2022, contre 34 en 2021 pour une norme référentielle de 47 jours.

La situation des délais moyens de traitement des dossiers de dépenses payées de l'exercice 2022 comparée à celle de 2021 se résume comme suit :

**Tableau 20 : délai de traitement des dossiers de dépenses publiques dans les ministères et institutions au 31 décembre 2022 et 2021 (en jours)**

Phases	Etapes	Délais moyens		Normes	Observations pour l'exercice 2022
		2022	2021		
Administrative	1- Délai moyen de traitement au niveau du gestionnaire de crédits (RP)	11	14	5	Non-respect
	2- Délai moyen de transmission informatique et physique du gestionnaire de crédits à l'ordonnateur délégué (RFFI)	5	7	2	Non-respect
	3- Délai moyen de traitement au niveau de l'ordonnateur délégué (RFFI)	1	1	5	Respect
	4- Délai moyen de transmission informatique et physique de l'ordonnateur délégué (RFFI) au comptable	4	5	2	Non-respect
Comptable	5- Délai moyen de vérification au Trésor (DGTCP)	2	3	3	Respect
	6- Délai moyen de règlement au Trésor après VISA	10	4	31	Respect
	7- Délais moyen de traitement au niveau comptable	12	7	33	Respect
Consolidée	8- Délai moyen entre l'émission du reçu de demande de liquidation et la mise en paiement	23	30	17	Non-respect
	9- Délai moyen entre l'émission du reçu de demande de liquidation et le règlement	33	34	47	Respect

**Source :** Secrétariat Technique du CODEP-MP, rapport à fin décembre 2022

**NB :** Les RP et RFFI identifiés dans le tableau sont prévus dans la circulaire 2018-01937 MINEFID/SG/DGTCP/PG du 03/08/2018 relative au référentiel de délais en matière d'exécution des dépenses publiques. Le décret N 2022-0055/PRES-PM/SGCM du 20/04/2022 portant organisation type des départements ministériels, a prévu le DGF. Ce dernier assure actuellement le rôle du RP en matière de gestion des crédits. Le rôle du RFFI est actuellement assuré par les cellules ordonnancements et sera ultérieurement assuré par les directions de la solde et de l'ordonnancement conformément au décret.

Se référant au tableau ci-dessus, à fin décembre 2022, sur les 4 étapes de traitement des dossiers de la phase administrative, une (01) respecte les normes du référentiel des délais de paiement

en matière d'exécution des dépenses publiques. Il s'agit des délais de traitement chez l'ordonnateur délégué.

Toutes les 03 étapes de traitement des dossiers de la phase comptable respectent les normes du référentiel.

Sur les 02 étapes de traitement de la phase consolidée, une respecte les normes du référentiel.

Le délai moyen de paiement global fixé par la norme référentielle qui est de 47 jours est respecté pour les mandats de l'exercice 2022 payés à fin décembre.

## VI.2. LES DELAIS DE PAIEMENT AU NIVEAU DECONCENTRE (CREDITS DELEGUES)

A fin décembre 2022, 9 119 mandats « procédure normale » de l'année 2022 ont été payés sur les crédits délégués pour un montant de 16,61 milliards FCFA contre 10 339 mandats pour un montant de 17,4 milliards FCFA à la même période en 2021.

Le délai moyen de paiement de ces dossiers est de 37 jours en 2022 contre 46 en 2021 pour une norme référentielle de 47 jours.

Les délais moyens de paiement des dossiers à fin décembre 2022 comparés à ceux de 2021 se présentent comme suit :

**Tableau 21 : Délais de traitement des dossiers sur crédits délégués**

Phases	Etapes	Délais moyens à fin décembre		Normes	Observations pour l'exercice 2022
		2022	2021		
Administrative	1- Délai moyen de traitement au niveau du gestionnaire de crédits (RP)	9	12	5	Non-respect
	2- Délai moyen de transmission informatique et physique du gestionnaire de crédits à l'ordonnateur délégué (RFFI)	15	16	2	Non-respect
	3- Délai moyen de traitement au niveau de l'ordonnateur délégué (RFFI)	0	1	5	Respect
	4- Délai moyen de transmission informatique et physique de l'ordonnateur délégué (RFFI) au comptable	8	9	2	Non-respect
Comptable	5- Délai moyen de vérification au Trésor (DGTCP)	4	7	3	Non-respect
	6- Délai moyen de règlement au Trésor après VISA	1	1	31	Respect

Phases	Etapas	Délais moyens à fin décembre		Normes	Observations pour l'exercice 2022
		2022	2021		
	7- Délais moyen de traitement au niveau comptable	5	8	33	Respect
Consolidée	8- Délai moyen entre l'émission du reçu de demande de liquidation et la mise en paiement	35	45	17	Non-respect
	9- Délai moyen entre l'émission du reçu de demande de liquidation et le règlement	37	46	47	Respect

**Source :** Secrétariat Technique du CODEP-MP, rapport décembre 2022

A fin décembre 2022, sur les 4 étapes de traitement des dossiers de la phase administrative, une (01) respecte les normes du référentiel des délais de paiement en matière d'exécution des dépenses publiques pour l'exercice 2022. Il s'agit des délais de traitement chez l'ordonnateur délégué.

Sur les 3 étapes de traitement des dossiers de la phase comptable, deux (02) respectent les normes du référentiel.

Sur les 2 étapes de traitement de la phase consolidée, les normes du référentiel sont respectées pour une étape.

Le délai moyen de paiement global fixé par la norme référentielle qui est de 47 jours est respecté pour les dossiers de dépenses payées de l'exercice 2022 au titre des crédits délégués.

Dans l'ensemble, on note un respect des délais de paiement au 31 décembre 2022 tant au niveau central que déconcentré.

Cette évolution positive serait la résultante de plusieurs actions qui ont été menées :

- ❖ la reprise des activités du CODEP-MP notamment l'interpellation et la sensibilisation des acteurs intervenants dans l'exécution du budget;
- ❖ la veille sur le bon fonctionnement des unités de vérification (UV) créées auprès de tous les ministères et institutions ;
- ❖ la maîtrise de la gestion de la trésorerie assortie de paiement en continue ;

Cependant, il s'avère nécessaire de poursuivre la mise en œuvre des réformes entreprises en vue de permettre une réduction encore plus significative des délais.

Il s'agit notamment de :

- la poursuite des réformes budgétaires et comptables engagées ;
- la poursuite de la mise en œuvre intégrale des UV qui sont une transition à ces réformes ;
- la formation des acteurs sur la nouvelle nomenclature des pièces justificatives en vue d'améliorer la qualité des dossiers ;
- le renforcement des effectifs notamment ceux chargés de la transmission des dossiers physiques surtout au niveau déconcentré ;
- le renforcement des moyens d'action du CODEP-MP à travers l'allocations de ressources conséquentes ;
- la disponibilité et la stabilité du Circuit Informatisé des Dépenses (CID) dans sa version 3/3 surtout en région.

## VII. GESTION DE LA TRESORERIE

L'objectif en matière de gestion de la trésorerie est d'assurer un ajustement permanent entre les disponibilités de trésorerie et les engagements financiers de l'Etat et de ses démembrements. Au 31 décembre 2022, le niveau des encaissements est inférieur à celui des décaissements.

Le présent rapport synthétique donne un aperçu de la situation de la trésorerie autour des encaissements, des décaissements, des disponibilités de trésorerie, des instances de paiement, des difficultés ainsi que des perspectives.

### VII.1. De la situation des encaissements au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, 3 476,92 milliards FCFA ont été encaissés, sur l'ensemble du réseau du Trésor Public, contre 3 831,58 milliards FCFA au 31 décembre 2021, soit un taux de régression annuel de 9,26%.

Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, l'Etat a eu recours à dix-neuf (19) émissions de titres publics pour financer la trésorerie à hauteur de 928,59 milliards FCFA. Cela représente environ 26,71% du total des encaissements de la période sous revue et traduit l'apport des titres publics dans le financement de la trésorerie de l'Etat. Toutefois, l'accent doit être mis sur la mobilisation des ressources internes pour financer davantage la trésorerie.

Au titre des financements extérieurs, un (01) appui budgétaire a été encaissé pour un montant 117,01 milliards de FCFA sur la période sous revue.

## **VII.2. De la situation des décaissements au 31 décembre 2022**

Au 31 décembre 2021, le montant total des décaissements effectués par le Trésor Public se chiffre à 3 552,04 milliards FCFA. A la même période en 2021, les décaissements se situaient à 3 750,82 milliards FCFA, soit un taux de régression de 5,30% en glissement annuel.

## **VII.3. Du solde des opérations d'encaissements et de décaissements**

Sur la période sous revue, en rapprochant les encaissements des décaissements, il se dégage un solde débiteur de 75,12 milliards FCFA. Ce solde est entièrement couvert par les disponibilités de début de période de l'ordre de 186,35 milliards FCFA.

## **VII.4. De l'évolution des instances de paiement au Trésor public du 31 décembre 2022**

Les instances de paiement sont les dépenses qui ont fait l'objet de prise en charge par le comptable et qui sont en attente de règlement. Les instances de paiement (ACCT, PG, TM-MENAPLN et les TR) au 31 décembre 2022, se chiffrent à 77,53 milliards FCFA. A la même période de 2021, le niveau de ces instances était de 59,95 milliards FCFA, soit un taux annuel de progression de 29,32%.

***Par ailleurs, à cette date, aucune instance de paiement ne date de plus de trois (03) mois dans les livres du Trésor Public, d'où l'absence d'arriéré de paiement.***

De la situation des disponibilités de trésorerie au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, les disponibilités totales au Trésor se chiffrent à 157,59 milliards FCFA contre 330,25 milliards FCFA au 31 décembre 2021, soit un taux de régression de 52,28% en glissement annuel.



**Tableau 22 : Situation des disponibilités totales en 2021 et 2022 au 31 décembre (en milliards FCFA)**

INTITULES DES COMPTES	Disponibilités Totales au 31 Décembre 2021	Disponibilités Totales au 31 Décembre 2022
Caisses	6,91	5,95
Banque (BCEAO)	67,04	63,37
Autres (BCB, BIB, CBI)	25,01	45,96
Appuis budgétaires	0,00	0,00
Centralisation Fonds Publics	61,41	0,00
FEC	0,00	0,00
Emprunt d'Etat	110,55	0,00
CCP	0,40	0,40
Fonds Dette Multilatérale	0,00	0,00
Fonds de garantie projets ZACA	3,40	3,43
FSDEB	14,04	6,07
FSMAP	2,63	1,13
Recette de Privatisation	0,00	0,00
FDS	0,37	0,31
UTE -PASNMF-CAS	0,73	0,73
APPUI FORMATION PROFESSIONNELLE	5,59	2,49
CAST/E&A	25,09	26,91
Crédit TVA	0,00	0,07
Compte COVID-19	0,00	0,00
Effets à l'encaissement	7,08	0,77
<b>Total</b>	<b>330,25</b>	<b>157,59</b>

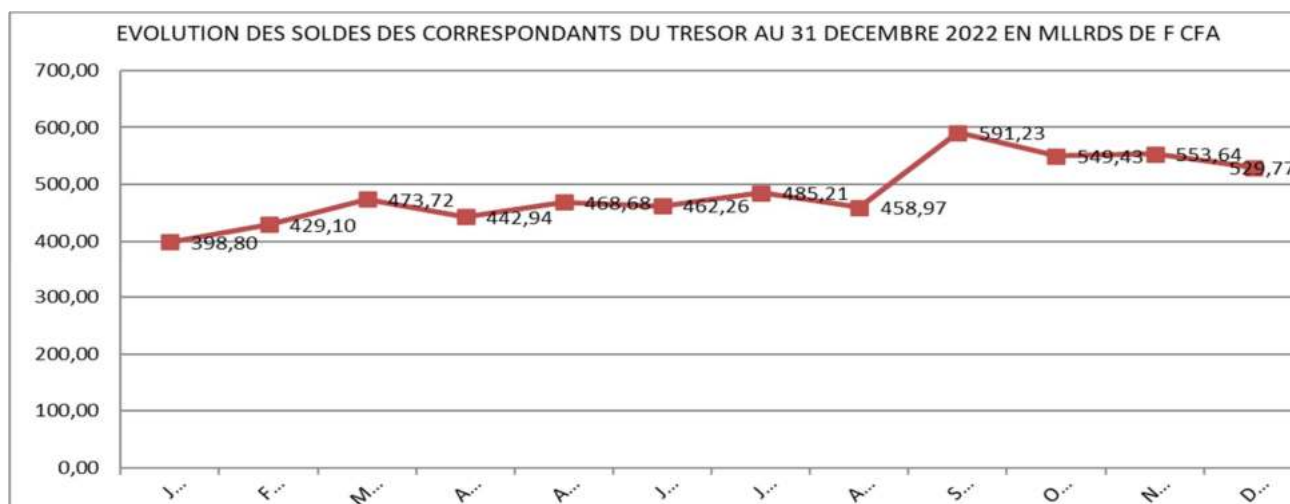
Source : DGTCP-ACCT

#### VII.5. De l'évolution mensuelle des soldes des comptes de dépôts au 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

Au 31 janvier 2022, le solde des comptes de dépôts s'élevait à 398,80 milliards FCFA. A fin décembre 2022, le solde s'est établi à 529,77 milliards FCFA, soit une progression de 32,84% par rapport à fin janvier 2021. Au 31 décembre 2022, le nombre des comptes de dépôts s'élève à 6 953 dont 3 786 comptes de services administratifs.

Le graphique ci-après donne un aperçu de l'évolution mensuelle des soldes des comptes de dépôts au 31 décembre 2022.

**Graphique 14 : Evolution des soldes des correspondants du Trésor au 31 décembre 2022 (en milliards FCFA)**



### VII.6. Des principales difficultés

Les difficultés qui rendent la trésorerie de l'Etat inconfortable au 31 décembre 2022 peuvent être expliquées par plusieurs facteurs, notamment :

- le non-respect de délais prescrits par la convention relative au nivellement des comptes des RAF par les banques ;
- l'absence de plans de décaissements de certains correspondants du Trésor ;
- les résultats mitigés des émissions de titres publics ;
- Le faible taux de décaissement des appuis budgétaires au titre de l'année 2022 ;
- le retard accusé dans l'opérationnalisation du plan d'engagements des dépenses de l'Etat (PEDE) ;
- la situation sécuritaire au niveau national non propice à une embellie de l'activité.

### VII.7. Perspectives

Nonobstant la situation de la trésorerie quelque peu favorable au 31 décembre 2022, il convient que les actions entreprises depuis le début de l'année soient toujours maintenues en vue de conforter davantage le niveau de la trésorerie publique, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources propres.

Par ailleurs, les concertations entre les acteurs de la chaîne de la dépense doivent être entretenues en vue de parvenir à une bonne programmation des dépenses budgétaires en attendant l'opérationnalisation du Plan d'Engagement des Dépenses de l'Etat (PEDE).

## VIII. ANALYSE DES PRINCIPAUX SOLDES ET INDICATEURS DE PERFORMANCES DE LA GESTION BUDGETAIRE

Une analyse des principaux soldes à l'issue des opérations de clôture budgétaire permet d'apprécier la performance de la mise en œuvre des mesures prises en matière de gouvernance budgétaire et économique.

### VIII.1. LES SOLDES BUDGETAIRES

L'examen de l'exécution budgétaire à travers le solde budgétaire global<sup>6</sup> et l'épargne budgétaire<sup>7</sup> permet d'apprécier les performances de la gestion budgétaire, exercice 2022. La situation des soldes est illustrée dans le tableau n°21.

**Tableau 23 : Situation des soldes au 31 décembre 2022 (en milliards de FCFA)**

NATURE	2022			
	PREVISIONS LFI	PREVISIONS AJUSTEES	EXECUTION	TAUX
		(LFI+CAST "remboursement crédit TVA")	(LFI+ CAST "remboursement crédits TVA" ) AU 31 décembre	
	a	b	c	d=c/b
<b>RESSOURCES TOTALES (A)=B+C</b>	2 349,11	2 449,11	2 663,69	108,76%
RECETTES ORDINAIRES (B)	2010,04	2110,04	2 400,62	113,77%
RECETTE EXTRAORDINAIRE(C)	339,07	339,07	263,07	77,58%
<b>DEPENSES TOTALES (D)=E+F</b>	2 919,15	3 052,01	3 076,87	100,81%
DEPENSES ORDINAIRES(E)	1 925,22	1 927,24	1 940,35	100,68%
DEPENSES EN CAPITAL(F)	993,93	1 124,77	1 136,52	101,04%
<b>EPARGNE BUDGETAIRE(G)= B-E</b>	84,82	282,80	559,68	
<b>solde Budgétaire Global(H)=A-D</b>	-570,04	-502,89	-313,77	

Source : DGB

**NB:** le montant exécuté en dépense du compte CAST" remboursement crédits TVA"est pris en compte pour la détermination de l'epargne budgétaire et du solde global.

#### VIII.1.1. L'épargne budgétaire

Au 31 décembre 2022, l'épargne budgétaire ressort à 559,68 milliards FCFA. Cette situation s'explique par une évolution moins proportionnelle des dépenses courantes par rapport au niveau de mobilisation des ressources propres.

<sup>6</sup> Le solde budgétaire global est la différence entre les ressources totales et les charges totales de l'Etat.

<sup>7</sup> L'épargne budgétaire est la différence entre les ressources ordinaires et les dépenses courantes de l'Etat.

### VIII.1.2. le solde budgétaire global

Le solde global ressort déficitaire de 313,77 milliards FCFA. Cette situation est imputable au faible niveau de mobilisation des ressources extérieures, ce qui impacte négativement effets de mobilisation des ressources globales.

### VIII.2. CRITERE AGREGATS DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT (TOFE)

- ◆ le financement intérieur net de l'Etat est ressorti à 646,66 milliards FCFA à fin décembre 2022. A fin décembre 2021, il était de 443,10 milliards FCFA ;
- ◆ le déficit budgétaire global, dons compris est ressorti à 996,13 milliards FCFA à fin décembre 2022, soit 8,3% du PIB de 2022. A la même période de l'année 2021, ce déficit était de 708,06 milliards FCFA, représentant 6,3% du PIB de l'année 2021 ;
- ◆ les recettes propres de l'Etat ont atteint un niveau de 2 288,25 milliards FCFA à fin décembre 2022 contre 1 946,59 milliards FCFA à la même période en 2021, soit une augmentation de 341,66 milliards FCFA (+17,55%). Cette performance est la résultante d'une augmentation des recouvrements des recettes fiscales de 364,93 milliards FCFA (+21,63%) et d'une baisse des recettes non fiscales de 23,27 milliards FCFA (-8,98%).
- ◆ Au titre du ratio "masse salariale/recettes fiscales" : il s'est établi à 49,17% pour un ratio prévisionnel base LFI de 57,42%. Il ressort en effet que les charges de personnel s'élèvent à 1 009,12 milliards FCFA pour des recouvrements effectifs au titre des recettes fiscales de 2 052,45 milliards FCFA.

## IX. RECOMMANDATIONS

### IX.1. AU TITRE DES DEPENSES DE PERSONNEL

#### ❑ Le constat

La déconcentration des traitements et des réclamations salariales au niveau régional au profit des Directions Régionales du Budget et dans chaque ministère à travers les cellules d'ordonnancement des dépenses de personnel s'est progressivement fait et s'est poursuivi en 2022.

Au regard des attentes des usagers, le nombre des agents en charge des traitements des dépenses de personnel a été renforcé mais s'avère toujours insuffisant et les conditions de travail ne sont pas aisées (manque de matériels informatiques, mobiliers de bureau et locaux adéquats).

Malgré la mise en œuvre des mesures visant la maîtrise de la masse salariale notamment le contingentement voire le gel de tout nouvel engagement de l'Etat avec les partenaires sociaux, et pouvant avoir une incidence sur ladite masse salariale, les dépenses de personnel connaissent une hausse sans rupture de tendance.

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'affiche à 46,89% supérieur à la norme communautaire de 35%. Ce ratio était de en 2021.

#### ❑ Mesures correctives

L'efficacité des cellules d'ordonnancement des dépenses de personnel (CODP) dans les traitements des dépenses de personnel au niveau des régions, des ministères et des institutions passe inéluctablement par :

- des formations ;
- l'amélioration de la fluidité des réseaux informatiques ;
- la disponibilité des CODP dotées du personnel suffisant pour les ministères et institutions ainsi que pour toutes les Directions Régionales du Budget ;
- la disponibilité des locaux équipés des mobiliers de bureau, des matériels informatiques et des fournitures de bureau.

La maîtrise de la trajectoire de la masse salariale passe par le contrôle des variables explicatives de sa hausse. Il s'agit notamment des effectifs additionnels et des rappels liés aux corrections salariales effectuées par les ministères et institutions qui portent bien souvent sur des périodes qui dépassent largement le cadre annuel (contrairement aux prévisions qui sont annuelles), à travers la constatation financière des actes d'avancement, de bonification d'échelon, de reclassement et autres actes de régularisation de situation administrative.

Toutefois, il sied d'indiquer que la soutenabilité de la masse salariale appelle au renfort des recouvrements des recettes.

Il importe de noter que cette maîtrise pourra se faire progressivement à travers la réduction du rythme d'accroissement des charges salariales. Par ailleurs, la soutenabilité de la masse salariale appelle au renfort des recouvrements des niveaux des recettes. Toute chose qui concourra à ramener le ratio masse salariale sur recettes fiscales de 46,89% dans la limite de la norme communautaire.

## **IX.2. AU TITRE DE LA TRANSMISSION DES RAPPORTS MENSUELS LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE PASSATION DES MARCHES DES MINISTÈRES ET DES INSTITUTIONS**

### **□ Le constat**

Il ressort de façon récurrente, la non transmission ou la transmission hors délai des situations de mise en œuvre des plans annuels de passation des marchés des ministères et des institutions.

En rappel, la circulaire n°2019-010/PM/SG/DGEF du 25 février 2019 oblige les Ministres et les Présidents d'Institutions à transmettre systématiquement une copie des contrats approuvés et l'état d'exécution des PPM à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers (DGCMEF) au plus tard le 25 du mois en cours.

La non transmission des situations par certains ministères et institutions ne permettent pas d'émettre une appréciation exhaustive sur la situation d'exécution globale des PPM au 31 décembre 2022.

### **□ Mesures correctives**

Outre le rappel au strict respect de cette mesure ressorti dans le rapport en Conseil des ministres, des lettres seront adressées à chaque ordonnateur délégué des ministères et institutions, non à

jour dans la transmission desdites situations, afin de rappeler les sanctions sous lesquelles s'exposent leurs directeurs des marchés publics quant au non respect de ladite mesure.

Aussi, les dossiers d'appels à concurrence pourraient ne plus faire l'objet d'avis par le DCMEF de rattachement.

Du reste, la perspective de la révision du SIMP2 devrait permettre de faciliter l'exécution de tout dossier d'appel à concurrence dans ledit logiciel, à l'image du plan de déblocage de fonds.

### IX.3. Au titre de la transmission des rapports mensuels sur l'exécution physique et financière des budgets des ministères et des institutions

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure relative à la transmission des rapports sur l'exécution physique et financière des budgets des ministères et des institutions, la situation du quatrième trimestre 2022 fait ressortir des retards importants dans leur transmission. En effet, le tableau n°18 indique que sur trente-sept (37) ministères et institutions, il ressort en moyenne que :

- ❖ 05 ministères transmettent leurs rapports hors délais ;
- ❖ 32 ministères et institutions ne transmettent pas leurs rapports.

**Tableau 24 : situation de transmission des rapports mensuels sur la situation d'exécution physique et financière du quatrième trimestre 2022**

Situation des rapports	Nombre de rapports				
	Octobre	Novembre	Décembre	Total 4 <sup>ème</sup> trimestre	Moyenne trimestrielle
Rapports transmis dans les délais	00	00	00	00	00
Rapports transmis hors délai	05	04	04	13	04
Rapports non transmis	32	33	33	98	33

Source : DGB

#### ❑ Constats

De l'analyse des rapports sur la situation d'exécution du budget des ministères et institutions, il ressort les difficultés suivantes :

- l'instabilité du réseau informatique ne facilitant pas l'exploitation des logiciels métiers;
- la régulation préventive du budget ayant entraîné un ralentissement de la mise en œuvre de certaines activités;

- le non-respect des délais d'exécution par certains fournisseurs;
- non-respect des délais de transmission des pièces justificatives des dépenses par certains bénéficiaires du subventions ;
- le ralentissement et l'arrêt de l'exécution du budget par circulaire n°2022-014/MEFP/SG/DEB/SRB du 14 mars 2022;
- la lourdeur des procédures d'exécution de la dépense publique;
- l'impact négatif de l'insécurité nationale et sous régionale notamment les attaques terroriste sur le recouvrement des recettes;
- la non maturité de certains projets entrainant un retard dans le lancement des marchés ;
- le manque de rapport de vérification de certains débloques effectués en années N-1 ;
- l'absence d'un document légal pour la mise à disposition des fonds à la SOTRACO, le contrat ayant expiré depuis 2019 ;
- le changement institutionnel intervenu en janvier 2022 entrainant le retard dans l'approbation des marchés.

#### ❑ Mesures correctives

Au titre des propositions de solutions, les DAF suggèrent la formation des acteurs de la chaîne de la dépense publique dans les applications métiers (CID, SIGASPE, SIMP) et la mise en place d'un dispositif sécuritaire pour un recouvrement optimal des recettes.

## CONCLUSION

La situation d'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022 au 31 décembre fait ressortir un niveau d'exécution des dépenses et de mise en œuvre des recettes acceptable malgré un contexte difficile. Elle dégage une épargne budgétaire de 559,68 milliards FCFA et un solde budgétaire global déficitaire de 313,77 milliards FCFA. Ce niveau traduit une nette amélioration par rapport à l'épargne budgétaire et au solde budgétaire global évalués à l'élaboration de la loi de finances initiale.

Le niveau d'exécution actuel recommande un suivi particulier de l'exécution du budget exercice 2023 au vu des délais de clôture des opérations budgétaires.



Annexe 1 : Situation d'exécution des dépenses de personnel, par ministère au 31 décembre 2022 en FCFA.

Ministères et Institutions	CP_INIT	CP+DECRET S D'AVANCES	CP AJUSTE*	Mt eng_visé CP	Tx eng_visé	Mt liq	Tx liq (en %)	Mt ord	Tx ord (en %)	Mt VBP
01-Présidence du Faso	4 847 859 000		4 636 398 000	4 648 134 316	100,25	4 636 397 969	100,00	4 636 397 969	100,00	4 636 397 969
02-Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	591 955 000		655 697 000	655 697 285	100,00	655 697 285	100,00	655 697 285	100,00	655 329 161
03-Primature	1 510 473 000		1 545 572 000	1 549 446 732	100,25	1 545 571 588	100,00	1 545 571 588	100,00	1 545 571 588
05-Conseil Economique et Social	205 758 000		204 556 000	204 555 800	100,00	204 555 800	100,00	204 555 800	100,00	204 555 800
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	98 431 379 000		98 148 259 000	98 214 201 437	100,07	98 148 258 007	100,00	98 148 258 007	100,00	98 148 258 007
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec le Parlement	21 798 164 000		23 384 682 000	23 384 692 484	100,00	23 384 681 929	100,00	23 384 681 929	100,00	23 384 681 929
11-Ministère des Armées et des Anciens Combattants	152 439 345 000		152 444 415 000	152 444 878 067	100,00	152 444 414 905	100,00	152 444 414 905	100,00	152 444 414 905
12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur	26 993 821 000		23 920 912 000	21 167 567 615	88,49	21 020 911 502	87,88	21 020 911 502	87,88	21 020 911 502
14-Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	40 905 305 000		35 641 902 000	35 652 261 786	100,03	35 641 901 126	100,00	35 641 901 126	100,00	35 641 901 126
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	3 862 430 000		3 757 638 000	3 757 971 627	100,01	3 757 637 555	100,00	3 757 637 555	100,00	3 757 440 355
18-Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	5 696 793 000		5 247 190 000	5 270 839 534	100,45	5 247 189 058	100,00	5 247 189 058	100,00	5 247 189 058
20-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	5 781 414 000		5 436 597 000	5 437 802 935	100,02	5 436 596 412	100,00	5 436 596 412	100,00	5 436 596 412
21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	138 200 033 000		134 147 464 000	153 411 810 149	114,36	134 147 463 832	100,00	134 147 463 832	100,00	134 139 145 119
22-Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	9 226 750 000		7 950 700 000	7 961 981 841	100,14	7 950 699 493	100,00	7 950 699 493	100,00	7 950 699 493
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	429 098 661 000		452 475 083 000	452 491 919 643	100,00	452 475 083 413	100,00	452 475 083 413	100,00	452 474 683 991
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	8 884 782 000		9 766 886 000	9 766 885 688	100,00	9 766 885 688	100,00	9 766 885 688	100,00	9 766 885 688
25-Ministère Dévt Industriel, Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	2 307 335 000		2 442 422 000	2 503 634 203	102,51	2 442 422 238	100,00	2 442 422 238	100,00	2 442 422 238
26-Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	1 781 852 000		1 926 979 000	1 926 979 395	100,00	1 926 979 395	100,00	1 926 979 395	100,00	1 926 979 395
27-Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques	19 531 247 000		18 451 078 000	18 469 429 670	100,10	18 451 077 687	100,00	18 451 077 687	100,00	18 451 077 687
29-Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	12 750 933 000		13 581 423 000	13 583 393 849	100,01	13 581 422 876	100,00	13 581 422 876	100,00	13 581 422 876
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	2 974 558 000		2 864 671 000	2 868 233 065	100,12	2 864 670 991	100,00	2 864 670 991	100,00	2 864 670 991
31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	1 226 421 000		1 551 553 000	1 552 529 332	100,06	1 551 553 260	100,00	1 551 553 260	100,00	1 551 553 260
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	1 480 716 000		1 581 606 000	1 582 507 855	100,06	1 581 606 024	100,00	1 581 606 024	100,00	1 581 606 024
38-Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	2 400 140 000		2 549 193 000	2 550 561 500	100,05	2 549 192 599	100,00	2 549 192 599	100,00	2 549 192 599
39-Ministère de la Prospective et des Réformes Structurelles	0		0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0
42-Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	3 035 253 000		3 048 479 000	3 060 262 332	100,39	3 048 479 497	100,00	3 048 479 497	100,00	3 048 479 497
50-Grande Chancellerie	143 651 000		166 461 000	168 427 295	101,18	166 460 628	100,00	166 460 628	100,00	166 460 628
51-Conseil Supérieur de la Communication	418 893 000		433 346 000	443 830 493	102,42	433 026 884	99,93	433 346 231	100,00	433 346 231
52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	736 023 000		607 357 000	607 663 117	100,05	607 356 590	100,00	607 356 590	100,00	607 356 590
54-Conseil Constitutionnel	511 328 000		494 178 000	494 177 080	100,00	494 177 080	100,00	494 177 080	100,00	494 177 080
55-Conseil d'Etat	739 757 000		680 640 000	684 323 543	100,54	680 639 737	100,00	680 639 737	100,00	680 639 737
56-Cour des Comptes	1 175 720 000		1 202 351 000	1 202 350 537	100,00	1 202 350 537	100,00	1 202 350 537	100,00	1 202 350 537
57-Cour de Cassation	1 199 690 000		1 061 394 000	1 062 350 033	100,09	1 061 393 259	100,00	1 061 393 259	100,00	1 061 393 259
61-Commission Nationale des Droits Humains	112 623 000		0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0
99-Dépenses Communes Interministérielles	11 033 266 000		27 546 000	15 000 000	54,45	15 000 000	54,45	15 000 000	54,45	15 000 000
<b>Total général</b>	<b>1 012 034 328 000</b>	<b>0</b>	<b>1 012 034 628 000</b>	<b>1 028 796 300 238</b>	<b>101,66</b>	<b>1 009 121 754 844</b>	<b>99,71</b>	<b>1 009 122 074 191</b>	<b>99,71</b>	<b>1 009 112 790 732</b>

Source : CID

Annexe 2 : Situation d'exécution des dépenses d'acquisition des biens et service, par ministère 31 décembre 2022 en FCFA.

Ministères et Institutions	CP_INIT	CP AJUSTE	Mt eng_visé CP	Tx eng_visé CP(en %)	Mt liq	Tx liq (en %)	Mt ord	Tx ord (en %)	Mt VBP	Tx VBP (en %)
01-Présidence du Faso	6 943 383 000	6 044 572 383	5 585 409 740	92,40	5 571 836 240	92,18	5 571 836 240	92,18	5 189 254 347	85,85
02-Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	470 265 000	383 368 065	362 852 787	94,65	362 852 787	94,65	362 852 787	94,65	362 852 787	94,65
03-Primature	1 967 817 000	1 312 394 262	1 229 333 425	93,67	1 208 423 917	92,08	1 208 423 917	92,08	1 208 423 917	92,08
05-Conseil Economique et Social	690 375 000	527 819 250	513 075 043	97,21	512 927 543	97,18	512 927 543	97,18	512 927 543	97,18
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	11 734 146 000	13 437 111 000	12 870 012 116	95,78	12 718 824 868	94,65	12 718 824 868	94,65	12 716 579 868	94,64
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec le Parlement	4 564 165 000	4 507 329 572	4 228 214 810	93,81	4 196 134 790	93,10	4 196 134 790	93,10	4 195 250 290	93,08
11-Ministère des Armées et des Anciens Combattants	20 409 648 000	20 409 648 000	20 409 648 000	100,00	20 409 648 000	100,00	20 409 648 000	100,00	20 409 648 000	100,00
12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur	21 678 047 000	20 415 583 061	20 265 539 358	99,27	20 029 295 510	98,11	20 029 295 510	98,11	19 986 898 510	97,90
14-Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	35 179 207 000	35 351 195 696	34 667 121 460	98,06	33 938 756 898	96,00	33 938 756 898	96,00	33 935 829 248	96,00
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	3 182 031 000	3 510 031 000	3 405 435 368	97,02	3 345 211 563	95,30	3 345 211 563	95,30	3 249 083 330	92,57
18-Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	2 656 334 000	2 421 530 459	2 002 878 169	82,71	1 990 953 829	82,22	1 990 953 829	82,22	1 987 978 829	82,10
19-Ministère du Genre et de la Famille	0	421 365 554	241 471 759	57,31	176 369 355	41,86	176 369 355	41,86	173 028 455	41,06
20-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	4 399 807 000	6 295 144 000	6 213 978 593	98,71	6 206 437 093	98,59	6 206 437 093	98,59	6 202 987 593	98,54
21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	23 826 861 000	23 255 288 091	23 053 055 509	99,13	22 904 360 386	98,49	22 904 360 386	98,49	22 701 706 307	97,62
22-Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	2 134 320 000	1 076 796 643	972 363 556	90,30	955 200 456	88,71	955 200 456	88,71	894 129 325	83,04
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	25 326 858 000	37 096 027 574	35 763 721 420	96,41	34 757 726 243	93,70	34 757 726 243	93,70	34 743 681 391	93,66
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	2 714 679 000	2 627 068 066	2 424 966 964	92,31	2 183 990 055	83,13	2 183 990 055	83,13	2 183 490 055	83,12
25-Ministère Dévt Industriel, Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	596 369 000	537 723 668	504 416 915	93,81	496 775 059	92,38	496 775 059	92,38	496 475 059	92,33
26-Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	676 490 000	503 906 250	429 684 915	85,27	425 133 573	84,37	425 133 573	84,37	425 133 573	84,37
27-Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques	2 471 362 000	2 297 050 750	2 182 728 086	95,02	2 175 950 169	94,73	2 175 950 169	94,73	2 174 722 879	94,67
29-Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	1 516 271 000	393 729 387	335 539 101	85,22	317 906 601	80,74	317 906 601	80,74	317 106 601	80,54
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	1 916 350 000	1 877 251 500	1 690 790 178	90,07	1 675 407 372	89,25	1 675 407 372	89,25	1 672 368 962	89,09
31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	1 365 836 000	1 061 259 500	966 800 697	91,10	961 941 190	90,64	961 941 190	90,64	961 941 190	90,64
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	872 627 000	872 627 000	827 171 048	94,79	823 419 268	94,36	823 419 268	94,36	823 419 268	94,36
38-Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	835 730 000	326 764 663	322 357 815	98,65	316 429 015	96,84	316 429 015	96,84	316 429 015	96,84
39-Ministère de la Prospective et des Réformes Structurelles	500 000 000	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
42-Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	954 208 000	2 121 812 249	1 818 539 895	85,71	1 791 924 685	84,45	1 791 924 685	84,45	1 779 024 685	83,84
44-Ministère des Affaires Religieuses et Coutumières	0	381 898 000	381 898 000	100,00	381 898 000	100,00	381 898 000	100,00	381 898 000	100,00
50-Grande Chancellerie	802 052 000	793 802 000	793 802 000	100,00	793 802 000	100,00	793 802 000	100,00	793 802 000	100,00
51-Conseil Supérieur de la Communication	650 516 000	591 140 027	590 856 137	99,95	590 856 137	99,95	590 856 137	99,95	590 856 137	99,95
52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	1 189 737 000	1 120 540 836	1 099 453 233	98,12	1 099 453 233	98,12	1 099 453 233	98,12	1 099 453 233	98,12
54-Conseil Constitutionnel	358 527 000	308 213 682	255 757 725	82,98	253 197 285	82,15	253 197 285	82,15	253 197 285	82,15
55-Conseil d'Etat	251 530 000	244 780 000	244 780 000	100,00	244 780 000	100,00	244 780 000	100,00	244 780 000	100,00
56-Cour des Comptes	574 616 000	654 616 000	654 616 000	100,00	654 616 000	100,00	654 616 000	100,00	654 616 000	100,00
57-Cour de Cassation	265 444 000	265 444 000	265 402 565	99,98	265 402 565	99,98	265 402 565	99,98	265 402 565	99,98
58-Commission Electorale Nationale Indépendante	231 625 000	197 511 000	197 511 000	100,00	197 511 000	100,00	197 511 000	100,00	197 511 000	100,00
59-Commission de l'Informatique et des Libertés	21 430 000	21 430 000	21 430 000	100,00	21 430 000	100,00	21 430 000	100,00	21 430 000	100,00
60-Médiateur du Faso	320 062 000	286 874 750	286 874 750	100,00	286 874 750	100,00	286 874 750	100,00	286 874 750	100,00
98-Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	4 975 976 000	4 975 976 000	4 975 960 801	100,00	4 975 960 801	100,00	4 975 960 801	100,00	4 975 960 801	100,00
99-Dépenses Communes Interministérielles	18 175 299 000	20 778 752 000	20 021 926 429	96,36	19 449 230 695	93,60	19 449 230 695	93,60	19 449 230 695	93,60
<b>Total général</b>	<b>207 400 000 000</b>	<b>219 705 375 938</b>	<b>213 077 375 367</b>	<b>96,98</b>	<b>209 668 848 921</b>	<b>95,43</b>	<b>209 668 848 921</b>	<b>95,43</b>	<b>208 835 383 483</b>	<b>95,05</b>

Source : CID

Annexe 3 : Situation d'exécution des dépenses de transferts courants, par ministère au 31 décembre 2022 en F CFA).

Ministères et Institutions	CP_INIT	CP AJUSTES*	Mt eng_visé CP	Tx eng_visé CP (en %)	Mt liq	Tx liq (en %)	Mt ord	Tx ord (en %)	Mt VBP
01-Présidence du Faso	6 314 512 000	5 493 905 220	5 493 412 220	99,99	5 493 412 220	99,99	5 493 412 220	99,99	5 493 412 220
03-Primature	4 712 414 000	5 290 022 000	5 210 678 271	98,50	5 191 703 366	98,14	5 191 703 366	98,14	5 191 703 366
04-Parlement	19 986 100 000	9 993 050 000	9 993 050 000	100,00	9 993 050 000	100,00	9 993 050 000	100,00	9 993 050 000
05-Conseil Economique et Social	4 640 000	7 920 000	7 920 000	100,00	7 920 000	100,00	7 920 000	100,00	7 920 000
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	17 708 301 000	14 787 207 000	14 765 531 300	99,85	14 755 531 300	99,79	14 755 531 300	99,79	14 755 531 300
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec le Parlement	2 106 362 000	2 114 910 000	2 113 949 680	99,95	2 113 949 680	99,95	2 113 949 680	99,95	2 113 949 680
11-Ministère des Armées et des Anciens Combattants	5 842 643 000	15 842 643 000	15 842 643 000	100,00	15 842 643 000	100,00	15 842 643 000	100,00	15 842 643 000
12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur	2 220 397 000	2 025 397 000	2 025 397 000	100,00	2 025 397 000	100,00	2 025 397 000	100,00	2 025 397 000
14-Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	37 931 980 000	33 874 503 190	33 686 841 117	99,45	33 606 663 928	99,21	33 606 663 928	99,21	33 606 663 928
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	5 964 164 000	5 685 598 116	5 685 598 116	100,00	5 684 098 116	99,97	5 684 098 116	99,97	5 684 098 116
18-Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	12 320 754 000	11 029 254 000	11 008 367 000	99,81	11 008 367 000	99,81	11 008 367 000	99,81	11 008 367 000
19-Ministère du Genre et de la Famille	0	984 844 000	904 144 000	91,81	784 977 000	79,71	784 977 000	79,71	784 977 000
20-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	7 508 377 000	6 497 634 000	6 444 974 162	99,19	6 444 974 162	99,19	6 444 974 162	99,19	6 444 974 162
21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	70 038 709 000	70 927 581 997	70 927 541 587	100,00	70 158 220 097	98,92	70 158 220 097	98,92	70 027 541 607
22-Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	10 146 541 000	9 163 364 000	9 103 864 000	99,35	9 103 864 000	99,35	9 103 864 000	99,35	9 103 864 000
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	40 062 877 000	30 029 014 692	29 816 360 771	99,29	28 827 334 565	96,00	28 827 334 565	96,00	28 802 424 903
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	63 579 809 000	72 042 797 658	72 020 203 608	99,97	72 020 203 608	99,97	72 020 203 608	99,97	72 019 812 008
25-Ministère Dévt Industriel, Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	6 533 459 000	6 533 459 000	6 486 282 263	99,28	6 458 516 082	98,85	6 456 639 882	98,82	6 456 639 882
26-Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	6 697 307 000	4 045 807 000	4 045 807 000	100,00	4 045 807 000	100,00	4 045 807 000	100,00	4 045 807 000
27-Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques	4 310 806 000	3 708 414 270	3 670 846 108	98,99	3 662 439 108	98,76	3 662 439 108	98,76	3 662 439 108
29-Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	2 716 000 000	739 500 000	714 500 000	96,62	714 500 000	96,62	714 500 000	96,62	714 500 000
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	353 350 000	353 350 000	353 350 000	100,00	353 350 000	100,00	353 350 000	100,00	353 350 000
31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	1 321 308 000	1 211 308 000	1 211 308 000	100,00	1 211 308 000	100,00	1 211 308 000	100,00	1 211 308 000
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	845 345 000	845 345 000	845 344 900	100,00	845 344 900	100,00	845 344 900	100,00	845 344 900
38-Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	68 000 000	38 000 000	20 000 000	52,63	20 000 000	52,63	20 000 000	52,63	20 000 000
42-Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	1 319 994 000	5 346 692 000	5 216 772 640	97,57	5 216 772 640	97,57	5 216 772 640	97,57	5 216 772 640
44-Ministère des Affaires Religieuses et Coutumières	0	369 999 000	369 999 000	100,00	369 999 000	100,00	369 999 000	100,00	369 999 000
51-Conseil Supérieur de la Communication	112 673 000	114 673 000	114 673 000	100,00	114 673 000	100,00	114 673 000	100,00	114 673 000
52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	10 200 000	9 980 000	9 980 000	100,00	9 980 000	100,00	9 980 000	100,00	9 980 000
54-Conseil Constitutionnel	2 294 000	2 294 000	2 290 840	99,86	2 290 840	99,86	2 290 840	99,86	2 290 840
55-Conseil d'Etat	1 220 000	1 220 000	1 220 000	100,00	1 220 000	100,00	1 220 000	100,00	1 220 000
56-Cour des Comptes	8 500 000	8 500 000	8 500 000	100,00	8 500 000	100,00	8 500 000	100,00	8 500 000
57-Cour de Cassation	205 014 000	202 514 000	202 000 000	99,75	202 000 000	99,75	202 000 000	99,75	202 000 000
58-Commission Electorale Nationale Indépendante	216 101 000	216 101 000	216 101 000	100,00	216 101 000	100,00	216 101 000	100,00	216 101 000
59-Commission de l'Informatique et des Libertés	358 254 000	358 254 000	358 254 000	100,00	358 254 000	100,00	358 254 000	100,00	358 254 000
60-Médiateur du Faso	419 595 000	419 595 000	419 595 000	100,00	419 595 000	100,00	419 595 000	100,00	419 595 000
61-Commission Nationale des Droits Humains	592 000 000	450 542 000	300 784 840	66,76	300 784 840	66,76	300 784 840	66,76	300 784 840
98-Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	19 037 893 000	19 037 893 000	19 037 889 492	100,00	19 037 889 492	100,00	19 037 889 492	100,00	19 037 889 492
99-Dépenses Communes Interministérielles	145 484 921 000	156 357 410 000	154 648 949 885	98,91	154 641 045 885	98,90	154 641 045 885	98,90	154 641 045 885
<b>Total général</b>	<b>497 062 814 000</b>	<b>496 160 496 143</b>	<b>493 304 923 800</b>	<b>99,42</b>	<b>491 272 679 829</b>	<b>99,01</b>	<b>491 270 803 629</b>	<b>99,01</b>	<b>491 114 823 877</b>

Source : CID

**Rapport trimestriel de l'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2022 au 31 décembre**

**Annexe 4 : Situation d'exécution des dépenses d'investissement exécuté par l'Etat, par ministère au 31 décembre 2022 en FCFA).**

Ministères et Institutions	AE_INIT	AE AJUSTEES	CP_INIT	CP AJUSTES*	Mt eng_visé CP	Tx eng_visé CP (en %)	Mt liq	Tx liq (en %)	Mt ord	Tx ord (en %)	Mt VBP
01-Présidence du Faso	9 966 985 000	7 976 699 000	23 135 735 000	114 284 027 397	114 082 477 115	99,82	113 877 409 637	99,64	113 877 409 637	99,64	113 763 328 604
02-Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	99 995 462	100,00	99 995 462	100,00	99 995 462	100,00	99 995 462
03-Primature	14 302 565 000	11 296 852 000	23 944 480 000	10 938 767 000	10 510 214 380	96,08	10 184 703 800	93,11	10 184 703 800	93,11	10 184 703 800
04-Parlement	8 913 808 000	0	8 913 808 000	0	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
05-Conseil Economique et Social	185 000 000	60 000 000	185 000 000	60 000 000	60 000 000	100,00	60 000 000	100,00	60 000 000	100,00	60 000 000
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	31 995 429 000	28 167 611 000	44 047 109 000	51 864 853 000	51 659 784 680	99,60	51 424 584 391	99,15	51 424 584 391	99,15	51 424 584 391
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec le Parlement	5 299 799 000	4 758 893 000	5 230 282 000	4 554 174 000	4 324 656 378	94,96	2 382 914 514	52,32	2 382 914 514	52,32	2 382 914 514
11-Ministère des Armées et des Anciens Combattants	82 225 540 000	77 472 819 275	112 174 272 000	189 174 272 000	189 174 272 000	100,00	189 174 272 000	100,00	189 174 272 000	100,00	189 174 272 000
12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur	5 215 000 000	3 614 116 538	5 215 000 000	3 686 813 538	3 675 892 717	99,70	3 665 957 329	99,43	3 665 957 329	99,43	3 665 957 329
14-Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	21 164 760 000	12 551 938 630	24 173 416 000	13 612 231 640	13 478 864 868	99,02	13 027 726 398	95,71	13 027 726 398	95,71	13 027 726 398
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	2 037 000 000	1 002 398 000	1 352 547 000	1 030 641 000	965 052 676	93,64	649 258 081	63,00	649 258 081	63,00	336 942 981
18-Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	5 194 941 000	408 941 000	4 670 911 000	765 091 000	659 981 804	86,26	619 265 904	80,94	619 265 904	80,94	520 747 704
19-Ministère du Genre et de la Famille	0	325 024 079		1 018 024 079	903 924 924	88,79	761 021 024	74,75	761 021 024	74,75	603 024 024
20-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	5 436 602 000	9 360 830 000	9 295 085 000	8 598 643 250	8 373 713 826	97,38	7 942 793 566	92,37	7 942 793 566	92,37	7 942 793 566
21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	27 670 701 000	27 024 964 051	68 624 180 000	55 744 112 000	54 641 802 189	98,02	48 835 173 991	87,61	48 835 173 991	87,61	48 013 097 791
22-Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	1 661 194 000	505 094 000	4 480 111 000	1 870 147 721	1 843 028 215	98,55	1 025 031 470	54,81	1 025 031 470	54,81	921 611 842
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	23 740 392 000	10 199 628 079	25 874 351 000	15 531 968 300	11 781 252 246	75,85	8 160 035 320	52,54	8 160 035 320	52,54	8 044 438 320
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	26 990 756 000	18 778 395 000	15 228 924 000	11 378 167 000	10 632 874 926	93,45	10 022 331 003	88,08	10 022 331 003	88,08	10 012 832 771
25-Ministère Dévt Industriel, Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	1 521 576 000	783 907 000	2 295 894 000	1 558 225 000	1 324 685 251	85,01	1 169 259 935	75,04	1 169 259 935	75,04	1 169 259 935
26-Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	25 132 441 000	0	11 175 302 000	60 000 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
27-Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques	25 061 932 000	15 687 120 259	60 833 182 000	50 844 597 563	50 067 204 495	98,47	42 548 774 749	83,68	42 548 774 749	83,68	42 368 177 145
29-Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	4 432 255 000	0	6 777 814 000	25 000 000	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	65 714 024 000	13 956 382 000	68 531 401 000	55 664 904 945	54 150 510 099	97,28	52 850 458 024	94,94	52 850 458 024	94,94	52 850 458 024
31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	2 931 367 000	3 765 046 734	4 700 247 000	4 117 897 000	4 030 553 405	97,88	2 773 081 328	67,34	2 773 081 328	67,34	2 773 081 328
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	8 207 051 000	7 849 719 000	6 677 493 000	5 320 161 954	5 090 395 131	95,68	4 632 281 926	87,07	4 632 281 926	87,07	4 632 281 926
38-Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	1 731 600 000	1 133 964 000	4 618 344 000	3 356 501 000	3 075 696 400	91,63	2 778 658 807	82,78	2 778 658 807	82,78	2 778 658 807
42-Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	25 307 283 000	47 483 344 000	44 311 947 000	48 501 701 532	46 266 104 389	95,39	41 555 008 559	85,68	41 555 008 559	85,68	41 234 979 004
52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	103 225 000	103 225 000	103 225 000	103 225 000	103 225 000	100,00	103 225 000	100,00	103 225 000	100,00	103 225 000
55-Conseil d'Etat	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	100,00	50 000 000	100,00	50 000 000	100,00	50 000 000
59-Commission de l'Informatique et des Libertés	197 000 000	197 000 000	197 000 000	197 000 000	192 107 068	97,52	192 107 068	97,52	192 107 068	97,52	192 107 068
98-Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	6 497 477 000	10 497 477 000	16 903 233 000	16 903 233 000	16 887 871 578	99,91	16 887 871 578	99,91	16 887 871 578	99,91	16 469 371 578
99-Dépenses Communes Interministérielles	3 500 000 000	1 500 000 000	45 870 309 000	105 333 492 000	102 510 676 658	97,32	102 506 782 658	97,32	102 506 782 658	97,32	36 543 495 658
<b>Total général</b>	<b>442 487 703 000</b>	<b>316 611 388 645</b>	<b>649 690 602 000</b>	<b>776 247 871 919</b>	<b>760 616 817 880</b>	<b>97,99</b>	<b>729 959 983 522</b>	<b>94,04</b>	<b>729 959 983 522</b>	<b>94,04</b>	<b>661 344 066 970</b>

Source : CID

Annexe 5 : Situation d'exécution des autorisations d'engagement des programmes budgétaires au 31 décembre 2022 (en milliers F CFA).

LB_PROGRAMME	MT_CRED_AE AJUSTEES	MT_PROJET	MT_ENG_CF	TAUX VISE (EN %)	MT_LIQ	TAUX LIQ (EN %)
001-Pilotage de l'action présidentielle	7 976 699	9 450	6 667 156	83,58	6 499 242	81,48
004-Organisation du travail gouvernemental	100 000	0	99 995	100,00	99 995	100,00
005-Soutien à l'action du Premier Ministre	794 287	347 496	365 734	46,05	40 224	5,06
007-Pilotage des projets stratégiques	10 502 565	0	8 404 480	80,02	8 404 480	80,02
009-Conseil Economique et Social	60 000	0	60 000	100,00	60 000	100,00
010-Sureté de l'Etat	750 000	0	750 000	100,00	750 000	100,00
011-Administration du territoire	87 019	0	16 393	18,84	16 393	18,84
012-Sécurité intérieure	24 953 093	0	24 845 202	99,57	24 845 202	99,57
013-Protection civile	1 600 000	0	850 000	53,13	850 000	53,13
014-Décentralisation	200 000	0	160 650	80,33	160 650	80,33
015-Etat civil	227 499	0	227 499	100,00	227 499	100,00
016-Pilotage et soutien des services du MATD	350 000	0	350 000	100,00	350 000	100,00
017-Administration judiciaire	2 947 503	0	1 733 240	58,80	980 820	33,28
018-Administration pénitentiaire	1 591 390	0	1 585 916	99,66	396 595	24,92
019-Droits humains	30 000	0	20 000	66,67	20 000	66,67
020-Citoyenneté et paix	30 000	0	18 691	62,30	18 691	62,30
021-Pilotage et soutien	160 000	0	51 062	31,91	51 062	31,91
022-Défense	37 983 120	0	37 983 120	100,00	37 983 120	100,00
023-Préparation et emploi des forces	2 093 200	0	2 093 200	100,00	2 093 200	100,00
024-Equipement des forces	8 732 924	0	8 732 924	100,00	8 732 924	100,00
026-Renforcement du lien Armée-Nation	280 000	0	280 000	100,00	280 000	100,00
027-Pilotage et soutien	28 383 575	0	28 383 575	100,00	28 383 575	100,00
028-Défense des intérêts du Burkina Faso dans le monde	3 540 215	0	3 536 715	99,90	3 536 715	99,90
030-Pilotage et soutien aux services du Ministère	54 902	0	61 324	111,70	61 324	111,70
032-Pilotage de l'Economie et du développement	8 555 238	0	7 049 832	82,40	7 049 832	82,40
033-Mobilisation des ressources	2 349 476	0	2 752 112	117,14	2 607 605	110,99
036-Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'Etat	194 596	7 860	175 067	89,96	51 971	26,71
038-Pilotage et soutien des services du ministère	1 452 629	23 070	1 585 473	109,15	1 467 717	101,04
039-Culture	20 000	0	0	0,00	0	0,00
040-Tourisme	0	0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
042-Recrutement, formation professionnelle et gestion de la carrière des agents de la fonction publique	527 000	0	471 643	89,50	295 663	56,10
044-Travail décent	110 000	5 394	99 769	90,70	99 769	90,70
045-Pilotage et soutien des services du MFPTPDS	365 398	0	393 641	107,73	253 826	69,47
046-Communication	25 000	0	25 000	100,00	25 000	100,00
047-Pilotage et soutien	363 941	2 630	270 219	74,25	229 503	63,06
048-Femme et du genre	80 000	0	0	0,00	0	0,00
049-Enfance et famille	190 024	13 533	5 000	2,63	5 000	2,63
050-Solidarité nationale et gestion des catastrophes	460 094	0	460 094	100,00	230 737	50,15
051-Pilotage et soutien des services du Ministère	40 000	0	19 980	49,95	19 980	49,95
052-Sport et activités physiques	8 402 330	1	5 805 644	69,10	5 389 896	64,15
053-Loisirs	108 500	0	60 246	55,53	51 246	47,23
054-Pilotage et soutien des services du MSL	0	0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
055-Offre de soin	23 654 077	0	18 256 375	77,18	16 956 301	71,68
056-Santé publique	1 931 887	1 500	1 930 206	99,91	1 930 206	99,91
057-Pilotage et soutien aux services de la Santé	1 039 000	0	859 992	82,77	562 979	54,18
058-Accès à l'éducation formelle	7 379 474	994 121	7 380 531	100,01	5 272 333	71,45
059-Qualité de l'éducation formelle	1 641 520	445 548	1 035 786	63,10	159 376	9,71
060-Accès et qualité de l'éducation non formelle	97 733	67 733	0	0,00	0	0,00
formelle	1 080 901	41 194	966 586	89,42	504 356	46,66
062-Enseignement supérieur	13 710 699	0	5 178 837	37,77	4 904 149	35,77
063-Fourniture des services sociaux aux étudiants	1 072 347	4 995	1 047 352	97,67	1 047 352	97,67
064-Recherche scientifique et technologique	2 486 176	0	499 966	20,11	428 694	17,24
065-Pilotage et soutien aux services du MESRSI	328 488	0	275 864	83,98	81 197	24,72
066-Valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation	1 180 685	14 320	80 531	6,82	14 992	1,27
067-Industrie	116 594	0	38 425	32,96	38 425	32,96
068-Commerce	48 148	0	24 986	51,89	0	0,00
069-Artisanat	422 098	0	41 994	9,95	41 994	9,95
070-Secteur privé	56 173	0	18 526	32,98	18 526	32,98
071-Pilotage et soutien	140 894	0	71 815	50,97	71 815	50,97
073-Energie	15 801 975	37 994	6 549 486	41,45	4 974 092	31,48
075-Aménagements hydro-agricoles et irrigations	6 500 235	4 956	6 960 173	107,08	5 915 481	91,00
076-Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	2 028 621	4 488	16 963	0,84	16 963	0,84
077-Economie agricole	428 774	0	723 432	168,72	519 195	121,09
078-Développement durable des productions agricoles	2 573 811	108 580	2 326 269	90,38	1 807 787	70,24
079-Sécurisations foncière, formation professionnelle agricole et organisation du monde rural	736 793	25 574	630 033	85,51	592 526	80,42

LB_PROGRAMME	MT_CRED_AE AJUSTEES	MT_PROJET	MT_ENG_CF	TAUX VISE (EN %)	MT_LIQ	TAUX LIQ (EN %)
080-Pilotage et soutien	211 440	8 428	374 291	177,02	374 291	177,02
081-Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales	84 000	7 495	5 196	6,19	5 196	6,19
082-Productivité et compétitivité des productions animales	2 398 991	0	1 378 952	57,48	603 967	25,18
083-Santé animale et santé publique vétérinaire	505 000	0	504 510	99,90	504 510	99,90
084-Développement des productions halieutiques et aquacoles	219 455	50 815	105 413	48,03	21 485	9,79
086-Gestion durable des ressources forestières et fauniques	1 633 700	76 959	1 434 142	87,78	1 331 957	81,53
087-Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie	134 000	0	113 660	84,82	59 661	44,52
088-Gouvernance environnementale et développement durable	1 000	0	1 000	99,95	0	0,00
089-Economie verte et changement climatique	500 790	114 206	380 239	75,93	304 578	60,82
090-Pilotage et soutien	0	0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
091-Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique	6 153 700	0	3 144 021	51,09	3 144 021	51,09
092-Développement du réseau routier classé, de voirie urbaine et des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques	6 384 384	0	2 667 752	41,79	1 489 352	23,33
093-Développement de réseau de pistes rurales	1 218 298	69 753	4 163 893	341,78	4 145 509	340,27
094-Pilotage et soutien	200 000	200 000	0	0,00	0	0,00
095-Developpement d'infrastructures de communications électroniques	2 938 035	0	2 916 446	99,27	2 186 292	74,41
096-Appui au sous-secteur postal	3 075	0	3 075	100,00	0	0,00
097-Pilotage et soutien aux structures du MDENP	448 387	0	323 338	72,11	126 506	28,21
098-Transports et météorologie	6 610 557	95 000	4 592 999	69,48	4 145 721	62,71
099-Mobilité et sécurité routière	1 239 162	0	447 394	36,10	436 559	35,23
102-Formation professionnelle	850 000	0	550 000	64,71	550 000	64,71
105-Planification et aménagement urbain	50 000	0	10 000	20,00	10 000	20,00
106-Architecture et construction	500 000	0	129 576	25,92	129 576	25,92
107-Accès aux logements décents	434 989	123 969	133 790	30,76	104 639	24,06
108-Pilotage et soutien aux service du MUH	148 975	0	88 231	59,23	88 231	59,23
109-Aménagements hydrauliques	21 807 889	437 747	16 076 518	73,72	14 127 735	64,78
110-Gerston intégrée des ressources en eau	255 800	0	147 636	57,72	117 230	45,83
111-Approvisionnement en eau potable	4 249 525	7 095	4 061 649	95,58	3 577 982	84,20
112-Assainissement des eaux usées et excréta	2 291 110	0	1 844 950	80,53	1 589 625	69,38
113-Pilotage et soutien	807 555	84 986	409 321	50,69	375 918	46,55
116-Controle d'Etat	103 225	0	103 225	100,00	103 225	100,00
118-Juridiction supérieure de l'ordre administratif	50 000	0	50 000	100,00	50 000	100,00
122-Protection des données à caractère personnel	197 000	0	192 107	97,52	192 107	97,52
133-Dépenses communes interministérielles	11 500 000	0	6 327 421	55,02	6 327 421	55,02
134-Fonction parlementaire	0	0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
135-Transferts de ressources aux Collectivités Territoriales	10 497 477	0	10 482 116	99,85	10 482 116	99,85
136-Transformation et écosystème numérique	375 550	0	377 960	100,64	50 551	13,46
137-Gestion des Burkinabè de l'extérieur	19 000	0	13 930	73,31	3 994	21,02
146-Accès aux produits de santé	400 000	0	387 982	97,00	387 982	97,00
151-Pilotage des services du ministère	60 000	0	32 997	54,99	27 997	46,66
<b>Total général</b>	<b>326 611 389</b>	<b>3 436 890</b>	<b>265 340 453</b>	<b>81,24</b>	<b>245 626 129</b>	<b>75,20</b>

Source : CID, SIGASPE ET SYGASPE

Annexe 6 : Situation d'exécution des Crédits de paiement des programmes budgétaires au 31 décembre 2022 (en milliers F CFA).

LB_PROGRAMME	CP AJUSTES*	PROJET	MT_ENG_VISE_CP	Tx eng_visé CP (en %)	Mt liq	Tx liq (en %)	Mt ord	Tx ord (en %)
001-Pilotage de l'action présidentielle	118 195 512	313 438	117 534 799	99,44	117 316 158	99,26	117 316 158	99,26
002-Renforcement des capacités d'analyse et de trans	426 993	0	426 500	99,88	426 500	99,88	426 500	99,88
003-Lutte contre le VIH, le SIDA et les IST	7 200 000	0	7 200 000	100,00	7 200 000	100,00	7 200 000	100,00
004-Organisation du travail gouvernemental	483 368	0	462 848	95,75	462 848	95,75	462 848	95,75
005-Soutien à l'action du Premier Ministre	2 228 443	355 178	1 715 514	76,98	1 366 409	61,32	1 366 409	61,32
006-Appui à la gouvernance	1 023 314	8 487	987 786	96,53	976 254	95,40	976 254	95,40
007-Pilotage des projets stratégiques	10 298 726	0	10 298 726	100,00	10 298 726	100,00	10 298 726	100,00
008-Promotion du capital humain	3 990 700	9 492	3 948 200	98,94	3 943 442	98,82	3 943 442	98,82
009-Conseil Economique et Social	595 739	0	580 995	97,53	580 848	97,50	580 848	97,50
010-Sûreté de l'Etat	2 064 000	0	2 064 000	100,00	2 064 000	100,00	2 064 000	100,00
011-Administration du territoire	3 118 249	35 243	2 945 511	94,46	2 928 465	93,91	2 928 465	93,91
012-Sécurité intérieure	52 543 060	0	52 283 423	99,51	52 275 472	99,49	52 275 472	99,49
013-Protection civile	5 490 350	0	5 409 068	98,52	5 173 872	94,24	5 173 872	94,24
014-Décentralisation	12 524 387	0	12 484 377	99,68	12 484 377	99,68	12 484 377	99,68
015-Etat civil	352 672	15 312	272 335	77,22	272 331	77,22	272 331	77,22
016-Pilotage et soutien des services du MATD	3 996 453	77 282	3 836 614	96,00	3 700 424	92,59	3 700 424	92,59
017-Administration judiciaire	4 072 881	21 451	3 859 237	94,75	3 099 707	76,11	3 099 707	76,11
018-Administration pénitentiaire	4 822 551	225	4 782 936	99,18	3 592 170	74,49	3 592 170	74,49
019-Droits humains	313 800	4 900	305 596	97,39	305 596	97,39	305 596	97,39
020-Citoyenneté et paix	335 147	125	321 719	95,99	321 719	95,99	321 719	95,99
021-Pilotage et soutien	1 582 818	91 327	1 348 117	85,17	1 324 590	83,69	1 324 590	83,69
022-Défense	149 715 823	0	149 715 823	100,00	149 715 823	100,00	149 715 823	100,00
023-Préparation et emploi des forces	25 388 283	0	25 388 283	100,00	25 388 283	100,00	25 388 283	100,00
024-Equipement des forces	8 805 663	0	8 805 663	100,00	8 805 663	100,00	8 805 663	100,00
025-Appui à la sécurité publique et à la protection civi	1 259 237	0	1 259 237	100,00	1 259 237	100,00	1 259 237	100,00
026-Renforcement du lien Armée-Nation	700 289	0	700 289	100,00	700 289	100,00	700 289	100,00
027-Pilotage et soutien	39 557 268	0	39 557 268	100,00	39 557 268	100,00	39 557 268	100,00
028-Défense des intérêts de Burkina Faso dans le mor	21 734 880	0	21 720 161	99,93	21 665 283	99,68	21 665 283	99,68
029-Intégration africaine	1 308 709	0	1 294 386	98,91	1 292 886	98,79	1 292 886	98,79
030-Pilotage et soutien aux services du Ministère	2 908 043	0	2 812 952	96,73	2 634 592	90,60	2 634 592	90,60
031-Charge de la dette	195 800 000	0	225 003 426	114,91	224 995 314	114,91	224 995 314	114,91
032-Pilotage de l'Economie et du développement	34 190 265	12 818	34 068 696	99,64	34 068 126	99,64	34 068 126	99,64
033-Mobilisation des ressources	7 669 131	26 000	7 421 569	96,77	7 190 442	93,76	7 190 442	93,76
034-Gestion budgétaire, tenue des comptes publics, e	2 070 697	1 300	1 746 752	84,36	1 703 823	82,28	1 703 823	82,28
036-Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'Et	3 227 672	7 860	3 187 914	98,77	3 064 819	94,95	3 064 819	94,95
038-Pilotage et soutien des services du ministère	35 680 165	63 753	35 407 897	99,24	34 545 939	96,82	34 545 939	96,82
039-Culture	2 274 800	9 072	2 194 442	96,47	2 194 387	96,47	2 194 387	96,47
040-Tourisme	1 135 263	4 275	1 055 731	92,99	1 055 686	92,99	1 055 686	92,99
042-Recrutement, formation professionnelle et gestic	5 475 858	2 505	5 401 380	98,64	5 185 634	94,70	5 185 634	94,70
043-Réforme de l'administration	195 000	0	195 000	100,00	195 000	100,00	195 000	100,00
044-Travail décent	3 172 750	5 394	3 143 791	99,09	3 141 042	99,00	3 141 042	99,00
045-Pilotage et soutien des services du MFPTPDS	1 382 662	13 630	1 315 915	95,17	1 156 892	83,67	1 156 892	83,67
046-Communication	8 670 696	27 050	8 594 863	99,13	8 594 863	99,13	8 594 863	99,13
047-Pilotage et soutien	2 135 116	90 832	1 826 191	85,53	1 773 651	83,07	1 773 651	83,07
048-Femme et du genre	966 607	32 944	880 319	91,07	777 007	80,38	777 007	80,38
049-Enfance et famille	1 831 091	81 468	1 640 107	89,57	1 442 068	78,75	1 442 068	78,75
050-Solidarité nationale et gestion des catastrophes	10 155 402	63 749	10 061 848	99,08	9 238 181	90,97	9 238 181	90,97
051-Pilotage et soutien des services du Ministère	1 350 650	22 143	1 254 621	92,89	1 243 792	92,09	1 243 792	92,09
052-Sport et activités physiques	11 178 079	44 577	11 059 174	98,94	10 643 426	95,22	10 643 426	95,22
053-Loisirs	205 647	550	150 912	73,38	141 912	69,01	141 912	69,01
054-Pilotage et soutien des services du MSL	2 048 201	10 773	1 906 540	93,08	1 898 998	92,72	1 898 998	92,72
055-Offre de soin	60 189 886	0	59 549 375	98,94	56 237 595	93,43	56 237 595	93,43
056-Santé publique	48 983 823	8 500	48 427 296	98,86	48 329 272	98,66	48 329 272	98,66
057-Pilotage et soutien aux services de la Santé	17 973 117	12 521	17 892 591	99,55	17 539 649	97,59	17 539 649	97,59
058-Accès à l'éducation formelle	32 829 885	2 116 585	30 386 998	92,56	27 385 244	83,42	27 385 244	83,42
059-Qualité de l'éducation formelle	41 490 493	752 839	39 819 543	95,97	37 988 339	91,56	37 988 339	91,56
060-Accès et qualité de l'éducation non formelle	1 389 465	76 413	1 267 487	91,22	1 255 436	90,35	1 255 436	90,35
061-Pilotage et soutien aux services de l'éducation fo	6 947 168	142 183	5 887 306	84,74	5 116 077	73,64	5 116 077	73,64
062-Enseignement supérieur	41 755 905	900	41 614 772	99,66	41 340 084	99,00	41 340 084	99,00
063-Fourniture des services sociaux aux étudiants	29 809 533	4 995	29 734 795	99,75	29 734 795	99,75	29 734 795	99,75
064-Recherche scientifique et technologique	9 349 979	7 750	9 101 118	97,34	9 029 846	96,58	9 029 846	96,58
065-Pilotage et soutien aux services du MESRSI	4 679 863	25 482	4 379 026	93,57	3 939 005	84,17	3 939 005	84,17
066-Valorisation des résultats de la recherche et de l'i	452 753	14 320	248 334	54,85	182 795	40,37	182 795	40,37
067-Industrie	1 147 369	0	1 032 922	90,03	1 025 484	89,38	1 025 484	89,38
068-Commerce	4 436 181	0	4 400 585	99,20	4 373 699	98,59	4 373 699	98,59
069-Artisanat	1 093 335	0	1 078 669	98,66	941 867	86,15	941 867	86,15

Rapport trimestriel de l'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat, exercice 2022 au 31 décembre

LB_PROGRAMME	CP AJUSTES*	PROJET	MT_ENG_VISE_CP	Tx eng_visé CP (en %)	Mt liq	Tx liq (en %)	Mt ord	Tx ord (en %)
070-Secteur privé	1 198 415	0	1 151 403	96,08	1 137 803	94,94	1 137 803	94,94
071-Pilotage et soutien	754 108	2 050	651 804	86,43	645 698	85,62	643 822	85,38
072-Mines	3 880 668	0	3 880 668	100,00	3 880 668	100,00	3 880 668	100,00
073-Energie	9 947 446	58 094	9 553 948	96,04	7 978 554	80,21	7 978 554	80,21
074-Pilotage et soutien des services du Ministère des	450 745	428	381 424	84,62	376 873	83,61	376 873	83,61
075-Aménagements hydro-agricoles et irrigations	11 711 519	9 713	11 659 929	99,56	10 299 896	87,95	10 299 896	87,95
076-Prévention et gestion des crises alimentaires et n	10 880 015	10 428	10 838 374	99,62	10 248 865	94,20	10 248 865	94,20
077-Economie agricole	3 140 919	0	3 067 293	97,66	2 569 927	81,82	2 569 927	81,82
078-Développement durable des productions agricole	16 546 310	108 580	16 344 981	98,78	12 954 486	78,29	12 954 486	78,29
079-Sécurisations foncière, formation professionnelle	3 216 007	42 409	3 061 092	95,18	2 657 282	82,63	2 657 282	82,63
080-Pilotage et soutien	5 020 296	19 988	4 864 400	96,89	4 800 309	95,62	4 800 309	95,62
081-Sécurisation et gestion durable des ressources pa	862 594	17 239	770 089	89,28	633 305	73,42	633 305	73,42
082-Productivité et compétitivité des productions anim	3 720 374	295	3 696 580	99,36	2 827 557	76,00	2 827 557	76,00
083-Santé animale et santé publique vétérinaire	1 284 338	0	1 275 646	99,32	1 167 837	90,93	1 167 837	90,93
084-Développement des productions halieutiques et	467 691	50 815	342 396	73,21	227 701	48,69	227 701	48,69
086-Gestion durable des ressources forestières et fau	4 956 999	80 401	4 857 294	97,99	4 750 871	95,84	4 750 871	95,84
087-Assainissement de l'environnement et améliorati	863 298	7 500	791 455	91,68	737 456	85,42	737 456	85,42
088-Gouvernance environnementale et développeme	362 816	12 300	307 198	84,67	303 698	83,71	303 698	83,71
089-Economie verte et changement climatique	938 978	124 369	742 444	79,07	658 987	70,18	658 987	70,18
090-Pilotage et soutien	485 584	56 087	429 498	88,45	415 464	85,56	415 464	85,56
091-Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aé	5 925 136	43 791	4 846 246	81,79	4 760 218	80,34	4 760 218	80,34
092-Développement du réseau routier classé, de voir	45 100 749	0	44 936 264	99,64	43 755 677	97,02	43 755 677	97,02
093-Développement de réseau de pistes rurales	4 785 677	69 753	4 709 809	98,41	4 673 333	97,65	4 673 333	97,65
094-Pilotage et soutien	2 083 944	216 725	1 702 332	81,69	1 689 987	81,10	1 689 987	81,10
095-Developpement d'infrastructures de communicat	4 996 922	62 376	4 906 295	98,19	4 175 453	83,56	4 175 453	83,56
096-Appui au sous-secteur postal	9 172	0	5 122	55,84	1 876	20,45	1 876	20,45
097-Pilotage et soutien aux structures du MDENP	576 898	1 000	491 325	85,17	290 493	50,35	290 493	50,35
098-Transports et météorologie	5 091 254	186 500	4 899 833	96,24	4 452 555	87,45	4 452 555	87,45
099-Mobilité et sécurité routière	1 341 762	0	1 270 887	94,72	1 260 052	93,91	1 260 052	93,91
100-Pilotage et soutien des services du MTMUSR	605 118	140	592 191	97,86	588 440	97,24	588 440	97,24
101-Jeunesse	1 095 447	0	1 086 447	99,18	1 084 817	99,03	1 084 817	99,03
102-Formation professionnelle	4 505 781	0	4 498 787	99,84	4 498 787	99,84	4 498 787	99,84
103-Promotion de l'emploi	2 358 266	0	2 330 808	98,84	2 326 265	98,64	2 326 265	98,64
105-Planification et aménagement urbain	2 395 021	0	2 354 856	98,32	2 154 365	89,95	2 154 365	89,95
106-Architecture et construction	327 112	0	246 471	75,35	227 191	69,45	227 191	69,45
107-Accès aux logements décents	600 393	125 684	445 614	74,22	370 315	61,68	370 315	61,68
108-Pilotage et soutien aux service du MUH	398 740	373	371 114	93,07	363 217	91,09	363 217	91,09
109-Aménagements hydrauliques	19 626 414	681 929	18 772 062	95,65	16 762 602	85,41	16 762 602	85,41
110-Gerston intégrée des ressources en eau	2 554 704	82 710	2 217 918	86,82	2 142 748	83,87	2 142 748	83,87
111-Approvisionnement en eau potable	10 483 397	10 089	10 390 594	99,11	9 888 221	94,32	9 888 221	94,32
112-Assainissement des eaux usées et excréta	2 894 226	0	2 756 203	95,23	2 497 794	86,30	2 497 794	86,30
113-Pilotage et soutien	4 080 873	151 602	3 536 741	86,67	3 463 618	84,87	3 463 618	84,87
114-Ordres burkinabè	793 802	0	793 802	100,00	793 802	100,00	793 802	100,00
115-Régulation du secteur de la communication	705 813	0	705 529	99,96	705 529	99,96	705 529	99,96
116-Contrôle d'Etat	1 233 746	1 966	1 212 658	98,29	1 212 658	98,29	1 212 658	98,29
117-Coordination des actions du Conseil constitutionn	310 508	0	258 049	83,11	255 488	82,28	255 488	82,28
118-Juridiction supérieure de l'ordre administratif	296 000	0	296 000	100,00	296 000	100,00	296 000	100,00
119-Contrôle juridictionnel et contrôle de la gestion d	663 116	0	663 116	100,00	663 116	100,00	663 116	100,00
120-Régulation performante du droit et unification ef	467 958	0	467 403	99,88	467 403	99,88	467 403	99,88
121-Elections	413 612	0	413 612	100,00	413 612	100,00	413 612	100,00
122-Protection des données à caractère personnel	576 684	0	571 791	99,15	571 791	99,15	571 791	99,15
123-Médiateur du Faso	706 470	0	706 470	100,00	706 470	100,00	706 470	100,00
124-Relations avec le Parlement	49 217	0	49 217	100,00	49 217	100,00	49 217	100,00
133-Dépenses communes interministérielles	288 365 637	181 659	216 746 649	75,16	216 162 156	74,96	216 162 156	74,96
134-Fonction parlementaire	9 993 050	0	9 993 050	100,00	9 993 050	100,00	9 993 050	100,00
135-Transferts de ressources aux Collectivités Territor	40 917 102	0	40 901 722	99,96	40 901 722	99,96	40 901 722	99,96
136-Transformation et écosystème numérique	807 473	0	805 919	99,81	478 509	59,26	478 509	59,26
137-Gestion des Burkinabè de l'extérieur	176 161	0	139 330	79,09	127 889	72,60	127 889	72,60
138-Carières	212 000	0	209 500	98,82	209 500	98,82	209 500	98,82
146-Accès aux produits de santé	22 780 156	0	22 753 138	99,88	19 791 239	86,88	19 791 239	86,88
147-Défense des Droits Humains	450 542	0	300 785	66,76	300 785	66,76	300 785	66,76
149-Pilotage et soutien des services	0	0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
150-Pilotage et soutien	751 897	0	751 897	100,00	751 897	100,00	751 897	100,00
151-Pilotage des services du ministère	230 793	3 739	131 902	57,15	105 415	45,68	105 415	45,68
<b>Total général</b>	<b>1 693 809 727</b>	<b>7 036 370</b>	<b>1 631 567 639</b>	<b>96,33</b>	<b>1 595 461 922</b>	<b>94,19</b>	<b>1 595 460 046</b>	<b>94,19</b>

Source : CID, SIGASPE ET SYGADE



Annexe 7 : Situation d'exécution des Crédits de paiement des dépenses sociales au 31 décembre 2022 (en millier FCFA).

LB_SECTION2	MT_CRED_CP INIT	CP AJUSTES*	MT_ENG_CP	Tx eng_vis é CP (en%)	Mt liq	Tx liq (en%)	Mt ord	Tx ord (en%)	Mt VBP	Tx VBP (en%)
01-Présidence du Faso	5 854 100 000	5 821 825 000	5 821 803 900	100,00	5 821 779 650	100,00	5 821 779 650	100,00	5 739 419 350	98,58
03-Primature	11 712 000 000	1 596 000 000	1 553 500 220	97,34	1 548 741 500	97,04	1 548 741 500	97,04	1 548 741 500	97,04
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	57 962 000	54 326 000	22 636 000	41,67	22 631 919	41,66	22 631 919	41,66	22 631 919	41,66
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec le Parlement	3 253 633 000	3 446 184 110	3 290 790 954	95,49	1 813 347 843	52,62	1 813 347 843	52,62	1 813 347 843	52,62
11-Ministère des Armées et des Anciens Combattants	30 111 000	30 111 000	30 111 000	100,00	30 111 000	100,00	30 111 000	100,00	30 111 000	100,00
14-Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	1 658 014 000	1 257 014 000	1 210 095 400	96,27	1 210 095 400	96,27	1 210 095 400	96,27	1 210 095 400	96,27
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	4 121 797 000	3 172 749 999	3 143 790 944	99,09	3 141 042 384	99,00	3 141 042 384	99,00	3 140 440 884	98,98
18-Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	13 000 000	13 000 000	13 000 000	100,00	13 000 000	100,00	13 000 000	100,00	13 000 000	100,00
19-Ministère du Genre et de la Famille		2 188 441 079	1 917 639 173	87,63	1 616 952 069	73,89	1 616 952 069	73,89	1 473 614 169	67,34
20-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	8 830 311 000	7 835 841 250	7 792 388 603	99,45	7 786 215 920	99,37	7 786 215 920	99,37	7 786 215 920	99,37
21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	144 540 135 000	131 953 865 177	130 729 808 175	99,07	124 358 105 737	94,24	124 358 105 737	94,24	#####	93,44
22-Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	15 034 526 000	10 759 658 318	10 664 635 044	99,12	9 840 304 099	91,46	9 840 304 099	91,46	9 741 568 598	90,54
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	83 433 251 000	75 629 842 566	71 413 524 625	94,43	66 568 515 204	88,02	66 568 515 204	88,02	66 414 763 690	87,82
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	65 458 405 000	71 565 438 000	71 349 567 299	99,70	71 074 879 161	99,31	71 074 879 161	99,31	71 069 490 745	99,31
25-Ministère Dévt Industriel, Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	1 640 690 000	1 550 008 000	1 500 336 626	96,80	1 363 534 412	87,97	1 363 534 412	87,97	1 363 534 412	87,97
26-Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	13 707 165 000	2 033 500 000	2 003 500 000	98,52	2 003 500 000	98,52	2 003 500 000	98,52	2 003 500 000	98,52
27-Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques	54 920 297 000	46 639 825 838	45 938 700 820	98,50	39 307 318 642	84,28	39 307 318 642	84,28	39 131 721 038	83,90
29-Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	7 408 485 000	623 967 896	581 367 189	93,17	577 768 189	92,60	577 768 189	92,60	576 968 189	92,47
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	13 098 087 000	6 379 176 445	6 270 001 825	98,29	6 233 525 780	97,72	6 233 525 780	97,72	6 230 487 370	97,67
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	1 699 094 000	1 341 762 000	1 270 886 952	94,72	1 260 051 980	93,91	1 260 051 980	93,91	1 260 051 980	93,91
38-Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	1 040 004 000	600 393 000	445 614 263	74,22	370 315 273	61,68	370 315 273	61,68	370 315 273	61,68
42-Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	42 182 419 000	51 292 194 332	49 284 485 097	96,09	44 624 670 765	87,00	44 624 670 765	87,00	44 308 692 310	86,38
98-Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	40 522 102 000	40 522 102 000	40 506 721 871	99,96	40 506 721 871	99,96	40 506 721 871	99,96	40 088 221 871	98,93
<b>TOTAL</b>	<b>520 215 588 000</b>	<b>466 307 226 010</b>	<b>456 754 905 980</b>	<b>97,95</b>	<b>431 093 128 798</b>	<b>92,45</b>	<b>431 093 128 798</b>	<b>92,45</b>	<b>428 632 018 757</b>	<b>91,92</b>

Source : CID

## Annexe 8 : Situation d'exécution des CP des crédits délégués au 31 décembre 2022 en FCFA

LB_SECTION2	MT_CRED_CP INIT	CP AJUSTES*	PROJET	MT_ENG_CP	Tx eng_visé CP (en %)	Mt liq	Tx liq (en %)	Mt ord	Tx ord (en %)	Mt VBP	Tx VBP (en %)
09-Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	1 615 075 000	1 615 075 000	250 000	1 605 788 180	99,42	1 598 741 980	98,99	1 598 741 980	98,99	1 596 496 980	98,85
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec le Parlement	976 822 000	946 922 000	1 145 000	901 113 498	95,16	899 547 331	95,00	899 547 331	95,00	898 662 831	94,90
14-Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	686 234 000	686 234 000	1 300 000	678 860 659	98,93	673 201 845	98,10	673 201 845	98,10	670 274 195	97,67
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	210 210 000	210 210 000	500 000	205 704 355	97,86	205 097 915	97,57	205 097 915	97,57	204 697 915	97,38
18-Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	257 900 000	257 900 000	1 850 000	249 388 509	96,70	249 288 509	96,66	249 288 509	96,66	246 313 509	95,51
19-Ministère du Genre et de la Famille	0	136 853 130	261 000	62 463 209	45,64	59 385 505	43,39	59 385 505	43,39	56 044 605	40,95
20-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	164 150 000	274 820 000	2 250 000	262 071 266	95,36	261 521 266	95,16	261 521 266	95,16	258 071 766	93,91
21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	4 375 574 000	4 658 423 500	8 600 334	4 610 106 309	98,96	4 594 926 709	98,64	4 594 926 709	98,64	4 573 869 264	98,18
22-Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	300 064 000	162 443 870	5 037 000	140 041 689	86,21	137 197 689	84,46	137 197 689	84,46	136 164 689	83,82
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	20 511 121 000	27 472 910 610	21 433 200	27 302 404 185	99,38	27 283 377 474	99,31	27 283 377 474	99,31	#####	99,26
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	57 295 000	57 295 000	0	57 093 849	99,65	57 093 849	99,65	57 093 849	99,65	56 593 849	98,78
25-Ministère Dév't Industriel, Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	74 612 000	75 097 000	0	74 977 300	99,84	74 977 300	99,84	74 977 300	99,84	74 677 300	99,44
27-Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques	495 397 000	492 897 000	592 240	490 970 321	99,61	490 970 320	99,61	490 970 320	99,61	489 743 030	99,36
29-Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	138 000 000	93 281 127	1 899 782	91 377 420	97,96	91 377 420	97,96	91 377 420	97,96	90 577 420	97,10
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	299 442 000	299 442 000	0	297 049 178	99,20	297 049 169	99,20	297 049 169	99,20	294 010 759	98,19
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	66 800 000	66 800 000	1 500 000	62 657 010	93,80	62 657 010	93,80	62 657 010	93,80	62 657 010	93,80
38-Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	130 000 000	130 000 000	0	127 517 596	98,09	127 517 596	98,09	127 517 596	98,09	127 517 596	98,09
42-Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	169 298 000	214 016 873	380 000	205 358 737	95,95	201 845 727	94,31	201 845 727	94,31	201 845 727	94,31
51-Conseil Supérieur de la Communication	15 660 000	15 660 000	0	15 376 110	98,19	15 376 110	98,19	15 376 110	98,19	15 376 110	98,19
<b>TOTAL</b>	<b>30 543 654 000</b>	<b>37 866 281 110</b>	<b>46 998 556</b>	<b>37 440 319 380</b>	<b>98,88</b>	<b>37 381 150 724</b>	<b>98,72</b>	<b>37 381 150 724</b>	<b>98,72</b>	<b>37 322 927 177</b>	<b>98,57</b>

Source : CID

**Annexe 9 : Situation d'exécution des lignes Covid-19 au 31 décembre 2022 (en milliers FCFA).**

LIBELLE	CP AJUSTES*	ENG_VISE_CP		LIQUIDATION		ORDONNANCEMENT	
		MT	TAUX (en %)	MT	TAUX (en %)	MT	TAUX (en %)
<b>21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être</b>	<b>6 510 500</b>	<b>6 510 500</b>	<b>100,00</b>	<b>6 510 500</b>	<b>100,00</b>	<b>6 510 500</b>	<b>100,00</b>
0560228-Mettre en oeuvre Projet de préparation et de riposte au covid-19 (PPR Covid-19)	10 500	10 500	100,00	10 500	100,00	10 500	100,00
0560229-Assurer la vaccination contre la covid-19	6 500 000	6 500 000	100,00	6 500 000	100,00	6 500 000	100,00
<b>22-Ministère du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire</b>	<b>7 230 000</b>	<b>7 230 000</b>	<b>100,00</b>	<b>7 230 000</b>	<b>100,00</b>	<b>7 230 000</b>	<b>100,00</b>
0500213-Prendre en charge la distribution gratuite des vivres, kits d'hygiène et de dignité	7 230 000	7 230 000	100,00	7 230 000	100,00	7 230 000	100,00
<b>Total général</b>	<b>13 740 500</b>	<b>13 740 500</b>	<b>100,00</b>	<b>13 740 500</b>	<b>100,00</b>	<b>13 740 500</b>	<b>100,00</b>

Source : CID

**Annexe 10 : Situation des restes à liquider des crédits de paiement en procédure normale en FCFA**

SECTION	ENGAGEMENTS	LIQUIDATIONS		RESTES A LIQUIDER	
	Montant	Montant	Taux(%)	Montant	Taux(%)
01-Présidence du Faso	1 585 170	1 446 952	91,28	138 217	8,72
02-Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	183 684	183 684	100,00	0	0,00
03-Primature	763 676	693 292	90,78	70 383	9,22
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	5 976 011	5 962 910	99,78	13 101	0,22
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec le Parlement	1 758 842	1 672 757	95,11	86 085	4,89
12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur	2 583 569	2 353 073	91,08	230 496	8,92
14-Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	5 889 394	5 447 244	92,49	442 149	7,51
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	1 466 030	1 351 034	92,16	114 996	7,84
18-Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	585 602	581 518	99,30	4 084	0,70
19-Ministère du Genre et de la Famille	517 385	227 597	43,99	289 788	56,01
20-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	1 371 471	1 359 812	99,15	11 659	0,85
21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	9 330 868	6 009 626	64,41	3 321 241	35,59
22-Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	447 573	414 570	92,63	33 003	7,37
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	13 511 626	10 904 470	80,70	2 607 156	19,30
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	603 714	546 800	90,57	56 915	9,43
25-Ministère Dévt Industriel,Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	427 730	392 865	91,85	34 865	8,15
26-Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	133 087	133 087	100,00	0	0,00
27-Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques	21 622 314	16 739 811	77,42	4 882 502	22,58
29-Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	78 263	77 463	98,98	800	1,02
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	1 327 385	1 324 208	99,76	3 177	0,24
31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	49 444	45 273	91,56	4 171	8,44
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	312 731	308 979	98,80	3 752	1,20
38-Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	571 900	471 647	82,47	100 254	17,53
42-Ministère de l'Environnement, de l'Energie,de l'Eau et de l'Assainissement	4 735 577	4 521 303	95,48	214 274	4,52
51-Conseil Supérieur de la Communication	15 376	15 376	100,00	0	0,00
52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	217 672	217 672	100,00	0	0,00
54-Conseil Constitutionnel	165 779	163 219	98,46	2 560	1,54
99-Dépenses Communes Interministérielles	1 075 377	880 252	81,86	195 125	18,14
<b>Total Général</b>	<b>77 997 293</b>	<b>64 492 493</b>	<b>82,82</b>	<b>13 504 799</b>	<b>17,18</b>

Source : DGCMEF

Annexe 11 : Situation des dépenses non abouties de 2021 et antérieurs à réengager sur l'exercice 2022 à fin décembre (en milliers FCFA)

SECTION	Montant engagé 2021	Montant ordonnancé 2021	DNA au 31/12/2021		Montant annulé/dégagé au 31/12/2022	Montant Reste à annuler/dégager au 31/12/2022	Montant DNA réengagé au 31/12/2022	Montant DNA liquidé au 31/12/2022	Reste à réengager au 31/12/2022	
			Montant	Taux (%)					Montant	Taux (%)
03 Primature	233 563	0	233 563	0,65	0	0	0	0	233 563	1,04
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec le Parlement	655 006	0	655 006	1,83	0	655 006	9 446	0	645 560	2,88
Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	124 184	0	124 184	0,35	0	124 184	0	0	124 184	0,55
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	170 391	136 754	33 637	0,09	28 243	5 394	28 243	0	5 394	0,02
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-Être	826 497	230 685	595 813	1,66	595 813	0	502 490	493 710	93 323	0,42
Ministère de la Solidarité Nationale et de la Famille	952 989	0	952 989	2,66	0	0	0	0	952 989	4,25
Ministère de l' Education Nationale et de l'Alphabétisation	5 012 336	1 415 183	3 591 848	10,02	2 387 277	724 827	2 620 523	632 613	971 326	4,33
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	204 386	69 932	134 455	0,37	20 488	20 488	19 332	19 332	115 123	0,51
Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales et Halieutiques	1 960 460	0	1 960 460	5,47	0	0	0	0	1 960 460	8,74
Ministère de la Transormation Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	152 757	71 045	81 711	0,23	75 849	0	75 849	30 944	5 862	0,03
Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	193 923	22 642	171 281	0,48	104 564	66 717	104 564	50 002	66 717	0,30
Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	5 573 675	2 797 915	2 756 659	7,69	168 708	2 587 930	129 576	0	2 627 083	11,71
Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	56 406 780	31 843 158	24 563 622	68,51	9 942 377	14 621 245	9 929 158	3 291 865	14 634 464	65,23
<b>TOTAL</b>	<b>72 466 947</b>	<b>36 587 314</b>	<b>35 855 228</b>	<b>100,00</b>	<b>13 323 320</b>	<b>18 805 792</b>	<b>13 419 181</b>	<b>4 518 465</b>	<b>22 436 047</b>	<b>100,00</b>

source : CID

**Annexe 12 : Situation des consommations d'électricité de 2021 et 2022 à fin décembre (en milliers FCFA)**

MINISTERES ET INSTITUTIONS	A FIN DECEMBRE 2021	A FIN DECEMBRE 2022
01 Présidence du Faso	770 938	759 936
02 Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	31 437	34 987
03 Premier Ministère	148 688	146 886
04 Assemblée Nationale	119 315	123 129
05 Conseil Economique et Social	28 345	26 070
09 Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	1 614 851	1 657 321
10 Ministère de la Justice	765 094	730 104
11 Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	2 415 356	2 593 828
12 Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	127 373	154 455
14 Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	2 646 741	2 521 432
17 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	164 751	167 519
18 Ministère de la Communication et des Relation Avec le Parlement	772 016	758 022
20 Ministère des Sports et des Loisirs	236 870	226 878
21 Ministère de la Santé	5 522 555	5 615 492
19 Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille	266 107	138 901
23 Ministère de l' Education Nationale et de l'Alphabétisation	902 630	905 843
24 Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	923 198	890 149
25 Ministère de l'Industrie Commerce et de l'Artisanat	108 694	107 981
Ministère des Mines et des Carrières	0	43 886
27 Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	1 063 012	1 027 949
29 Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	548 655	504 745
30 Ministère des Infrastructures	560 617	535 353
31 Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	196 191	242 544
32 Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	93 876	98 718
19 Ministère du Genre et de la Famille	0	162 358
38 Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	51 554	49 619
50 Grande Chancellerie	22 867	21 977
51 Conseil Supérieur de la Communication	44 615	40 143
52 Autorité Supérieur du Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption	24 192	52 160
54 Conseil Constitutionnel	35 449	21 628
56 Cour des Comptes	34 348	31 583
57 Cour de Cassation	38 611	41 184
59 Commission Informatique et des Libertés	16 937	17 785
60 Médiateur du Faso	36 542	36 803
99 Dépenses Communes Interministérielles (HOTELS ADMINISTRATIFS)	502 880	469 569
<b>TOTAUX</b>	<b>20 835 302</b>	<b>20 956 938</b>

Source : DGAIE

**Annexe 13 : Situation des consommations d'eau de 2021 et 2022 à fin décembre (en milliers FCFA)**

MINISTERES ET INSTITUTIONS	A FIN DECEMBRE 2021	A FIN DECEMBRE 2022
01 Présidence du Faso	1 488 614	1 261 278
02 Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	3 110	5 698
03 Premier Ministère	42 595	55 525
04 Assemblée Nationale	37 635	17 375
05 Conseil Economique et Social	5 910	4 067
09 Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	202 916	387 744
10 Ministère de la Justice	587 900	612 104
11 Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	2 665 638	2 530 834
12 Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	24 111	39 154
9 Ministère de la Sécurité Interieure	236 717	0
14 Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	599 967	463 113
15 Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme	67 254	0
17 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	12 847	14 835
18 Ministère de la Communication et des Relation Avec le Parlement	74 863	122 214
20 Ministère des Sports et des Loisirs	19 109	74 595
21 Ministère de la Santé	1 609 790	1 594 757
19 Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille	130 127	127 537
23 Ministère de l' Education Nationale et de l'Alphabétisation	139 839	127 889
24 Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	285 222	273 993
25 Ministère de l'Industrie Commerce et de l'Artisanat	27 057	29 572
Ministère des Mines et des Carrières	0	2 921
27 Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	129 099	126 957
28 Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	7 078	0
29 Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	192 518	241 934
30 Ministère des Infrastructures	37 504	62 681
31 Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	5 114	4 683
32 Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	77 269	68 236
37 Ministère de la Jeunesse de la Formation et de l'Insertion Professionnelles	19 349	0
38 Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	2 274	1 125
42 Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	85 653	0
26 Ministère de l'Energie	11 505	0
50 Grande Chancellerie	17 095	28 657
51 Conseil Supérieur de la Communication	7 802	4 846
52 Autorité Supérieur du Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption	3 203	3 000
54 Conseil Constitutionnel	2 377	2 055
56 Cour des Comptes	2 963	4 250
57 Cour de Cassation	3 859	6 629
58 Commission Nationale Independante (CENI)	8 182	6 983
59 Commission Informatique et des Libertés	3 732	2 715
60 Médiateur du Faso	11 690	6 446
99 Dépenses Communes Interministérielles (HOTELS ADMINISTRATIFS)	29 406	38 978
Institut National des Statistiques et de la Démographie	17	17
	<b>8 918 913</b>	<b>8 355 396</b>

Source : DGAIE

**Annexe 14 : Situation des consommations téléphoniques de 2021 et 2022 à fin décembre (en milliers FCFA)**

MINISTERES OU INSTITUTIONS	A FIN DECEMBRE 2021	A FIN DECEMBRE 2022
01 Présidence du Faso	562 772	584 865
02 Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	2 182	2 804
03 Premier Ministère	33 949	41 448
04 Assemblée Nationale	133 439	95 672
05 Conseil Economique et Social	4 179	3 923
09 Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	718 866	779 050
10 Ministère de la Justice	78 075	79 800
11 Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	809 958	870 997
12 Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	144 738	180 708
14 Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	1 171 066	1 452 485
17 Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	94 935	76 628
18 Ministère de la Communication et des Relation Avec le Parlement	63 879	60 394
20 Ministère des Sports et des Loisirs	17 950	11 402
21 Ministère de la Santé	147 811	159 650
19 Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille	38 544	39 266
23 Ministère de l' Education Nationale et de l'Alphabétisation	32 285	48 413
24 Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	43 998	40 466
25 Ministère de l'Industrie Commerce et de l'Artisanat	13 597	13 471
26 Ministère des Mines et des Carrières	87 739	37 170
27 Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	156 818	148 153
29 Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	52 359	62 485
30 Ministère des Infrastructures	54 068	53 327
31 Ministère de la Transormation Digitale, des Postes et des Communications Electroniques	528 589	538 099
32 Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	5 534	5 823
38 Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	4 288	1 395
50 Grande Chancellerie	3 613	3 320
51 Conseil Supérieur de la Communication	16 090	16 715
52 Autorité Superieur du Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption	15 459	15 353
54 Conseil Constitutionnel	458	535
55 Conseil d'Etat	527	1 482
56 Cour des Comptes	585	828
58 Commission Nationale Independante (CENI)	59 289	32 874
59 Commission Informatique et des Libertés	1 747	2 736
60 Médiateur du Faso	21 649	17 971
99 Dépenses Communes Interministérielles (HOTELS ADMINISTRATIFS)	837 322	797 283
	<b>5 958 357</b>	<b>6 276 992</b>

Source : DGAIE

Annexe 15 : Situation de la mise en œuvre des plans de déblocage de fonds par ministères et institutions au 31 décembre 2022 (en milliers FCFA).

SECTIONS	Montant total Déblocage prévu en 2022 {1}	Montant total déblocué {2}	Taux d'exécution global {3=2/1}	Ecart prévisions et réalisations {4=1-2}
05-Conseil Economique et Social	542 467	542 467	100,00	0
11-Ministère des Armées et des Anciens Combattants	371 207 002	371 207 002	100,00	0
44-Ministère des Affaires Religieuses et Coutumières	751 897	751 897	100,00	0
50-Grande Chancellerie	793 802	793 802	100,00	0
55-Conseil d'Etat	296 000	296 000	100,00	0
56-Cour des Comptes	663 116	663 116	100,00	0
57-Cour de Cassation	395 562	395 562	100,00	0
58-Commission Electorale Nationale Indépendante	413 612	413 612	100,00	0
59-Commission de l'Informatique et des Libertés	415 684	415 684	100,00	0
60-Médiateur du Faso	706 470	706 470	100,00	0
98-Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	40 901 722	40 901 722	100,00	0
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et des Relations avec le Parlement	3 273 499	3 273 499	100,00	0
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	78 482 783	78 460 612	99,97	22 171
52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	830 487	830 187	99,96	300
12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur	22 789 145	22 697 805	99,60	91 340
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	46 731 039	46 526 039	99,56	205 000
18-Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme	11 678 801	11 619 102	99,49	59 699
22-Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire	10 500 919	10 430 846	99,33	70 073
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	5 729 598	5 685 598	99,23	44 000
21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	185 605 855	184 095 855	99,19	1 510 000
25-Ministère Dévt Industriel, Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	6 373 485	6 289 285	98,68	84 200
31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	3 851 188	3 790 188	98,42	61 000
42-Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement	20 211 133	19 444 923	96,21	766 210
01-Présidence du Faso	125 813 264	120 575 142	95,84	5 238 122
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	70 526 417	67 276 585	95,39	3 249 831
14-Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	70 280 208	66 857 335	95,13	3 422 873
19-Ministère du Genre et de la Famille	1 340 283	1 249 205	93,20	91 078
27-Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles, de la Mécanisation et des Ressources Animales et Halieutiques	27 507 331	24 047 552	87,42	3 459 779
26-Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	4 661 557	4 046 557	86,81	615 000
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	2 646 831	2 283 923	86,29	362 908
03-Primature	18 796 527	15 375 494	81,80	3 421 033
20-Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi	16 074 723	12 963 562	80,65	3 111 161
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	33 837 878	23 099 964	68,27	10 737 914
51-Conseil Supérieur de la Communication	1 109 046	714 855	64,46	394 191
02-Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	149 432	91 932	61,52	57 500
38-Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	182 950	93 950	51,35	89 000
61-Commission Nationale des Droits Humains	592 000	300 785	50,81	291 215
54-Conseil Constitutionnel	56 291	26 291	46,71	30 000
04 Parlement	24 443 004	9 993 050	40,88	14 449 954
29-Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	4 498 916	725 180	16,12	3 773 736
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 215 661 923</b>	<b>1 159 952 635</b>	<b>95,42</b>	<b>55 709 288</b>

Source : DGCMEF-CID



Annexe 16 : Situation de la mise en œuvre des plans de déblocage de fonds par programmes budgétaires au 31 décembre 2022 (en milliers FCFA).

SECTIONS ET PROGRAMMES	Total déblocage prevu	Montant total déblocué	Taux d'exécution global	Ecart entre prévisions et exécution
	{1}	{2}	{3=2/1}	{4=1-2}
003 Lutte contre le VIH, le SIDA et les IST	7 200 000	7 200 000	100,00%	0
005 Soutien à l'action du Premier Ministre	446 100	446 100	100,00%	0
009 Conseil Economique et Social	542 467	542 467	100,00%	0
010 surete de l'Etat	2 064 000	2 064 000	100,00%	0
017 Administration judiciaire	1 199 310	1 199 310	100,00%	0
018 Administration pénitentiaire	1 606 900	1 606 900	100,00%	0
019 Droits humains	140 200	140 200	100,00%	0
020 Citoyennete et paix	183 852	183 852	100,00%	0
021 Pilotage et soutien	105 020	105 020	100,00%	0
0124 Relations avec le Parlement	38 217	38 217	100,00%	0
022 Défense	149 807 979	149 807 979	100,00%	0
023 Préparation et emploi des forces	114 028 561	114 028 561	100,00%	0
024 Equipement des forces	9 302 322	9 302 322	100,00%	0
025 Appui à la sécurité publique et à la protection civile	46 214 414	46 214 414	100,00%	0
026 Renforcement du lien ArméeNation	1 618 043	1 618 043	100,00%	0
027 Pilotage et soutien	50 235 683	50 235 683	100,00%	0
029 Intégration africaine	1 210 000	1 210 000	100,00%	0
043 Réforme de l'administration	195 000	195 000	100,00%	0
044 Travail décent	2 808 500	2 808 500	100,00%	0
039 Culture	2 123 000	2 123 000	100,00%	0
046 Tourisme	658 000	658 000	100,00%	0
151 Pilotage des services du ministère	10 200	10 200	100,00%	0
101 Jeunesse	854 807	854 807	100,00%	0
102 Formation professionnelle	3 935 831	3 935 831	100,00%	0
054 Promotion de l'emploi	2 182 816	2 182 816	100,00%	0
055 Offre de soins	113 275 277	113 275 277	100,00%	0
146 Accès aux produits de sante	18 330 737	18 330 737	100,00%	0
048 Femme et du genre	42 000	42 000	100,00%	0
049 Enfance et famille	500 000	500 000	100,00%	0
062 Enseignement supérieur	37 300 843	37 300 843	100,00%	0
063 Fourniture de services sociaux aux étudiants	29 710 724	29 710 724	100,00%	0
066 Valorisation des résultats de la recherche et de l'innovat	142 000	142 000	100,00%	0
069 Artisanat	651 579	651 579	100,00%	0
071 Pilotage et soutien	3 000	3 000	100,00%	0
072 Mines	3 865 807	3 865 807	100,00%	0
074 Pilotage et soutien des services du MMC	750	750	100,00%	0
138 Carrières	180 000	180 000	100,00%	0
091 Sauvegarde du patrimoine routier	4 232 613	4 232 613	100,00%	0
092 Développement du réseau routier classé	41 881 723	41 881 723	100,00%	0
095 Développement d'infrastructures de com.elect.	3 370 480	3 370 480	100,00%	0
099 Mobilité et sécurité routière	650 330	650 330	100,00%	0
106 Architecture et construction	2 500	2 500	100,00%	0
107 Accès aux logements décents	44 600	44 600	100,00%	0
087 Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie	271 000	271 000	100,00%	0
089 Economie verte et changement climatique	113 740	113 740	100,00%	0
150 Pilotage et soutien	751 897	751 897	100,00%	0
114 Ordres burkinabè	793 802	793 802	100,00%	0
118 Juridiction supérieure de l'ordre administratif	296 000	296 000	100,00%	0
119 Contrôle juridictionnel et contrôle de la gestion des finances	663 116	663 116	100,00%	0
120 Régulation perfor du droit et unification eff	395 562	395 562	100,00%	0
121 Elections	413 612	413 612	100,00%	0
122 Protection des données à caractère personnel	415 684	415 684	100,00%	0
123 Médiateur du Faso	706 470	706 470	100,00%	0
135 Transferts de ressources aux Collectivités Territoriales	40 901 722	40 901 722	100,00%	0
116 Contrôle d'Etat	830 487	830 187	99,96%	300
064 Recherche scientifique et technologique	8 956 423	8 948 673	99,91%	7 750
109 Aménagements hydrauliques	2 052 852	2 050 892	99,90%	1 960
111 Approvisionnement en eau potable	5 738 254	5 731 054	99,87%	7 200
100 Pilotage et soutien des services du MTMUSR	140 892	140 692	99,86%	200
052 Sport et activités physiques	5 156 503	5 144 118	99,76%	12 385
073 Energie	5 390 162	5 370 562	99,64%	19 600
028 Défense des intérêts du Burkina Faso dans le monde	21 151 574	21 068 734	99,61%	82 840
056 Santé publique	2 215 987	2 205 987	99,55%	10 000
065 Pilotage et soutien aux services du MESRSI	2 372 793	2 358 372	99,39%	14 421
050 Solidarité nationale et gestion des catastrophes	9 307 828	9 247 655	99,35%	60 173

SECTIONS ET PROGRAMMES	Total débloqué prevu	Montant total débloqué	Taux d'exécution global	Ecart entre prévisions et exécution
	{1}	{2}	{3=2/1}	{4=1-2}
046 Communication	8 418 696	8 363 309	99,34%	55 387
047 Pilotage et soutien	479 105	474 793	99,10%	4 312
068 Commerce	4 296 859	4 257 859	99,09%	39 000
008 Promotion du capital humain	3 883 850	3 844 120	98,98%	39 730
014 Décentralisation	12 547 657	12 412 397	98,92%	135 260
042 Recrutement, formation professionnelle et gestion de la carr	2 651 598	2 621 598	98,87%	30 000
051 Pilotage et soutien des services du Ministère	651 091	641 191	98,48%	9 900
006 Appui à la gouvernance	800 351	786 548	98,28%	13 803
070 Secteur privé	1 089 340	1 069 140	98,15%	20 200
086 Gestion durable des ressources forestières et fauniques	2 700 800	2 648 800	98,07%	52 000
030 Pilotage et soutien aux services du Ministère	427 571	419 071	98,01%	8 500
078 Développement durable des productions agricoles	6 039 795	5 896 705	97,63%	143 090
012 Sécurité intérieure	48 734 308	47 552 297	97,57%	1 182 011
036 Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'Etat	3 050 797	2 975 797	97,54%	75 000
032 Pilotage de l'économie et du dev	34 468 314	33 525 553	97,26%	942 760
080 Pilotage et soutien	2 108 830	2 048 214	97,13%	60 616
056 Santé publique	51 783 854	50 283 854	97,10%	1 500 000
075 Aménagements hydro-agricoles et irrigations	7 033 582	6 816 532	96,91%	217 050
001 Pilotage de l'action présidentielle	118 006 271	112 948 642	95,71%	5 057 629
113 Pilotage et soutien	1 817 074	1 736 124	95,55%	80 950
013 Protection civile	3 980 680	3 765 735	94,60%	214 945
038 Pilotage et soutien des services du ministère	28 933 531	27 358 884	94,56%	1 574 647
048 Femme et du genre	341 205	320 827	94,03%	20 378
033 Mobilisation des ressources	2 279 768	2 123 150	93,13%	156 618
049 Enfance et famille	988 878	918 178	92,85%	70 700
067 Industrie	332 707	307 707	92,49%	25 000
077 Economie agricole	1 743 066	1 588 775	91,15%	154 291
088 Gouvernance environnementale et développement durable	130 650	118 150	90,43%	12 500
110 Gestion intégrée des ressources en eau	1 464 838	1 322 838	90,31%	142 000
058 Accès à l'éducation formelle	16 979 007	15 189 585	89,46%	1 789 423
053 Loisirs	25 525	22 350	87,56%	3 175
136 Transformation et écosystème numérique	473 708	413 708	87,33%	60 000
097 Pilotage et soutien aux structures du MDENP	7 000	6 000	85,71%	1 000
015 Etat civil	278 915	237 851	85,28%	41 064
079 Sécurisations foncière, format prof agric, orga mond rural	2 679 457	2 272 599	84,82%	406 858
054 Pilotage et soutien des services du MSL	975 902	823 640	84,40%	152 262
082 Productivité et compétitivité des productions animales	3 003 323	2 480 455	82,59%	522 868
045 Pilotage et soutien des services du MFPTPDS	74 500	60 500	81,21%	14 000
060 Accès et qualité de l'éducation non formelle	1 286 232	1 036 232	80,56%	250 000
098 Transports et météorologie	1 855 610	1 492 902	80,45%	362 708
016 Pilotage et soutien des services du MATD	902 707	711 912	78,86%	190 795
007 Pilotage des projets stratégiques	13 666 226	10 298 726	75,36%	3 367 500
083 Santé animale et santé publique vétérinaire	1 002 796	754 104	75,20%	248 692
002 Renforcement des capacités d'analyse et de transparence	606 993	426 500	70,26%	180 493
094 Pilotage et soutien	616 703	411 703	66,76%	205 000
115 Régulation du secteur de la communication	1 109 046	714 855	64,46%	394 191
004 Organisation du travail gouvernemental	149 432	91 932	61,52%	57 500
081 Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales	498 473	286 832	57,54%	211 641
076 Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionne	3 293 949	1 868 866	56,74%	1 425 083
034 Gestion budg tenue compte pub exerc tutel super sys fncier	1 547 798	873 950	56,46%	673 848
147 Défense des Droits Humains	592 000	300 785	50,81%	291 215
117 Coordination des actions du Conseil constitutionnel	56 291	26 291	46,71%	30 000
059 Qualité de l'éducation formelle	13 881 981	6 154 740	44,34%	7 727 241
061 Pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle	1 690 658	719 408	42,55%	971 250
134 Fonction parlementaire	24 443 004	9 993 050	40,88%	14 449 954
108 Pilotage et soutien aux service du MUH	135 850	46 850	34,49%	89 000
084 Développement des productions halieutiques et aquacoles	104 060	34 470	33,13%	69 590
087 Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie	408 800	130 000	31,80%	278 800
011 Administration du territoire	2 018 151	532 395	26,38%	1 485 756
090 Pilotage et soutien	1 964 876	322 680	16,42%	1 642 196
112 Assainissement des eaux usées et excréta	531 763	81 763	15,38%	450 000
086 Gestion durable des ressources forestières et fauniques	1 904 300	272 500	14,31%	1 631 800
144 Appui Formation Professionnelle	2 943 339	0	0,00%	2 943 339
073 Energie	615 000	0	0,00%	615 000
088 Gouvernance environnementale et développement durable	111 500	0	0,00%	111 500
089 Economie verte et changement climatique	109 440	0	0,00%	109 440
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 215 661 923</b>	<b>1 159 952 635</b>	<b>95,42%</b>	<b>55 709 288</b>

Source : DGCMEF-CID